AGENCE ROSSI
04 79 37 61 75
urbanisme@agence-rossi.fr
www.agence-rossi.fr
50 rue Suarez
73200 ALBERTVILLE

Réf. 21-168

COMMUNE DE VAL-CENIS

Département de la Savoie

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation

Tome I bis – Etat initial de l'environnement

DOSSIER D'APPROBATION

Commune de Val-Cenis (73)



Projet arrêté par le conseil municipal le 12 novembre 2025	Projet approuvé par le conseil municipal le 22 octobre 2026

SOMMAIRE

PARTIE 3 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 4

1 Biodiversité et milieux naturels 4
1.1 Milieu physique 4
1.1.1 Les unités morphologiques 4
1.1.2 Les éléments de géologie 4
1.1.3 Les données bioclimatiques 5
1.1.4 L'hydrographie 6
1.2 Biodiversité et milieux naturels 9
1.3 Les espaces naturels d'intérêt majeur 10
1.3.1 Le site Natura 2000 FR 8201783 et FR 8210032 du massif de la Vanoise 10
1.3.2 Le site Natura 2000 FR 8201780 du réseau de vallons d'altitude à Caricion 14
1.3.3 Le site Natura 2000 FR 8201779 Formations forestières et herbacées des Alpes internes 16
1.3.4 Le parc national de la Vanoise 19
1.3.5 L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) Mont Cenis et Vallon de Savine. 21
1.3.6 Les sites naturels bénéficiant d'un inventaire de type ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) 23
1.3.7 L'inventaire régional des tourbières 30
1.3.8 Les pelouses sèches 30
1.3.9 Les zones humides 33
1.3.10 Les cours d'eau en liste 1 36
1.3.11 Synthèse des réservoirs de biodiversité sur la commune de Val Cenis 37
1.4 Les espaces naturels complémentaires 37
1.4.1 Les massifs forestiers 37
1.4.2 Les cours d'eau 38
1.4.3 Les prairies de fauche montagnardes 39
1.4.4 Les prairies et landes subalpines 40
1.4.5 Les pelouses alpines et les milieux rupestres 43
1.4.6 Les aulnaies vertes d'altitude 43
1.5 La flore 44
1.6 La faune 45
1.7 La dynamique écologique et la trame verte et bleue 46
1.7.1 Quelques notions 46
1.7.2 Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes 47
1.7.3 La cartographie départementale de la Trame Verte et Bleue 50
1.7.4 Les espaces de biodiversité à protéger du SCoT du Pays de Maurienne 51
1.7.5 La trame verte et bleue de Val Cenis 53

2 Qualité des milieux, pollutions et nuisances 60
2.1 Qualité de l'air 60
2.1.1 Schéma Régional Climat Air Energie – SRCAE 60
2.1.2 Données locales 60
2.1.3 Evolution long terme des concentrations en polluants réglementés 60
2.2 Qualité des sols 65

2.2.1 Les sols « valorisables » 65
2.2.1.1 Les anciennes carrières 65
2.2.1.2 Les périmètres miniers anciens 68
2.2.1.3 Les carrières en activité 70
2.2.2 Les nappes d'amiante environnementale 70
2.2.3 Sites et sols pollués 72
2.2.3.1 Données BASIAS 72
2.2.3.2 Données BASOL 77
2.2.3.3 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) 78
2.3 Gestion des déchets 78
2.3.1 Déchets ménagers 78
2.3.2 Déchetterie 80
2.3.3 Stockage des déchets inertes 80
2.4 Prise en compte du bruit 80

3 Analyse paysagère et urbaine 82
3.1 Les grands ensembles paysagers 82
3.1.1 Les paysages de montagne 82
3.1.2 La vallée « amont » avec Lanslebourg et Lanslevillard 84
3.1.3 La vallée « aval », avec Bramans, Sollières-Sardières et Termignon 85
3.1.4 La rivière Arc : élément de liaison et transition 89
3.2 Les entrées et traversées des villages par la RD902 puis 1006 91
3.3 Les villages et leurs abords : formes urbaines et paysage 103
3.3.1 Les villages anciens et leurs abords (hors zones économiques) 103
3.3.1.1 Le groupement bâti du Collet 103
3.3.1.2 Le village de Lanslevillard 103
3.3.1.3 Le groupement bâti des Champs 107
3.3.1.4 Le village de Lanslebourg 107
3.3.1.5 Les fronts de neige et les ensembles touristiques de Lanslevillard et Lanslebourg 109
3.3.1.6 Le village de Termignon 113
3.3.1.7 Le village de Sollières Endroit 118
3.3.1.8 Le village de Sollières Envers 121
3.3.1.9 Le village de Sardières 124
3.3.1.10 Le village du Verney 128
3.3.1.11 L'ensemble paroissial du Plan de l'église 129
3.3.1.12 Le village de Bramans 130
3.3.2 Les zones d'activités économiques et les zones agricoles 132
3.3.2.1 La zone économique de Lanslevillard 132
3.3.2.2 La zone économique Lécheraine de Lanslebourg 133
3.3.2.3 La zone économique La Fennaz de Termignon 134
3.3.2.4 La zone économique des Glières de Bramans 135
3.4 Cartes de synthèse des enjeux 137

4 Patrimoine culturel 141
4.1 Les caractéristiques architecturales 141
4.1.1 Le bâti traditionnel 141
4.1.2 Les constructions d'après-guerre 142
4.1.3 Les traversées de RD ou rues importantes 143
4.1.4 Les constructions « individuelles » récentes 143
4.1.5 Les ensembles touristiques 144

4.2 Le patrimoine remarquable 145
4.2.1 Les monuments classés ou inscrits 145
4.2.2 Les autres monuments et le « petit » patrimoine 148
4.3 Le patrimoine archéologique 151

5 Prévention des risques 155
5.1 Risque sismique 155
5.2 Risques miniers 155
5.3 Risques naturels 155
5.3.1 Risque d'inondation 155
5.3.2 Risques autres qu'inondation 158
5.4 Aléa retrait – gonflement des argiles 165
5.5 Onde de submersion de barrage 165
5.6 Risques technologiques 165

ANNEXES 174

PARTIE 3 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Partie rédigée par Mont'ALPE

1.1 Milieu physique

1.1.1 Les unités morphologiques

Réunissant les territoires de cinq communes fusionnées, Val Cenis occupe, en Haute-Maurienne, une superficie de 40 805 hectares. Son altitude varie de 1 194 en fond de vallée de la commune déléguée de Bramans à 3 855 mètres au sommet de la Grande Casse. Entre ces deux limites altitudinales, se développent les territoires montagnards, subalpins et alpins constitués de prairies agricoles, de forêts résineuses, de landes, de pelouses alpines formant de vastes alpages, et de milieux glaciaires et rocheux.

La topographie est constituée du fond de vallée occupé par les villages de Bramans et Termignon, lequel est surmonté du plateau qui accueille les villages de Lanslebourg et de Lanslevillard.

L'Arc s'écoule en fond de vallée, drainant de nombreux affluents torrentiels issus des vallées adjacentes du Mont Cenis, du Doron et d'Ambin, et des versants de la Vanoise. Un plateau secondaire, située en rive droite de l'Arc, accueille le village de Sardières.

L'urbanisation s'est développée principalement dans les fonds de vallée, constituant des entités bien identifiées et laissant de larges espaces disponibles pour les milieux naturels et agricoles.

1.1.2 Les éléments de géologie

La Haute-Maurienne appartient à la zone briançonnaise interne (zone Vanoise-Ambin).

Elle s'étend sur trois ensembles géologiques et est caractérisée par une grande diversité de substrat à la tectonique complexe (DEBELMAS et RAMPNOUX, 1995). De façon simplifiée, on distingue d'ouest en est :

- La zone houillère (à l'ouest de Modane) essentiellement constituée de grès, schistes et gneiss
- La Vanoise sensu stricto (de Modane à Sollières-Sardières), composée d'un ensemble de quartzites (Avrieux, Villarodin-Bourget), de calcaires (Aussois, Sollières-Sardières) et de dômes gypseux (Villarodin-Bourget, Bramans, Sollières-Sardières)
- Le pays des schistes lustrés (à l'est de Termignon), formé de sédiments s'étant déposés dans l'ancien domaine océanique puis ayant été ultérieurement métamorphisés.

L'ensemble de ces ensembles est largement recouvert de dépôts morainiques würmiens.

Les divers substrats, exception faite des formations quaternaires (alluvions lacustres et fluviatiles, moraines), sont regroupés dans deux principaux lithofaciès : un carbonaté, intégrant gypses, calcaires, flysch, schistes carbonatés du lias et schistes lustrés, et un silicaté, comprenant roches vertes, gneiss, migmatites, houiller métamorphique ou non et quarztite (GENSAC, 1970). Les schistes lustrés, de par leur double nature (argileuse et calcaire), constituent néanmoins à la fois une roche silicatée et une roche carbonatée dont la faible compacité favorise la décarbonatation de surface. Ils peuvent être extraits du lithofaciès carbonaté pour former un lithofaciès à part entière (PRUNIER, 2002).

1.1.3 Les données bioclimatiques

La commune de Val Cenis est rattachée au secteur bioclimatique des Alpes internes d'affinité continentale. Le climat est typique des grandes vallées intra-alpines de la Maurienne en France ou du Valais en Suisse. Il se caractérise par une sécheresse estivale marquée et de fortes variations journalières et annuelles de températures. La remontée des températures au printemps est assez rapide, ce qui se traduit par un démarrage précoce de la végétation et une période végétative (période où la température moyenne de l'air dépasse 5°C) relativement longue (de 6 mois à 7 mois).

Les postes météorologiques des communes d'Avrieux et de Bessans, situées respectivement à 1100 m et 1715 m d'altitude, témoignent d'une pluviométrie moyenne annuelle de 565 mm à Avrieux et 820 mm à Bessans, pour la période de référence 1985-2006. Ces valeurs, très faibles par rapport aux valeurs moyennes enregistrées sur le massif alpin (1648 mm à 1030 m d'altitude dans les Bauges, 1690 mm à 1150 m d'altitude dans les Bornes-Aravis, 1392 mm à 1350 m d'altitude en Tarentaise), font de ce secteur le pôle de sécheresse de la Savoie. Cette déficience hydrique importante est liée à l'existence de barrages successifs (Préalpes et Alpes intermédiaires) sur le trajet des dépressions océaniques.

En hiver, les retours d'est favorisent un enneigement parfois conséquent, suivi de longues périodes froides et sèches.

La vallée est peu atteinte par les vents d'ouest. Les vents dominants sont le vent du nord-est, froid et signe de beau temps, et la lombarde, vent chaud et fort du sud-est venant de l'Italie, souvent accompagné de précipitations d'origine adriatique. A ces vents de vallée, s'ajoutent perpendiculairement les vents diurnes classiques liés aux différences de températures entre l'amont et l'aval : la brise qui remonte de la vallée.

L'originalité du climat, due à la rudesse et à la sécheresse hivernale (avec des gelées importantes) auxquelles s'ajoute la sécheresse estivale (faibles précipitations et températures relativement élevées), se traduit par la présence de groupements végétaux d'affinités steppique et méditerranéenne.

L'ensoleillement selon l'exposition, l'intensité des vents ou la qualité des sols - souvent squelettiques -accentuent l'aridité des lieux. Ainsi, les versants d'ubac accueillent des boisements frais dominés par l'épicéa et en moindre proportion, le mélèze, qui se développent jusqu'à une altitude d'environ 2 200 m. Les versants d'adret, en rive droite de l'Arc, sont marqués par l'aridité et accueille des formations herbacées et forestières à tendance thermophile.

Photo 1 : Forêt résineuse d'ubac à Bramans



1.1.4 L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune est marqué par la présence du torrent de l'Arc en fond de vallée, drainé par de nombreux affluents torrentiels, dont le Doron de Termignon en rive droite et le ruisseau d'Ambin et le torrent de l'Envers en rive gauche. Ces principaux affluents sont eux-mêmes alimentés par de nombreux torrents d'altitude qui prennent leur source pour certains au sein de zones humides remarquables et riches en plantes spécialisées.

L'Arc prend sa source à 2 770 m d'altitude au pied du glacier des sources de l'Arc. Cette rivière torrentielle à forte pente traverse la vallée intra-alpine de la Maurienne. Elle draine un bassin versant d'environ 2 000 km², soit le tiers de la superficie du département de la Savoie. Après 120 km, l'Arc se jette dans l'Isère sur la commune d'Aiton.

Les crues soudaines et dévastatrices de l'Arc et de ses affluents ont émaillé l'histoire de la vallée, emportant tout sur leur passage et laissant des tonnes de boue. C'est d'ailleurs suite à la crue de juin 1957 que de grands travaux d'endiguement de l'Arc sont entrepris pour protéger habitants et infrastructures. Mais l'Arc a également été un atout énergétique dès la fin du XIXe siècle. Couplé à la présence de la ligne ferroviaire et sa liaison avec l'Italie, le cours d'eau permet l'essor des industries électrochimiques et électrométallurgiques, grandes consommatrices en houille blanche. L'équipement hydroélectrique de la plupart des cours d'eau de Maurienne s'est ensuite poursuivi, fournissant de l'électricité à l'ensemble du Pays, avec notamment le grand projet du Mont Cenis dans les années 60.

Tous ces aménagements successifs ont considérablement perturbé le régime hydraulique et les capacités de transport des matériaux de l'Arc et de ses affluents. Ainsi, les débits artificiels sont insuffisants pour que les cours d'eau charrient naturellement les matériaux au-delà des zones de confluence et de dépôts. Le lit se creuse et ses amas de matériaux forment des bouchons dangereux en cas de crue.

Photo 2 : L'Arc en aval de Sollières



Enfin, enserré dans une vallée étroite, entre voies de communication et urbanisation en fond de vallée, l'Arc déjà très artificialisé, n'a plus beaucoup d'espace de liberté dans certains secteurs.

Dans le bassin versant, d'autres pressions s'ajoutent comme les prélèvements pour l'alimentation en eau potable, les usages industriels, la production de la neige artificielle ou encore l'irrigation des prairies de fauche.

De 1996 à 2002, un premier contrat de rivière « Arc et affluents », porté par le Syndicat du Pays de Maurienne, a permis de résoudre la majorité des problèmes d'assainissement.

Puis entre 2002 et 2019, l'enjeu inondation étant très prégnant, le Syndicat du Pays de Maurienne s'est concentré sur la mise en place de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le 6 juillet 2020, un ambitieux contrat de Bassin versant pour l'Arc a été signé et sera mis en œuvre jusqu'en 2022. Porté par le Syndicat du Pays de Maurienne, son objectif est de protéger le territoire contre les inondations mais aussi de gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques.

Le programme d'actions se décline en 6 volets :

- Amélioration des systèmes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- Préservation et restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques
- Prise en compte, restauration et préservation des zones humides
- Préservation de la biodiversité
- Animation, coordination et suivi du Contrat
- Communication

Ce Contrat de bassin a permis de répondre aux objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021.

La carte suivante présente le réseau hydrographique de Val Cenis.

Carte 1 : Présentation du réseau hydrographique de Val Cenis



1.2 Biodiversité et milieux naturels

Les objectifs réglementaires :

Engagements internationaux :

- Directives Habitats et Oiseaux (21 mai 1992 et 02 avril 1979)
- Convention de Ramsar du 02/02/71
- Convention de Rio du 10/06/94 sur la diversité biologique

Engagements nationaux :

- Stratégie nationale pour la biodiversité
- Loi n°76-629 du 10/07/76 relative à la protection de la nature
- Loi du 02/02/95 relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier)
- Loi n° 2009-967 du 03/08/09 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : elle vise à :
 - Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles
 - Préserver la biodiversité notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, en constituant d'ici à 2012 une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire
- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Orientations locales :
SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée : il décline 9 orientations fondamentales parmi lesquelles les dispositions suivantes s'appliquent aux PLU pour la thématique « Biodiversité » :

Orientation fondamentale 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

- Disposition 1-02 – Développer les analyses prospectives dans les documents de planification

Orientation fondamentale 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux
aquatiques

- Disposition 2-01 – Mettre en œuvre la séquence « éviter-réduire-compenser »
- Disposition 1-04 – Inscrire le principe de prévention dans la conception des projets et les outils de planification locale

Orientation fondamentale 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides

- **Orientation fondamentale 6A** : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Disposition 6A-02 – Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Disposition 6A-03 – Préserver les réservoirs biologiques et renforcer leur rôle à l'échelle des bassins versants
- Disposition 6A-04 – Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves

- **Orientation fondamentale 6B** : Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- Disposition 6B-02 – Mobiliser les documents de planification, les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides

SCoT des Pays de Maurienne : Orientation n°1 : Préserver les milieux naturels, marqueurs des paysages de Maurienne

Objectif 1 – Préserver les espaces et paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite
Prescription n° 1 : Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue en tenant compte des sensibilités propres à chaque milieu

Prescription n° 2 : Identifier les milieux à forts enjeux écologiques au sein des zones pressenties pour être urbanisées

Prescription n° 3 : Préserver et renforcer les corridors écologiques existants, et restaurer les continuités écologiques dégradées

Prescription n° 4 : Tenir compte de la trame noir

Prescription n° 5 : Préserver la biodiversité ordinaire et la qualité des milieux terrestres et aquatiques

Les sources de données :
- Documents réglementaires et d'inventaires (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
- DOCOB du site Natura 2000 FR 8201779 Formations forestières et herbacées des Alpes internes – ONF & Chambre d'Agriculture de la Savoie – 2008
- Observatoire de la biodiversité de Savoie
- Observatoire environnemental de la SEM de Val Cenis
- Aménagement forestier de la forêt communale de Bramans pour la période 2015-2034 – Office National des Forêts
- Aménagement forestier de la forêt communale de Sollières-Sardières pour la période 2015-2034 – Office National des Forêts
- Aménagement forestier de la forêt domaniale RTM de Sollières-Sardières pour la période 2019-2048 – Office National des Forêts
- Aménagement forestier de la forêt communale de Termignon pour la période 2015-2034 – Office National des Forêts
- Aménagement forestier de la forêt domaniale RTM de Termignon pour la période 2017-2046 – Office National des Forêts
- Aménagement forestier de la forêt communale de Val Cenis - Lanslebourg pour la période 2018-2034 – Office National des Forêts
- Aménagement forestier de la forêt communale de Lanslevillard pour la période 2013-2032 – Office National des Forêts
- Contrat de bassin de l'Arc 2020-2022 – Syndicat du pays de Maurienne

1.3 Les espaces naturels d'intérêt majeur

1.3.1 Le site Natura 2000 FR 8201783 et FR 8210032 du massif de la Vanoise

Le massif de la Vanoise a été désigné par arrêté ministériel du 21 janvier 2004 en zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux, sous l'intitulé FR 8210032.

Le site a également été désigné par arrêté ministériel du 17 octobre 2008 en zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitat, sous l'intitulé FR 8201783.

Ce site recèle un très grand nombre de milieux naturels et d'espèces d'intérêt européen, représentatifs des Alpes du Nord françaises.

Le document d'objectifs (DOCOB) de ce site d'importance communautaire a été élaboré à partir des éléments scientifiques disponibles et approuvé par l'État en 1998. Il a été complété en 2006 par un document d'objectifs opérationnel, dont l'élaboration est pilotée par le Parc national de la Vanoise, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

Le tableau suivant présente la liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Habitat.

Tableau 1 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du massif de la Vanoise

Habitats d'intérêt communautaire	
N° Habitat	Dénomination
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*.
3220	Rivière alpine avec végétation ripicole herbacée
3230	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica*
3240	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*
4060	Landes alpines et boréales
4080	Fourrés de *Salix spp*. subarctiques
6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6230	Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6520	Prairies de fauche de montagne
7110	Tourbières hautes actives
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
7230	Tourbières basses alcalines
7240	Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Andosacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii)*
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
8340	Glaciers permanents
9410	Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)
9420	Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra*
9430	Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (sur substrat gypseux ou calcaire)

Le tableau suivant présente la liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Habitat.

Tableau 2 : Liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du massif de la Vanoise

Mammifères	
Nom commun	Nom scientifique
Lynx boréal	*Lynx lynx*
Invertébrés	
Nom commun	Nom scientifique
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*
Plantes	
Nom commun	Nom scientifique
Buxbaumie verte	*Buxbaumia viridis*
Dracocéphale d'Autriche	*Dracocephalum austriacum*
Panicaut des Alpes	*Eryngium alpinum*
Riccie de Breidler	*Riccia breidleri*
Sabot de Vénus	*Cypripedium calceolus*
Trèfle des rochers	*Trifolium saxatile*

Le tableau suivant présente la liste des espèces animales ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Oiseaux (espèces en annexe I de la DO).

Tableau 3 : Liste des oiseaux ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du massif de la Vanoise

Oiseaux sédentaires	
Nom commun	Nom scientifique
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*
Chevêchette d'Europe	*Glaucidium passerinum*
Chouette de Tengmalm	*Aegolius funereus*
Crave à bec rouge	*Pyrrhocorax pyrrhocorax*
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*
Gélinotte des bois	*Bonasa bonasia*
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*
Gypaète barbu	*Gypaetus barbatus*
Lagopède alpin	*Lagopus mutus helveticus*
Perdrix bartavelle	*Alectoris graeca saxatilis*
Pic noir	*Dryocopus martius*
Pie-grièche écorcheur	*Lanus collurio*
Tétras-lyre	*Tetrao tetrix tetrix*
Oiseaux migrateurs	
Nom commun	Nom scientifique
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*
Milan noir	*Milvus migrans*
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*
Vautour fauve	*Gyps fulvus*

La carte suivante présente le périmètre du site Natura 2000 du massif de la Vanoise sur la commune de val Cenis.

Carte 2 : Périmètre du site Natura 2000 du massif de la Vanoise sur la commune de Val Cenis



1.3.2 Le site Natura 2000 FR 8201780 du réseau de vallons d'altitude à Caricion

Cette zone spéciale de Conservation (ZSC), désignée au titre de la directive Habitats, couvre l'ensemble des bassins versants des vallées de Tarentaise et de Maurienne où ont été répertoriées des stations de Caricion bicoloris-atrofuscae. Elle s'étend sur une superficie de de 9 580 ha.

Ces milieux humides qui sont des reliques des dernières glaciations d'il y a 30 000 ans présentent un intérêt communautaire prioritaire selon la directive Habitats. Composés essentiellement de carex et de joncs, ils sont soumis à des phénomènes de rajeunissement périodiques qui favorisent le maintien de groupementsvégétaux à caractère pionnier.

Sur l'ensemble du site, la surface estimée de l'habitat à Caricion est au maximum d'une centaine d'hectares, le reste couvrant les bassins versants rapprochés.

Le site rassemble de nombreuses unités disjointes réparties sur 9 communes. Il englobe des espaces dont le caractère exceptionnel est reconnu par ailleurs : Réserve Naturelle Nationale de la Grande Sassière sur la commune de Tignes, Vallon de Prariond à Val d'Isère et Arrêté de Protection de Biotope du Mont Cenis sur la commune de Val Cenis.

L'opérateur en charge de la gestion est le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (CENS) qui a élaboré le DOCOB en 2010.

Le tableau suivant présente la liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Habitat.

Tableau 4 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion

Habitats d'intérêt communautaire	
N° Habitat	Dénomination
6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses
7240	Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*

Le tableau suivant présente la liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Habitat.

Tableau 5 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion

Invertébrés	
Nom commun	Nom scientifique
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*

La carte suivante présente le périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion sur la commune de Val Cenis.

Carte 3 : Périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion sur la commune de Val Cenis



1.3.3 Le site Natura 2000 FR 8201779 Formations forestières et herbacées des Alpes internes

Cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la directive Habitats rassemble plusieurs unités disjointes de la Maurienne, pour la plupart répertoriées par ailleurs dans d'autres inventaires en particulier les ZNIEFF. Elle couvre 1 560,1 ha et s'étend sur neuf communes dont Val Cenis.

Les habitats forestiers sont dominants (51%) suivis des pelouses et prairies (34%) milieux les plus menacés en Maurienne par abandon des pratiques agricoles traditionnelles.

L'opérateur en charge de la gestion du site est l'Office National des Forêts (ONF) qui a élaboré le DOCOB validé en 2008.

Le tableau suivant présente la liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Habitat.

Tableau 6 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes

Habitats d'intérêt communautaire	
N° Habitat	Dénomination
3240	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*
4060	Landes alpines et boréales
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) *sites d'orchidées remarquables
6520	Prairies de fauche de montagne
7230	Tourbières basses alcalines
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii)*
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
9410	Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)
9430	Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (sur substrat gypseux ou calcaire) *

Trois habitats sont particulièrement remarquables :

- Les forêts de pins à crochets sur gypse et calcaire : bien représentées en Haute- Maurienne, elles occupent de faibles étendues en Europe et constituent, à ce titre, un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (code 9430*). Aucune menace particulière ne les concerne.
- Les pelouses substeppiques : d'affinité orientale, elles sont situées en limite ouest de leur aire de répartition dans les Alpes occidentales. D'intérêt communautaire (code 6210), elles sont susceptibles d'héberger 3 espèces végétales protégées à l'échelle régionale : la Fétuque du Valais (*Festuca valesiaca*), la Centaurée du Valais (*Centaurea valesiaca*) et le Thésium à feuilles de lin (*Thesium linoplyllon*). Ces pelouses sèches semi-naturelles présentent une fragilité du fait de leur localisation dans les parties basses des versants où se tient l'urbanisation. Elles peuvent en outre être menacées par l'abandon des pratiques traditionnelles (fermeture par embroussaillement) et par le piétinement.

- Les prairies de fauche de montagne : cet habitat d'intérêt communautaire (code 6520) caractérisé par une grande diversité floristique a longtemps occupé d'importantes surfaces dans les Alpes françaises, mais connait aujourd'hui une régression en raison de l'exode rural et de l'abandon des pratiques traditionnelles, l'intensification de l'agriculture et le piétinement.

Photo 3 : Pins et pelouses du site Natura 2000



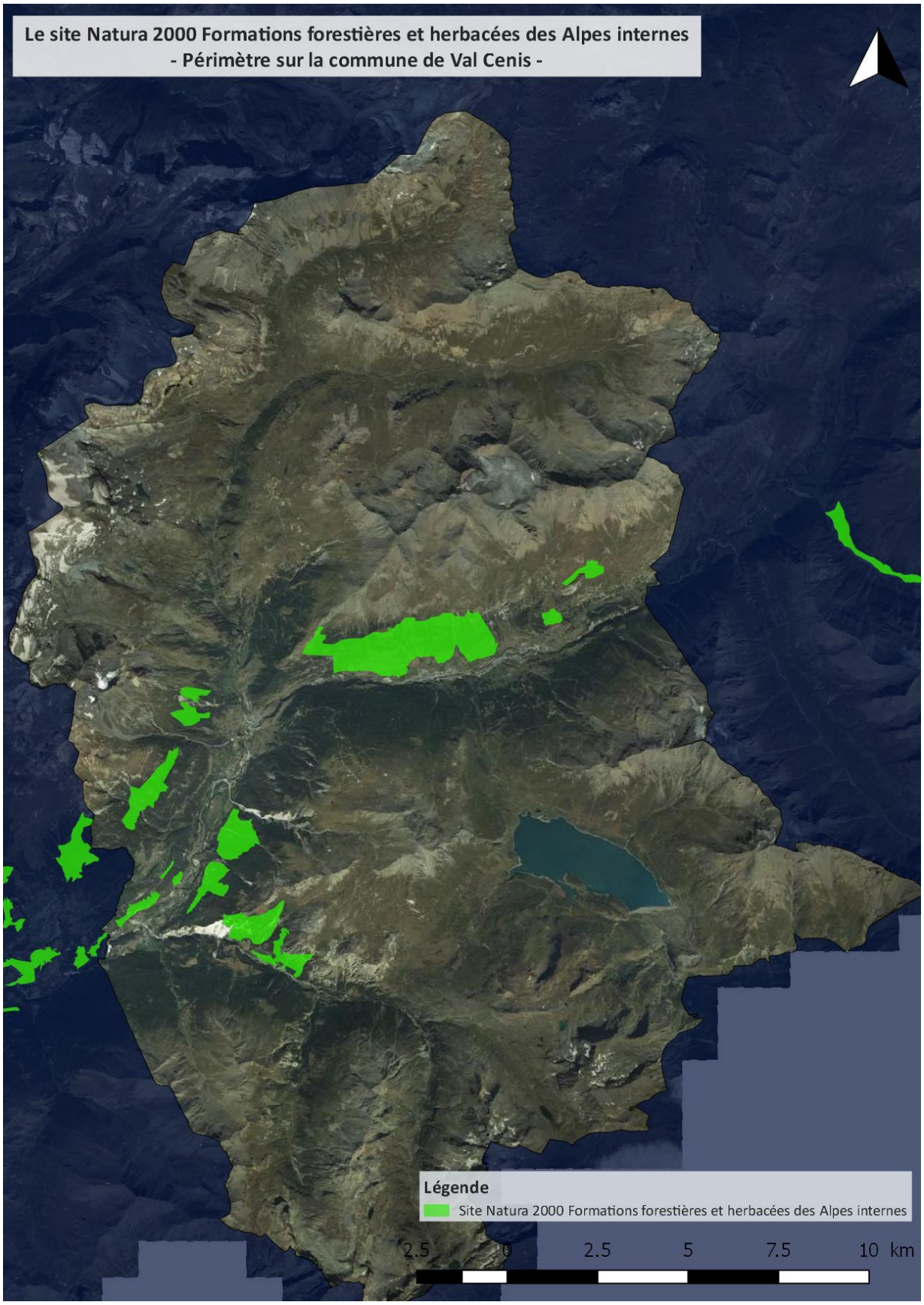
Le tableau suivant présente la liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive Habitat.

Tableau 7 : Liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes

Invertébrés	
Nom commun	Nom scientifique
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*
Plantes	
Nom commun	Nom scientifique
Sabot de Vénus	*Cypripedium calceolus*

La carte suivante présente le périmètre du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes sur la commune de Val Cenis.

Carte 4 : Périmètre du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes sur la commune de Val Cenis



1.3.4 Le parc national de la Vanoise

Au cœur de la zone intra-alpine des Alpes occidentales, le parc national de la Vanoise couvre un territoire de près de 200 000 hectares. Près de 53 000 hectares sont classés dans le cœur du parc, espace soumis à une protection forte et doté d'une réglementation spécifique.

Autour de cette zone s'étend le périmètre optimal. Ce premier parc national français, créé en juillet 1963, concerne 28 communes des vallées de la Maurienne et de la Tarentaise. Il forme, en continuité avec le parc national italien du Grand Paradis, le plus grand espace naturel protégé d'Europe occidentale.

Il accueille 1 200 espèces floristiques différentes, dont 200 espèces remarquables, et abrite environ 1 800 bouquetins, 4 000 chamois et 120 oiseaux nicheurs. De nombreuses espèces sont protégées au niveau national, régional et européen.

La carte suivante présente le périmètre de la zone cœur du parc national de la Vanoise sur la commune de Val Cenis. Ce périmètre correspond au périmètre du site Natura 2000 du massif de la Vanoise Oiseaux.

Carte 5 : Périmètre de la zone cœur du parc national de la Vanoise sur la commune de Val Cenis



1.3.5 L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) Mont Cenis et Vallon de Savine

L'APPB Mont Cenis et Vallon de Savine couvre une superficie de 5 715,9 ha. Créé en 1991, l'arrêté a été modifié en 2013 (Arrêté préfectoral DDT/SEEF 2013-1236).

L'arrêté a pour objectif de préserver la flore remarquable du site et notamment 2 espèces végétales endémiques : la Saponaire jaune (*Saponaria lutea*), espèce protégée au plan national, et la Polygale du Piémont (*Polygala pedemontana*) en liste rouge de la flore de Rhône-Alpes (classée vulnérable).

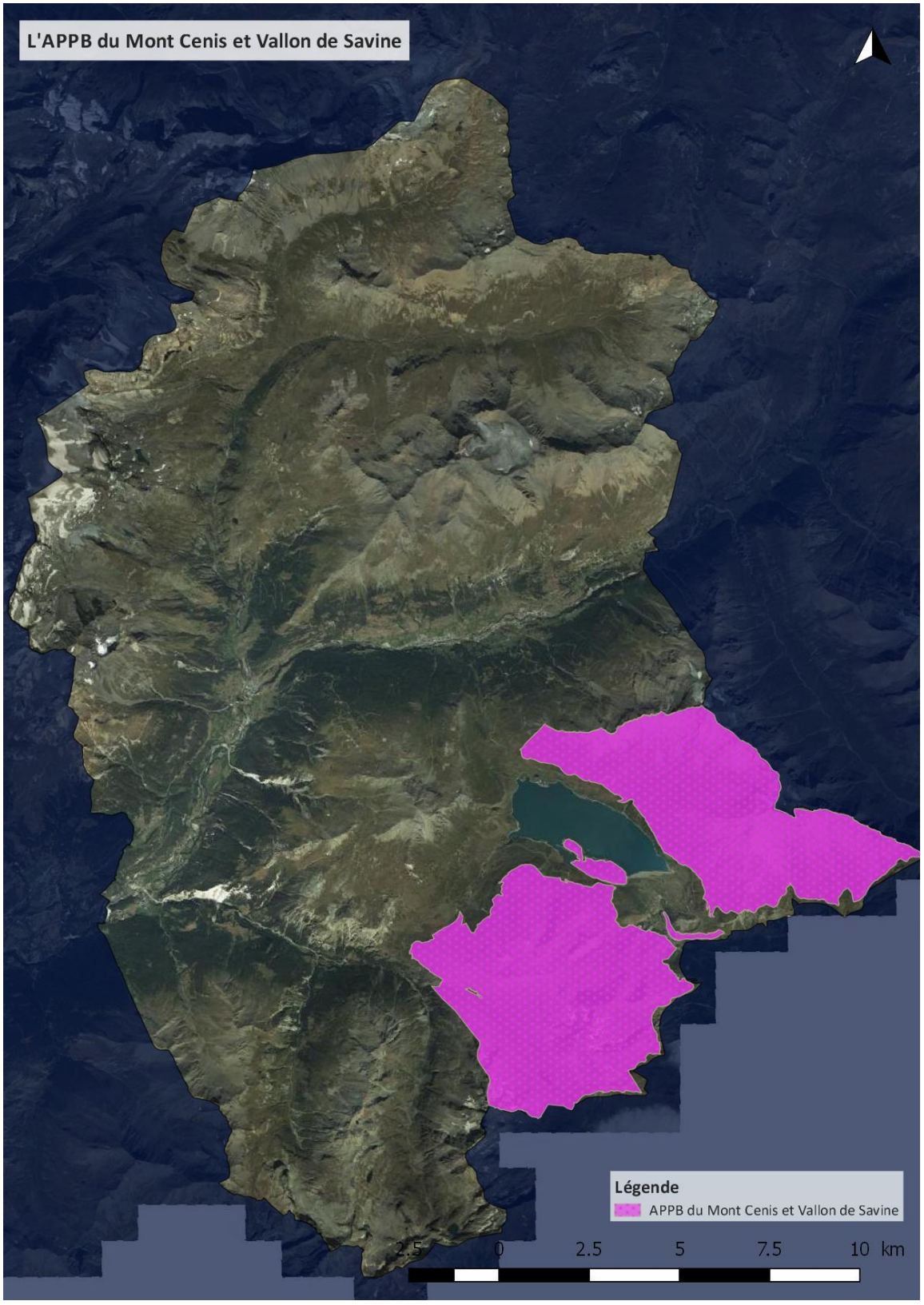
L'arrêté réglemente strictement les activités humaines au sein du périmètre.

Photo 4 : Lac de Savine



La carte suivante présente le périmètre de l'APPB.

Carte 6 : Périmètre de l'APPB Mont Cenis et Vallon de Savine



1.3.6 Les sites naturels bénéficiant d'un inventaire de type ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées.
- Les ZNIEFF de type 2, qui sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire…) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

20 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 sont identifiées sur la commune de Val Cenis. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

ZNIEFF de type 1			
Nom	**Code MNHN**	**Superficie ha**	**Principales caractéristiques**
Plateau du Mont Cenis	820031720	9 538,32	Le plateau est reconnu depuis longtemps par les naturalistes pour son exceptionnelle biodiversité due à la diversité des roches, des expositions, l'influence des vallées internes et la présence du lac. La richesse endémique de sa flore tient aux communautés végétales des bas-marais arctico-alpins rares à l'échelle européenne (unique station française de Saponaire jaune, découverte récente d'une plante boréale, la Laîche des glaciers). La faune est également riche, notamment en insectes.
Vallée du Ribon	820031695	4 309,05	Le substrat géologique est ici constitué exclusivement de schistes lustrés. La flore des moraines comme celle des marais d'altitude est exceptionnelle. Les oiseaux caractéristiques des hautes altitudes sont particulièrement bien représentés.
Forêts de résineux de l'ubac de la Haute Maurienne	820031513	4 263,02	La zone identifie des pinèdes, des pessières et des mélézins en rive gauche de l'Arc. On y trouve aussi des fourrés d'aulnes verts, des rochers et des falaises, ainsi que des tourbières hautes. La faune se distingue par de grandes populations d'espèces alpines : nombreux ongulés, avifaune des bois, des falaises et des landes riches en tétras lyres et lagopèdes qui hivernent, un secteur de reproduction pour l'Aigle royal, …

Les Fours	820031755	2 834,31	Il s'agit d'un vaste secteur de la zone cœur du Parc National de la Vanoise accessible depuis le Manchet. Il comprend une multitude de milieux (replats, gorges, falaises, pentes, lacs) regroupés en trois vallons parallèles creusés par les glaciers. La zone regorge de plantes rares et protégées.
Aiguille de Scolette, Vallons de Pelouse et du Fond	820031686	2 587,99	Le site est reconnu pour son caractère sauvage, ses habitats d'altitude préservés dont une cembraie bordée de landes favorable au Tétras lyre, une richesse en plantes rares.
Haute vallée d'Ambin	820031687	2 415,54	La zone offre, de ses belles forêts de mélèzes aval aux glaciers amont, des paysages uniques et préservés de haute montagne. Les milieux naturels, de haute qualité et rares, allient de vastes étendues de falaises siliceuses, des pelouses alpines et des zones humides. Ils offrent des biotopes adaptés à de nombreuses espèces végétales singulières dont des endémiques (Saxifrage fausse-mousse, Primevère du Piémont, Raiponce de Micheli) et à des animaux alpins exceptionnels parmi lesquels l'Aigle royal nicheur ou le Tétras lyre.
Basse vallée d'Ambin et vallée d'Etache	820031712	2 343,88	Cette vaste zone naturelle englobe des pelouses steppiques qui hébergent des plantes très rares en Savoie comme l'Androsace septentrionale et la Drave jaunâtre, des rochers de gypse où pousse l'exceptionnelle Matthiole du Valais, des forêts de pin à crochets au sous-bois à Bruyère des neiges, et plus haut dans la vallée, le long de la chaîne frontalière, les milieux d'altitude riches d'une flore artico-alpine héritée des dernières glaciations (Laîche noirâtre et Laîche bicolore entre autres) et la faune symbolique des Alpes (Tétras lyre, Lagopède, Aigle royal).
Vallonbrun	820031318	2 257,13	Une grande partie du versant adret des communes de Lanslebourg et de Lanslevillard sous les cimes du Grand Roc Noir et de la Pointe de Vallonbrun est englobée dans cette zone. Le site accueille un couple d'Aigle royal et une importante population de Perdrix bartavelle. Mais l'élément le plus remarquable de ce secteur concerne la population de Chamois qui est ici particulièrement importante aussi bien en hivernage que pendant la période estivale ou de mise bas. La flore est plutôt variée car de nombreuses tranches d'altitudes sont représentées.
Gorges du Doron de Termignon	820031752	1 914,59	Le Doron de Termignon naît de la confluence des torrents de la Leisse et de la Rocheure, au lieu-dit "Entre-deux-Eaux". De là, le cours d'eau coule en direction du sud au fond de gorges escarpées. Un couple d'Aigle royal y a disposé trois aires. L'une d'elle est utilisée

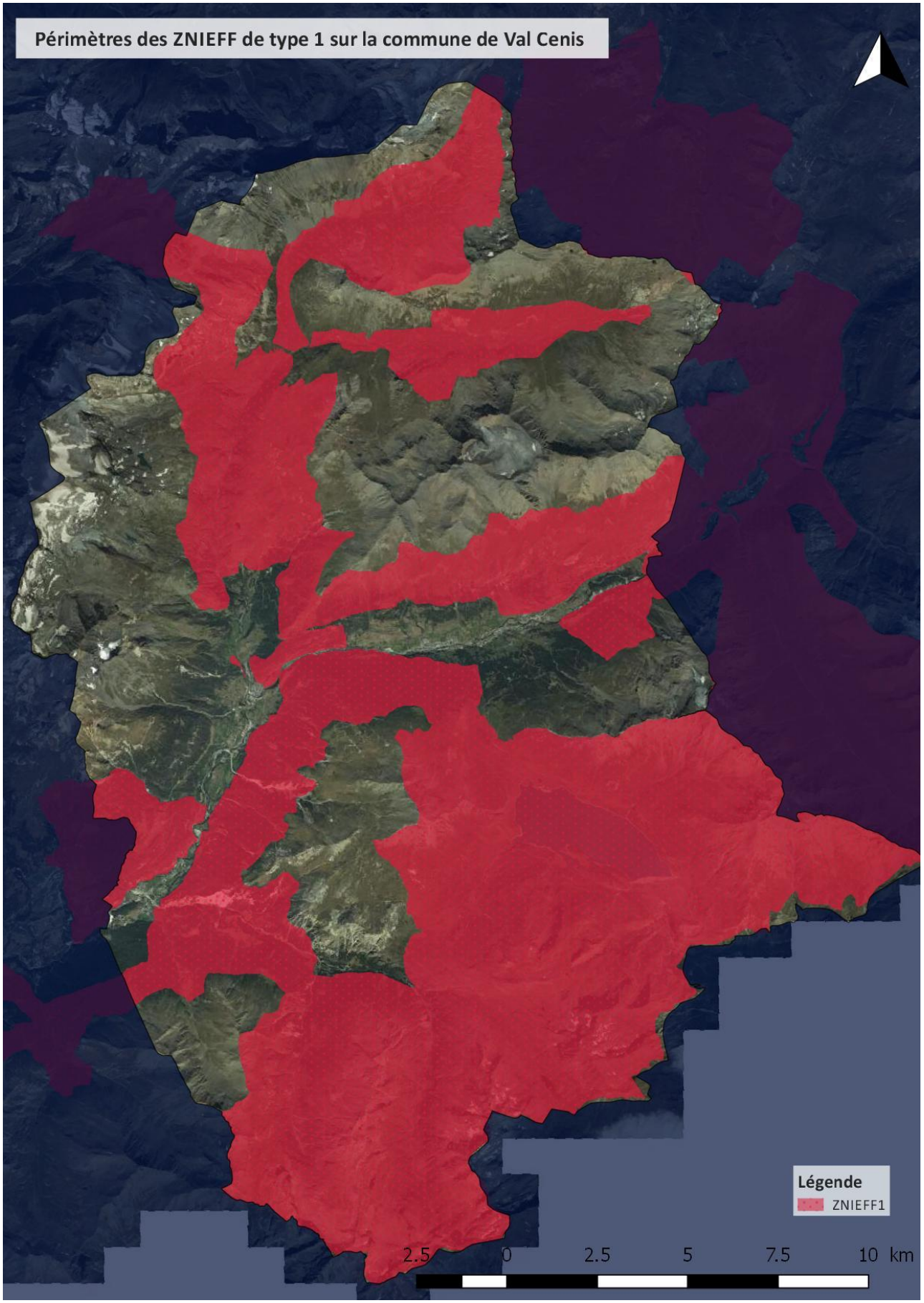
			actuellement par un couple de Gypaète barbu nouvellement formé qui tente également de se reproduire. Le Bouquetin des Alpes trouve aussi refuge dans ces nombreux escarpements que ce soit en hivernage ou en estive.
Vallon de la Leisse	820031743	1 836,37	Situé en zone cœur du Parc National de la Vanoise, ce secteur se présente, d'un point de vue géomorphologique, sous forme de deux grands versants opposés. Toutefois, les nombreuses ruptures de pentes créent des milieux aussi différents que nombreux. Associés aux lacs, et aux éboulis, ils offrent ainsi une multitude d'habitats naturels. La flore y est d'un intérêt particulièrement important.
Col de la Vanoise	820031762	1 612,04	La multitude d'affleurements géologiques confère à la zone un intérêt floristique majeur. Particulièrement prioritaire pour le Parc National de la Vanoise qui compte ici la plus importante des rares stations françaises, la Potentille blanc de neige est sans doute l'espèce de plante la plus remarquable.
Rive droite de l'Arc entre Bessans et Bonneval	820031759	1 572,62	Sur un substrat de nature calcaire, cette zone héberge une flore thermophile bien adaptée à ces milieux chauds et secs. Parmi les plus remarquables, on trouve le Dracocéphale d'Autriche qui fleurit ici dans une de ses seules stations savoyardes. Inféodée également à ces milieux bien exposés, on retrouve la Perdrix bartavelle ici bien présente.
Pinèdes autour du monolithe de Sardières	820031317	1 221,7	La ZNIEFF présente un bel ensemble forestier de pins sylvestres qui accueille une plante rare et protégée, la Bruyère des neiges. La zone compte des espaces de cultures extensives où la Caille des prés peut se reproduire. D'anciennes carrières de gypse donnent refuge à diverses espèces de chauves- souris.
Vallon de la Rocheure	820031754	1 014,01	Situé en zone cœur du Parc National de la Vanoise, ce secteur est parmi l'un des plus intéressants d'un point de vue floristique. Il englobe une partie du vallon de la Rocheure depuis le refuge de la Femma de part et d'autre du torrent. Outre les versants adret et ubac, la zone comprend le fond du vallon, avec les abords humides du cours d'eau qui accueillent de nombreuses laîches remarquables telles que la Laîche bicolore, la Laîche maritime, la Cobrésia simple.

Mélézein de Bessans	820031690	886,91	Il s'agit d'un remarquable peuplement forestier vieillissant de Mélèze. Le site est riche du point de vue floristique, et comprend des espèces aussi remarquables que l'Ancolie des Alpes, la Campanule alpestre, la Clématite des Alpes, l'Oxytropis fétide, la Primevère du Piémont, la Saxifrage fausse diapensie et la Saxifrage des Vaudois. L'intérêt naturaliste local réside également dans la richesse de l'avifaune. Certaines espèces présentent en effet un grand intérêt : Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Gypaète barbu, Rousserole verderolle, Sizerin flammé, Tarin des aulnes, Tichodrome échelette. Il convient également de citer des populations remarquables de Cassenoix moucheté, Chocard à bec jaune, Tétras lyre et de Caille des prés. Les mammifères sont représentés par de très belles populations de Chamois, Lièvre d'Europe, Lièvre variable et de Musaraigne alpine. Le site héberge enfin un riche peuplement de Crapaud calamite et de Grenouille rousse, ainsi que la Vipère aspic.
Prairies de Bessans	820031697	255,78	La zone englobe les prairies de fauche des environs de Bessans. Elles occupent l'essentiel des terrains plats soit plusieurs centaines d'hectares ; coupées de murets, "murgers", haies, arbustes et arbres isolés, elles hébergent une avifaune très diversifiée, qu'elle soit strictement prairiale (Alouette des champs, Caille des blés, Tarier des prés, Rousserolle verderolle) ou liée à la juxtaposition des prairies et des éléments du paysage précédemment évoqués (Traquet motteux, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune...).
Ripisylves de Bessans	820031689	228,55	Le site concerne l'Arc et l'espace relativement large où divague le cours d'eau. Pratiquement tous les stades d'évolution des milieux riverains peuvent être observés le long de celui-ci, des graviers nus à l'aulnaie à Aulne blanc en passant par les groupements de saules. L'avifaune est représentée ici par des espèces typiques telles que le Sizerin flammé, la Rousserolle verderolle, l'Accenteur mouchet ou la Fauvette des jardins.
Pelouses steppiques et pinède du Belvédère	820031694	175,64	La zone du Belvédère domine le village de Termignon. Comme en d'autres endroits de la Haute Maurienne, les conditions climatiques et du sol ont permis l'installation d'une végétation rase dominée par les graminées : la pelouse steppique. Cette pelouse présente une richesse biologique exceptionnelle avec la Centaurée du Valais, le Crépis des Alpes Rhétiques ou la Fétuque du Valais.

Marais de Pré Ratte	820031685	10,44	Cette toute petite zone humide présente un intérêt botanique exceptionnel en Savoie. Ce marais abrite en effet la seule station connue à ce jour dans le département du Choin ferrugineux. Cette plante est protégée dans toute la France, où elle n'est connue que d'une dizaine de départements du grand est. La station du marais de Pré Ratte abrite plusieurs milliers de pieds en compagnie d'un cortège floristique classique des "bas-marais".
Marais des Arcannes	820031692	6.66	L'intérêt naturaliste de ce site porte sur la présence de l'Orchis musc. Cette orchidée aux nombreuses fleurs de couleur jaune verdâtre est très discrète ; elle ne dépasse pas vingt centimètres de haut. Le marais des Arcannes est l'une des rares stations savoyardes de cette espèce.
ZNIEFF de type 2			
Nom	**Code MNHN**	**Superficie ha**	**Principales caractéristiques**
Massif de la Vanoise	820031327	121 086,28	La zone englobe le Cœur du Parc national de la Vanoise au patrimoine naturel floristique et faunistique d'altitude considérable et aux paysages exceptionnels.
Massif du Mont Cenis	820031688	3 6646,67	Cette zone reconnait la fonctionnalité écologique et paysagère de l'ensemble du massif notamment ses habitats naturels, sa faune et sa flore d'altitude exceptionnels.
Adrets de la Maurienne	820031698	6 567,35	La variété des substrats, en particulier de gypse et cargneules, permet une grande diversité de groupements végétaux herbacés, arbustifs ou forestiers. La faune, également variée, est riche en espèces alpines avec de belles populations d'ongulés, des oiseaux forestiers (Chevêchette d'Europe) ou de milieux ouverts (Pie grièche écorcheur, Hibou petit duc), et des insectes xérophiles.

Les cartes suivantes présentent les périmètres des ZNIEFF sur la commune de Val Cenis.

Carte 7 : Périmètres des ZNIEFF de type 1 sur la commune de Val Cenis



Carte 8 : Périmètres des ZNIEFF de type 2 sur la commune de Val Cenis



1.3.7 L'inventaire régional des tourbières

L'inventaire régional répertorie les tourbières suivantes :

- Le marais du col du Mont-Cenis : d'une superficie de 2,46 ha, il est situé dans le périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion
- Le marais de la Buffaz : d'une superficie de 2,36 ha, il est situé dans le périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion
- Le Plan des Trois Fontaines : d'une superficie de 1,36 ha, il est situé dans le périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion
- Le marais du Plan des Cavales : d'une superficie de 1,71 ha, il est situé dans le périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion
- Le marais de la Combe Borgne : d'une superficie de 1,59 ha, il est situé au cœur de l'APPB Mont Cenis et Vallon de Savine
- Le marais de la Combe de Crêvecoeur : d'une superficie de 1,68 ha, il est situé dans le périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion et celui de l'APPB Mont Cenis et Vallon de Savine
- Le marais du Plan du Lac : d'une superficie de 1,74 ha, il est situé dans la zone cœur du parc national de la Vanoise
- Le lac du Lait : d'une superficie de 0,72 ha, il est situé dans la zone cœur du parc national de la Vanoise
- Le marais du col de la Vanoise : d'une superficie de 16,52 ha, il est situé dans la zone cœur du parc national de la Vanoise
- Le marais vers le refuge de la Femma : d'une superficie de 3,26 ha, il est situé dans la zone cœur du parc national de la Vanoise

1.3.8 Les pelouses sèches

Les pelouses sèches se développent en Savoie essentiellement sur les versants de basse et moyenne altitude qui réunissent des conditions de fort ensoleillement et un sol drainant (calcaires, alluvions).

Elles proviennent pour la plupart d'anciens défrichements de coteaux d'adrets bien exposés, souvent rocailleux, pauvres et en pente. Elles servent ou ont servi, en agriculture, de parcours et de pâturage extensif pas ou peu fertilisés. Le déclin de l'agriculture conduit à leur abandon progressif sur les coteaux en forte pente et difficiles d'accès. Les broussailles de genévriers, d'épine-vinette et de rosiers progressent et masquent l'intérêt biologique notamment floristique des formations sèches ouvertes. Les pelouses se trouvent souvent en mosaïque avec ces formations arbustives de friches, avec des prairies de fauche ou de rares cultures dans les zones plus favorables, avec des pierriers et des falaises, ou des forêts sèches de pin sylvestres.

Ces pelouses sont constituées d'un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais d'une grande diversité de plantes. La forte originalité biologique de ces milieux tient à la présence d'espèces peu communes et adaptées pour résister aux conditions xériques de la vallée. La flore spécialisée présente des affinités méridionales avec des poacées remarquables de type steppique, en particulier la Stipe pennée (*Stipa pennata*) appelée marabout dans la vallée, et des espèces rares comme la Fétuque du Valais (*Festuca valesiaca*).

Ces espèces sont associées à des plantes fleuries, dont certaines bénéficient de protection ou sont inscrites sur des listes rouges d'espèces menacées. C'est notamment le cas de la rare Sauge d'Ethiopie (*Salvia aethiopis*) présente seulement en quelques stations de Haute-Maurienne.

La faune répond également au microclimat sec et chaud par la présence d'espèces à tendances méridionales. Ont ainsi été remarqués pour l'avifaune : la rarissime Fauvette orphée, les Bruants zizi, ortolan et fou, la Huppe fasciée, l'Alouette lulu ainsi que plus rarement le Moineau soulcie. Le Circaète Jean-le-Blanc, spécialisé dans la consommation de reptiles, trouve de nombreuses proies parmi les espèces des coteaux chauds riches en murets et clapiers d'épierrement (Lézard vert, Vipère aspic).

L'entomofaune des milieux thermophiles se révèle aussi remarquable : une cinquantaine de papillons rares ou peu connus en Savoie sont relevés parmi lesquels le Zygène de Fausta, le Moiré printanier, le Mélitée des linaires, le Cuivré flamboyant, le Misis, l'Hespéride du chiendent…, ainsi que de nombreux orthoptères.

Les pelouses sèches sont bien représentées sur la commune de Val Cenis en raison de la faible pluviométrie et du bon ensoleillement des versants d'adret et de la présence de sols souvent arides et pauvres en nutriments. Les secteurs les plus remarquables sont répertoriés à l'inventaire départemental des pelouses sèches du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie et/ou inclus dans le périmètre du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes. L'inventaire n'a pas de portée juridique, toutefois les collectivités sont engagées à le prendre en compte dans leurs projets d'aménagement et dans leur document d'urbanisme.

Aujourd'hui, l'évolution des activités humaines peut menacer les milieux secs de Maurienne : installation d'équipements, reboisement, fumure et irrigation pour la mise en culture, mais aussi tout simplement absence d'entretien et de pâturage qui conduit à l'installation progressive d'arbustes et d'arbres et provoque une fermeture des milieux. Pour lutter contre cette tendance, des opérations de défrichement ont été conduites dans la vallée de l'Arc.

Photo 5 : Pelouses sèches en adret de Lanslevillard



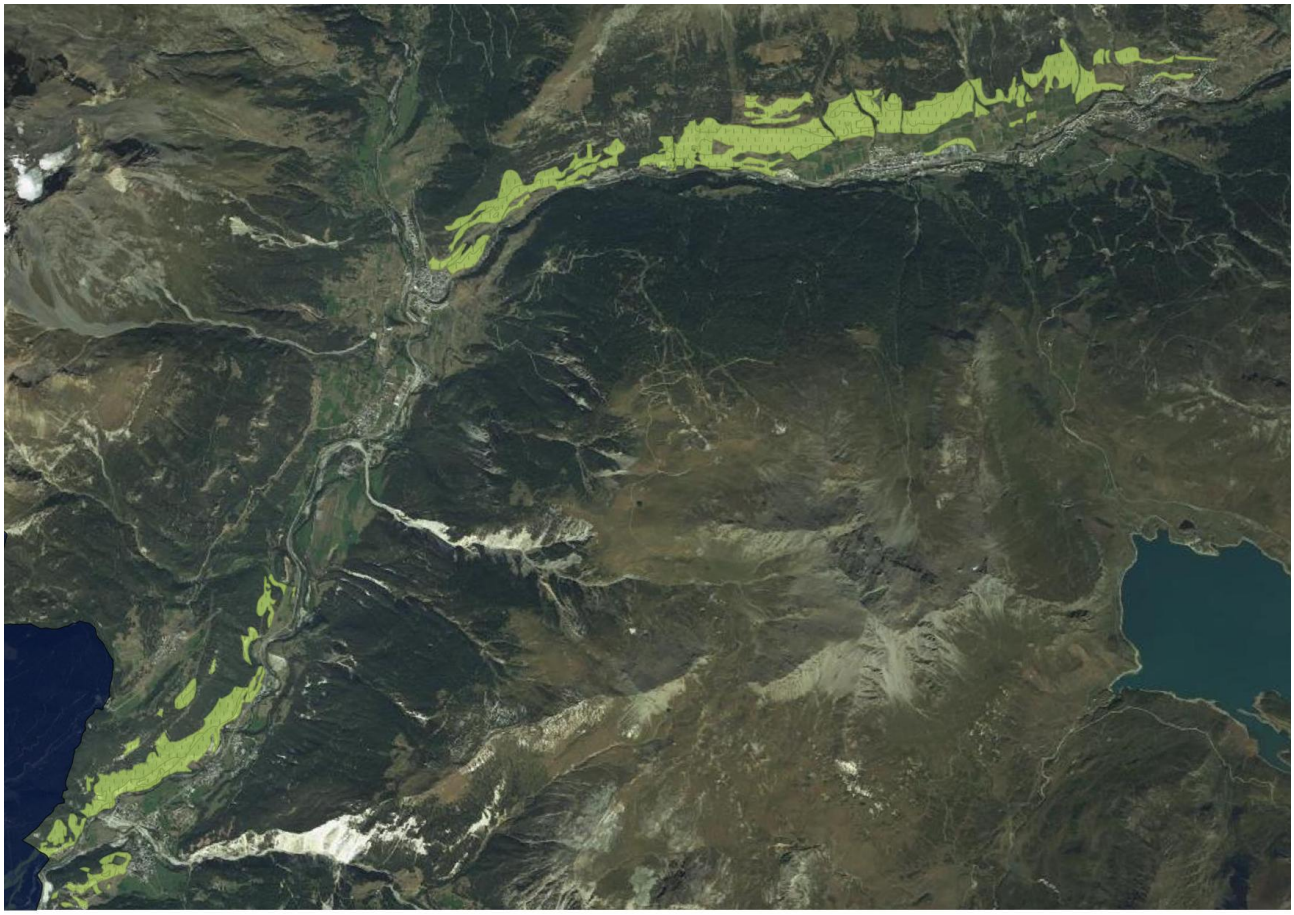
Les formations sèches constituent des réservoirs de biodiversité et un fort enjeu patrimonial en Maurienne. Sur la commune de Val Cenis, elles se localisent en périphérie immédiate des villages et sont vulnérables vis à vis de nouveaux aménagements potentiels.

Les cartes suivantes présentent la localisation des pelouses sèches inventoriées par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie sur la commune de Val Cenis.

Carte 9 : Localisation des pelouses sèches sur la commune de Val Cenis



Carte 10 : Localisation des pelouses sèches sur la commune de Val Cenis – Focus sur les villages



1.3.9 Les zones humides

La préservation des milieux humides est un enjeu national et européen depuis les années 1990. La loi sur l'eau de 1992 définit juridiquement les zones humides : « *terrains exploités ou non habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire* ». Elle fait de leur sauvegarde une obligation légale et une priorité au regard de leurs fonctions essentielles quant à l'épanchement des crues et comme réservoir de biodiversité.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de Rhône Méditerranée pour la période 2022- 2027 a été approuvé le 18 mars 2022 par le comité de bassin. Il définit la préservation et la restauration du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides comme une orientation fondamentale.

En Savoie, environ 50% des zones humides ont disparu dans la seconde moitié du XX^{e} siècle. Afin de localiser et connaître ces milieux pour en stopper le déclin, un inventaire des zones d'une superficie supérieure à 1 000 m^2 a été conduit dans les communes savoyardes. Il a été coordonné par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN Savoie) et conduit en fonction de trois critères : biologique, pédologique et hydrologique.

Le CEN définit en outre autour de ces zones humides des « espaces de fonctionnalité » qui correspondent aux secteurs tampons d'alimentation ou d'interrelations hydrauliques.

La commune de Val Cenis compte 219 zones humides répertoriées à l'inventaire départemental. La majorité d'entre elles se situe en altitude, parfois au sein des périmètres des sites Natura 2000 ou de

l'APPB du Mont Cenis et Vallon de Savine. Elles occupent le plus souvent des petites superficies inférieures à 1 ha.

En fond de vallée, les zones humides observées sont principalement liées à l'Arc. Elles correspondent à des zones de divagation du torrent et sont occupées par des bancs de graviers, des formations riveraines de saules, des pinèdes alluviales ou encore des aulnaies blanches. Ces espaces le long de l'Arc exigent une vigilance particulière dans le cadre de l'élaboration du PLU dans la mesure où le fond de la vallée pourrait faire l'objet de projets d'aménagements. Au sein des villages, seule la zone humide dite « zone humide du village de Termignon » se trouve au sein du bâti.

Photo 6 : Zone humide du village de Termignon et zone humide « RN6 »





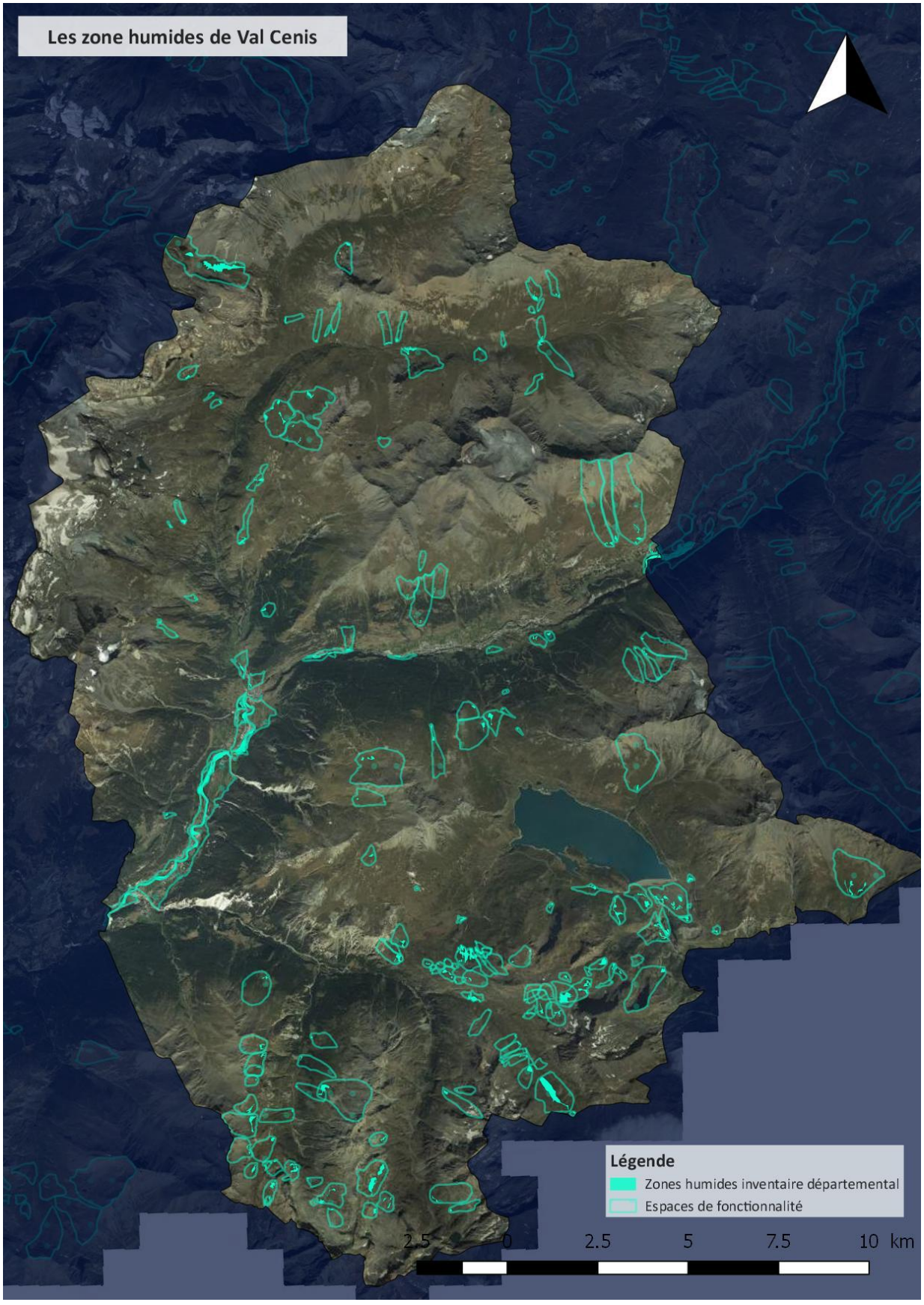
Photo 7 : Bancs de graviers et formations de saules dans le lit de l'Arc



Au-delà de leur intérêt comme milieux naturels riches, les zones humides servent de corridor écologique, contribuent à la qualité paysagère de la vallée et jouent un rôle hydraulique fondamental vis-à-vis de l'expansion des crues.

La carte suivante présente les périmètres des zones humides répertoriées sur la commune de Val Cenis ainsi que leurs espaces de fonctionnalité.

Carte 11 : Localisation des zones humides sur la commune de Val Cenis



1.3.10 Les cours d'eau en liste 1

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE. Ainsi les anciens classements (nommés L432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée.

Une liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE , des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs. Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée.

Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Sur la commune de Val Cenis, les cours d'eau suivants sont classés en liste 1 :

- L'Arc, de sa confluence avec la Lenta au barrage de Bramans, hors traversée de Lanslevillard
- Le Doron de Termignon en aval de sa confluence au torrent de la Rocheure
- Le torrent de la Leisse en aval de l'ancien barrage du Plan des Nettes

Photo 8 : Doron de Termignon



1.3.11 Synthèse des réservoirs de biodiversité sur la commune de Val Cenis

L'originalité du climat de la Haute-Maurienne conjuguée à des formations géologiques spécifiques est à l'origine de milieux naturels très diversifiés favorables à la présence de nombreuses espèces animales et végétales à affinités méridionales et endémiques. Ainsi, Val Cenis accueille des réservoirs de biodiversité qui couvrent une très grande superficie du territoire communal.

Le tableau suivant présente la synthèse des réservoirs de biodiversité.

Entité	Superficie totale ha	Superficie Val Cenis	% superficie sur Val Cenis
Site Natura 2000 FR 8201783 et FR 8210032 du massif de la Vanoise	53 618	19 023	35 %
Site Natura 2000 FR 8201780 du réseau de vallons d'altitude à Caricion	9 498	807	8,5 %
Site Natura 2000 FR 8201779 Formations forestières et herbacées des Alpes internes	1 560,1	1 112	71 %
Zone cœur du parc national de la Vanoise	53 300	18 449	34,6 %
APPB du col du Mont Cenis et Vallon de Savine	5 715,9	5 715,9	100 %
ZNIEFF de type 1	41 284	26 322	64 %
Tourbières inventaire régional	Au nombre de 10, elles couvrent une superficie de 33,4 ha.		
Zones humides Inventaire départemental	219 zones humides de superficie majoritairement inférieure à 1 ha.		
Cours d'eau en liste 1	Trois cours d'eau : l'Arc hors traversée de Lanslevillard, le Doron de Termignon, le torrent de la Leisse		
Pelouses sèches Inventaire départemental	Elles couvrent une superficie d'environ 307 ha.		

1.4 Les espaces naturels complémentaires

1.4.1 Les massifs forestiers

Les massifs forestiers représentent sur la commune de Val Cenis de vastes superficies notamment dans les versants ubac. Les différentes formations observées peuvent être regroupées au sein des milieux suivants :

- La pineraie de Pin à crochet sur gypse et calcaire

Habitat inscrit comme prioritaire à la directive européenne Habitats, la pinède à pin à crochet occupe les falaises de gypse présentes notamment en rive droite de l'Arc. Cet habitat, rare dans les Alpes, abrite ici en abondance, la Bruyère des neiges (*Erica carnea*), plante protégée en Rhône-Alpes. Le Pin sylvestre est localement assez présent.

- La pineraie de Pin sylvestre

Ce peuplement de Pin sylvestre occupe principalement les adrets de moyenne altitude.

- La sapinière-pessière montagnarde

Ces boisements dominés par le Sapin pectiné et l'Epicéa couvrent les versants nord jusqu'à une altitude d'environ 1 600 m. Ils sont accompagnés du Mélèze.

- La pessière subalpine

La forêt d'épicéa occupe les versants frais et humides de l'ubac en compagnie du Mélèze souvent abondant. Le Pin cembro est bien présent à partir des altitudes de 1900-2000 m.

- La cembraie

Les peuplements de Pin cembro sont localisés aux altitudes les plus élevées.

La multiplicité des formations forestières permet la présence d'une grande diversité végétale et animale, en espèces souvent spécifiques aux territoires alpins. Ainsi de nombreuses plantes plutôt forestières sont rares et/ou protégées : Bruyère des neiges, Sabot de Vénus, Pyrole à une fleur, …. Une faune variée y trouve refuge, allant des grands mammifères (Cerf et Chamois), aux oiseaux comme la Chouette de Tengmalm ou la Chevêchette d'Europe sans compter les nombreuses espèces de Chauve-souris.

Les forêts limitent par ailleurs l'érosion des sols et jouent un rôle essentiel contre les avalanches, les chutes de pierre et de blocs.

L'ensemble des fonctions des forêts de Val Cenis est à prendre en compte en cas d'aménagements de type parc à grumes ou route d'accès ou à vocation touristiques (sentiers, pistes ski nordique).

1.4.2 Les cours d'eau

Photo 9 : Torrent d'Ambin



L'Arc accueille trois principales espèces de poissons : l'Ombre commun, la Truite fario et la Truite arc-en-ciel.

Les affluents de l'Arc, tels que le ruisseau d'Ambin, le torrent de la Rocheure ou le ruisseau de Villeneuve, accueillent essentiellement des populations de Truite fario.

La gestion piscicole est réalisée par la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et par les Sociétés de pêche privées de Lanslebourg, Termignon (la gaule de Termignon-Sollières) et Bramans (la truite d'Ambin). Un parcours *« no kill » (prendre et relâcher) a été créé en aval de la confluence avec le Doron de Termignon. Ce parcours de 2,5 km fait partie des plus beaux sites pour la pêche de la truite en rivière alpine.*

L'étude menée par le département de la Savoie en 2015 (Tereo, 2015) a montré que la qualité physico-chimique de l'Arc est globalement bonne à très bonne pour les paramètres physico-chimiques. Il subsiste une perturbation modérée en 2015 avec des apports phosphorés en période estivale sur la station de mesure de Bramans.

La qualité biologique de l'Arc n'est pas toujours concordante avec la qualité physico-chimique

observée. Les indicateurs biologiques intègrent les atteintes à la qualité physico-chimique de l'eau (apports chroniques et/ ou accidentels de matières azotées et phosphatées) et les atteintes à la qualité physique du cours d'eau liés notamment à la présence d'ouvrages de type hydroélectrique. En amont de Bramans, la qualité biologique de l'Arc est bonne à moyenne. On note la présence de taxons invertébrés polluosensibles mais les peuplements sont peu diversifiés et nettement dominés par des taxons ubiquistes, traduisant une banalisation des habitats aquatiques.

Les analyses sédimentaires traduisent une qualité moyenne avec la présence quasi constante d'arsenic et de nickel. Le substrat de l'Arc est naturellement riche en métaux, mais des sources potentielles de pollution ont été identifiées en amont de Bramans (une ancienne décharge notamment).

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée a fixé des objectifs de maintien ou d'atteinte du bon état écologique pour les masses d'eau superficielle, à l'échéance 2021 ou 2027 en fonction des perturbations observées.

L'état écologique de l'Arc est bon sur 4 stations étudiées et moyen sur les 10 autres. C'est le cas de l'Arc en amont de la station de mesure de Termignon et en amont de la prise EDF à Bramans où l'état écologique est moyen. C'est souvent le paramètre biologique qui est limitant dans ce dernier cas (peuplements macro invertébrés benthiques et parfois diatomées dégradés). L'état des peuplements diatomiques montre un gradient de qualité d'amont en aval.

Le bon état écologique de l'Arc de sa source à la confluence avec le torrent d'Ambin est attendu pour 2027.

L'état écologique du Doron de Termignon était bon en 2015.

1.4.3 Les prairies de fauche montagnardes

Les prairies de fauche mésophiles montagnardes constituent des milieux naturels herbacés riches en terme biologique et de bonne valeur fourragère grâce à la présence des poacées et la bonne représentation d'espèces fleuries : Sainfoin, Lotier corniculé, Sauge des prés, Géranium des bois, Renouée bistorte, etc.

L'avifaune des prairies montagnardes se distingue par la présence du Tarier des prés, espèce nicheuse sur la commune. Des espèces remarquables et menacées comme la Caille des blés ou le Râle des genêts sont potentiellement nicheuses. L'important fleurissement attire une grande diversité de papillons en particulier le Damier de la succise (espèce protégée), des azurés qui viennent butiner les nombreuses fleurs des prairies.

Photo 10 : Composition floristique des prairies de fauche montagnarde



Lorsqu'elles sont en bon état de conservation, les prairies de fauche montagnardes constituent des biotopes d'intérêt communautaire. Elles ont en effet largement participé à la désignation des sites Natura 2000 dans les Alpes. Leur intérêt biologique tient à une forte diversité floristique et l'abondance en plantes fleuries qu'apprécient insectes et oiseaux.

Sur la commune de Val Cenis, les prairies de fauche s'étendent sur le secteur du col de la Madeleine ainsi qu'en périphérie des villages où elles occupent de vastes superficies. La couverture végétale et la biodiversité d'ensemble diffèrent selon la localisation (altitude, exposition), la nature des sols (sécheresse ou humidité) et les pratiques agronomiques. Ces prairies bénéficient en effet d'un réseau étendu d'irrigation qui apporte une plus-value à leur valeur fourragère au détriment de leur valeur écologique, le cortège floristique tendant à perdre en diversité floristique et en nombre de plantes à fleurs. Les pratiques d'ensemencement de plantes fourragères (poacées de type ray-grass et fabacées de type luzerne) tendent également à pénaliser la valeur écologique des prairies de fauche qui évoluent vers des prairies dites « améliorées ». C'est le cas notamment des prairies qui occupent le vaste plateau agricole situé entre les villages de Termignon et Sollières-Endroit ou encore d'une partie des prairies de Sardières. Enfin, une trop forte fertilisation de ces prairies favorise les plantes dites nitrophiles telles que le Dactyle aggloméré, au détriment des plantes à fleurs.

Photo 11 : Prairie de fauche montagnarde du col de la Madeleine et irrigation des prairies de fauche de Bramans





1.4.4 Les prairies et landes subalpines

Les prairies subalpines correspondent aux prairies situées au-delà de l'étage forestier, et maintenues artificiellement par les pratiques pastorales. Elles constituent les prairies d'alpage des troupeaux d'ovins, de caprins et de bovins. Sur la commune de Val Cenis, elles occupent de vastes superficies en particulier dans les secteurs du Mont Cenis et d'Entre-Deux-Eaux ou encore dans les vallons de la Rocheure, d'Ambin, d'Etache et de Savine. Depuis le début des années 2000, des contrats sont proposés aux agriculteurs pour maintenir une gestion extensive des prairies situées dans le cœur du Parc (fauche tardive et limitation de la fertilisation). Depuis 2015, ces contrats ont pris la forme de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) mis en œuvre dans le cadre d'un projet territorial porté par le Syndicat du Pays de Maurienne. Le parc national de la Vanoise assure l'animation du dispositif sur son territoire en concertation avec les éleveurs. Un peu plus de 80 hectares de prairies ont ainsi été engagés pour les 5 années à venir.

Photo 12 : Alpage d'Entre-Deux-Eaux et du Mont Cenis





Les prairies subalpines sont le territoire de prédilection du Lièvre variable, de l'Hermine et de la Marmotte. Elles accueillent également de nombreux passereaux, tels que le Monticole de roche, le Traquet motteux, le Pipit spioncelle…

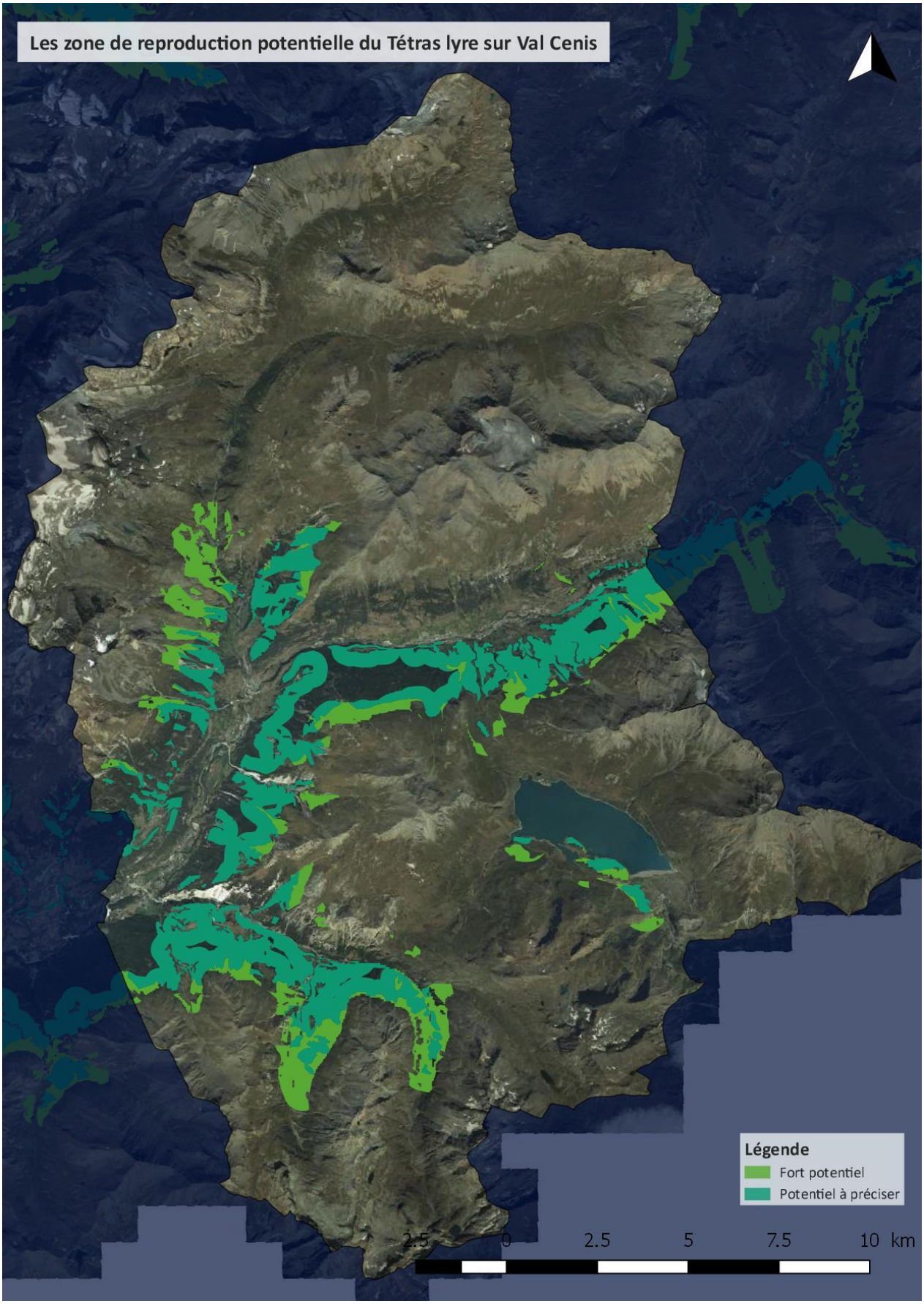
Les landes subalpines sont constituées d'une végétation arbustive composée de genévrier (landes sèches) ou rhododendrons et airelles (landes fraîches). Elles résultent de la reconquête par la végétation arbustive des espaces autrefois déforestés au profit des alpages, puis abandonnés ou sous-pâturés.

Ces milieux accueillent une espèce emblématique, le Tétras-lyre. Sous nos latitudes, le Tétras-lyre est un oiseau essentiellement subalpin dont l'habitat naturel se limite à la zone de transition entre l'étage supérieur de la forêt et les landes et pelouses vers 1 900 à 2 100 mètres d'altitude. L'interface forêts/alpages est favorable à l'espèce car elle regroupe sur une surface réduite de quoi satisfaire ses besoins très divers au cours de l'année : zones dégagées pour ses parades nuptiales, places abritées pour établir le nid, landes et alpages pour son alimentation et celle des jeunes, arbres utilisés à la fois comme perchoirs et comme ressource alimentaire (bourgeons) en période hivernale.

Dans les Alpes du Nord, un inventaire des espaces recherchés par le Tétras-lyre a été réalisé par l'Observatoire des galliformes de montagne. Il a permis de mettre en évidence des zones de reproduction potentielles plus ou moins prioritaires pour la conservation de cette espèce.

Ces potentialités sont présentées pour la commune de Val Cenis sur la carte suivante.

Carte 12 : Zones de reproduction potentielles du Tétras lyre sur la commune de Val Cenis



Le Tétras-lyre a besoin d'une mosaïque de milieux naturels (forêt, lande, aulnaie verte, prairie, etc.) pour se maintenir, il est un indicateur précieux de l'état des milieux naturels de montagne : préserver le Tétras-lyre équivaut à favoriser tout un cortège d'espèces animales et végétales.

1.4.5 Les pelouses alpines et les milieux rupestres

Composés d'éboulis et d'escarpements rocheux en alternance avec des formations herbacées, ces milieux sont favorables à de multiples associations végétales variant selon la nature du sol et l'exposition, et où se développe une flore spécifique. Les végétaux adoptent des stratégies de résistance de type nanisme, formes en coussinets ou en rosettes, ils s'installent dans les anfractuosités… Les adaptations apportent une richesse spécifique en plantes rares et/ou protégées : espèces reliques artico-alpines (Laîches noirâtre et bicolore, Jonc arctique, Tofieldie naine, espèces des hautes altitudes (Achillée erba rotta, Androsace de Vandelli, Génépi des glaciers, etc.).

Photo 13 : *Génépi des glaciers et Androsace alpine*



Les pelouses et les escarpements rocheux constituent le territoire de prédilection de la Niverolle alpine, du Chocard à bec jaune, du Rougequeue noir, du Martinet noir, de l'Aigle royal et du Gypaète barbu.

La Perdrix bartavelle affectionne les versants pierreux et ensoleillés entrecoupés de pelouses rases, de blocs rocheux et par endroit, d'arbrisseaux.

Le Lagopède alpin occupe les éboulis, les vastes pierriers, parfois dans des pentes très escarpées, partout où les rochers lui procurent des abris multiples, mais toujours à proximité de pelouses alpines sur lesquelles il se nourrit.

Le Chamois et le Bouquetin occupent également les pelouses alpines et les escarpements rocheux.

1.4.6 Les aulnaies vertes d'altitude

Les brousses arbustives d'aulne vert occupent d'importantes superficies d'altitude, en mosaïque avec les pelouses alpines et les milieux minéraux des falaises et rochers.

Elles sont présentes principalement dans les secteurs subalpins de forte pente et sur sols frais. Elles sont peu pénétrables et fréquemment interpénétrées avec des mégaphorbiaies, formations herbacées de haute taille, également dense et luxuriante.

D'un intérêt floristique modéré, ces formations naturelles constituent de bonnes zones refuges pour la faune en particulier le Chamois. En outre, ces formations arbustives jouent fréquemment un rôle protecteur contre les avalanches.

L'abandon ou la régression des pâturages dans les zones les plus difficiles tend à l'extension des milieux arbustifs et des landes.

1.5 La flore

L'Observatoire de la Biodiversité de Savoie répertorie **1 492** espèces et sous-espèces de plantes et assimilés sur la commune de Val Cenis. **82** d'entre elles bénéficient d'une protection nationale, régionale ou européenne (annexe II directive Habitat).

La plupart des espèces végétales protégées se situent en altitude au sein des réservoirs de biodiversité, mais un certain nombre d'entre elles occupent les milieux agricoles (pelouses sèches, prairies de fauche, champs cultivés) et les pinèdes de pins sylvestre et à crochet présents en fond de vallée et en périphérie des villages, où elles sont potentiellement menacées par les activités humaines.

Photo 14 : Gagée des champs et Sabot de Vénus





Le tableau suivant présente la liste des espèces végétales en question avec leur statut de protection et leur habitat.

Tableau 8 : Liste des espèces végétales protégées présentes en fond de vallée

Nom commun	Nom scientifique	Statut			Habitat
		Protection nationale	Protection régionale	Directive Habitat	
Ail rocambole	*Allium scorodoprasum*		x		Fourrés et haies bocagères, bords de cultures
Bruyère des neiges	*Erica carnea*		x		Pinèdes
Fétuque du Valais	*Festuca valesiaca*		x		Pelouses sèches

Gagée des champs	*Gagea villosa*	x			Terrains cultivés, friches, pelouses sèches ouvertes souvent rocailleuses, bords de chemins et allées de cimetières.
Matthiole du Valais	*Matthiola valesiaca*		x		Pelouses steppiques
Orchis tridenté	*Neotinea tridentata*		x		Pelouses sèches ouvertes, boisements clairs, sur sols calcaires et pauvres
Sabot de Vénus	*Cypripedium calceolus*	x		x	Boisements clairs et lisières sur sol calcaire
Sauge d'Ethiopie	*Salvia aethiopis*		x		Friches thermophiles et les pelouses steppiques
Thé à feuilles de lin	*Thesium linophyllon*		x		Pelouses calcicoles à Brome dressé sur sols calcaires ou argilo-calcaires dans les zones dénudées

1.6 La faune

L'Observatoire de la Biodiversité de Savoie répertorie **1 325** espèces de vertébrés et invertébrés sur la commune de Val Cenis.

Les différents groupes faunistiques représentés (mammifères, oiseaux, reptiles, lépidoptères…) comportent de nombreuses espèces patrimoniales.

Parmi les mammifères, on peut citer le Bouquetin des Alpes mais également de nombreuses chauves-souris (Murin de Natterer, Oreillard montagnard, Oreillard roux, Petit Murin, Pipistrelle de Nathusius, Vespère de Savi).

Photo 15 : Bouquetin mâle et Circaète Jean le Blanc





Les populations d'oiseaux sont abondantes représentées par 178 espèces différentes qui pour la grande majorité bénéficient d'une protection nationale. On peut retenir parmi les plus prestigieuses,

le Tétras lyre qui fait l'objet d'un plan national d'actions, l'Aigle royal ou encore le Circaète Jean le Blanc.

Parmi les amphibiens on trouve la grenouille rousse commune dans les milieux humides d'altitude, mais également le Crapaud calamite observé dans les zones humides alluviales de l'Arc.

Les principaux reptiles observés sont la vipère aspic, la Couleuvre helvétique, le Lézard des mutailles, le Lézard à deux raies et le Lézard vivipare.

La diversité de l'entomofaune est très forte avec notamment 734 espèces de Lépidoptères recensées dont de nombreuses espèces patrimoniales telles que l'Apollon, l'Azuré de la pulmonaire, le Moiré printanier…

1.7 La dynamique écologique et la trame verte et bleue

1.7.1 Quelques notions

La dynamique écologique d'un territoire s'apprécie au regard de la fonctionnalité de ses réseaux écologiques.

Un réseau écologique se compose :

- De continuums écologiques comprenant des zones nodales et des zones d'extension

Les zones nodales (ou réservoirs de biodiversité) sont formées par un habitat ou un ensemble d'habitats dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle biologique d'un individu (alimentation, reproduction, survie). Elles constituent le point de départ d'un continuum et ont un rôle de zone « refuge ».

Les zones d'extension sont les espaces de déplacement des espèces en dehors des zones nodales. Elles sont composées de milieux plus ou moins dégradés et plus ou moins facilement franchissables.

Il est possible de distinguer les continuums terrestres (continuums forestiers, continuum des zones agricoles extensives et des lisières, continuums des landes et pelouses subalpines…) et le continuum aquatique (cours d'eau et zones humides). Chaque continuum peut être rapporté aux déplacements habituels d'espèces animales emblématiques (ex : le continuum forestier a pour espèces emblématiques le sanglier et le chevreuil).

- De corridors écologiques

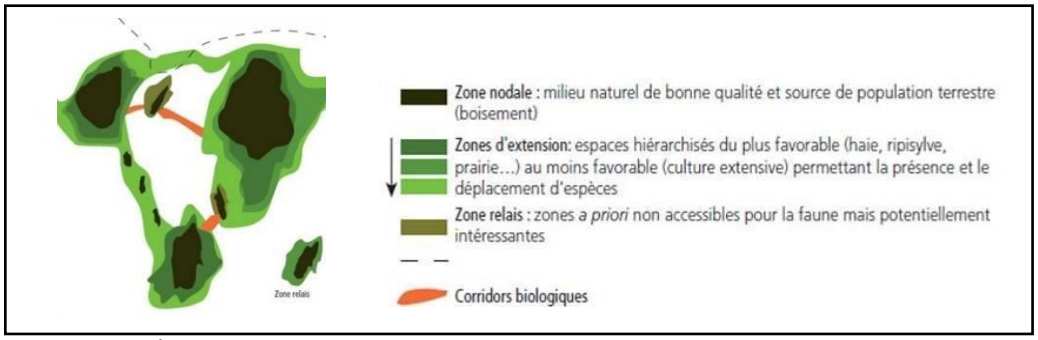
Il s'agit des liaisons fonctionnelles entre deux écosystèmes ou deux habitats favorables à une espèce permettant sa dispersion et sa migration (pour la reproduction, le nourrissage, le repos, la migration…).

C'est un espace linéaire qui facilite le déplacement, le franchissement d'obstacle et met en communication une série de lieux. Il peut être continu ou discontinu, naturel ou artificiel. Ces espaces assurent ou restaurent les flux d'individus et donc la circulation de gènes (animaux, végétaux) d'une (sous) population à l'autre. Les corridors écologiques sont donc vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative.

- De zones relais

Ce sont des zones d'extension non contiguës à une zone nodale. De taille restreinte, elles présentent des potentialités de repos ou de refuge lors de déplacement hors d'un continuum.

Figure 1 : Schéma de principe d'un réseau écologique



Source Réseau Écologique Rhône-Alpes

1.7.2 Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes

Dans la continuité des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), le SRADDET a pour objectif la préservation et la restauration de la trame verte et bleue, composée des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour stopper la fragmentation des espaces et l'érosion de la biodiversité. Les SRCE d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont défini à l'échelle régionale une trame verte et bleue qui doit permettre de préserver les grandes continuités écologiques pour le déplacement et la survie des espèces. Les choix méthodologiques des SRCE des ex régions, approuvés en 2014 en Rhône-Alpes et en 2015 en Auvergne, issus d'une large concertation rassemblant à la fois des experts et des acteurs locaux ont été respectés et conservés dans la mesure du possible. Ces méthodologies étaient basées notamment sur :

- Une approche éco-paysagère
- Une intégration dans les réservoirs de biodiversité de périmètres existants, déjà identifiés, et reconnus pour leur valeur écologique.

Des ajustements ont cependant été nécessaires pour harmoniser la cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle de la nouvelle région, tout en conservant certaines spécificités propres à l'Auvergne ou à Rhône-Alpes.

Ainsi les espaces identifiés comme des « corridors diffus » dans le SRCE Auvergne et « espaces perméables » dans le SRCE Rhône-Alpes, représentant des surfaces importantes du territoire sans enjeu prioritaire mais de bonne qualité globale en termes de connectivité ont été fusionnés en « espaces perméables relais » dans le SRADDET.

Les préconisations concernant ces deux types d'espaces étaient relativement semblables dans les deux SRCE, elles sont retranscrites pour les espaces perméables relais dans le SRADDET, les acteurs locaux devant veiller à préserver globalement ces espaces de l'urbanisation et à maintenir leur vocation naturelle ou agricole (Règle 40 – Préservation de la biodiversité ordinaire).

En revanche, des différences ont été maintenues dans les types de corridor écologique, comme par exemple les corridors thermophiles en pas japonais décrits dans le SRCE Auvergne et repris dans le SRADDET sans équivalent côté Rhône-Alpes.

Les choix faits pour le SRADDET sont par ailleurs conformes aux Orientations Nationales de la Trame Verte et Bleue (ONTVB).

La trame verte et bleue régionale identifie pour l'espace rhône alpin les espaces suivants :

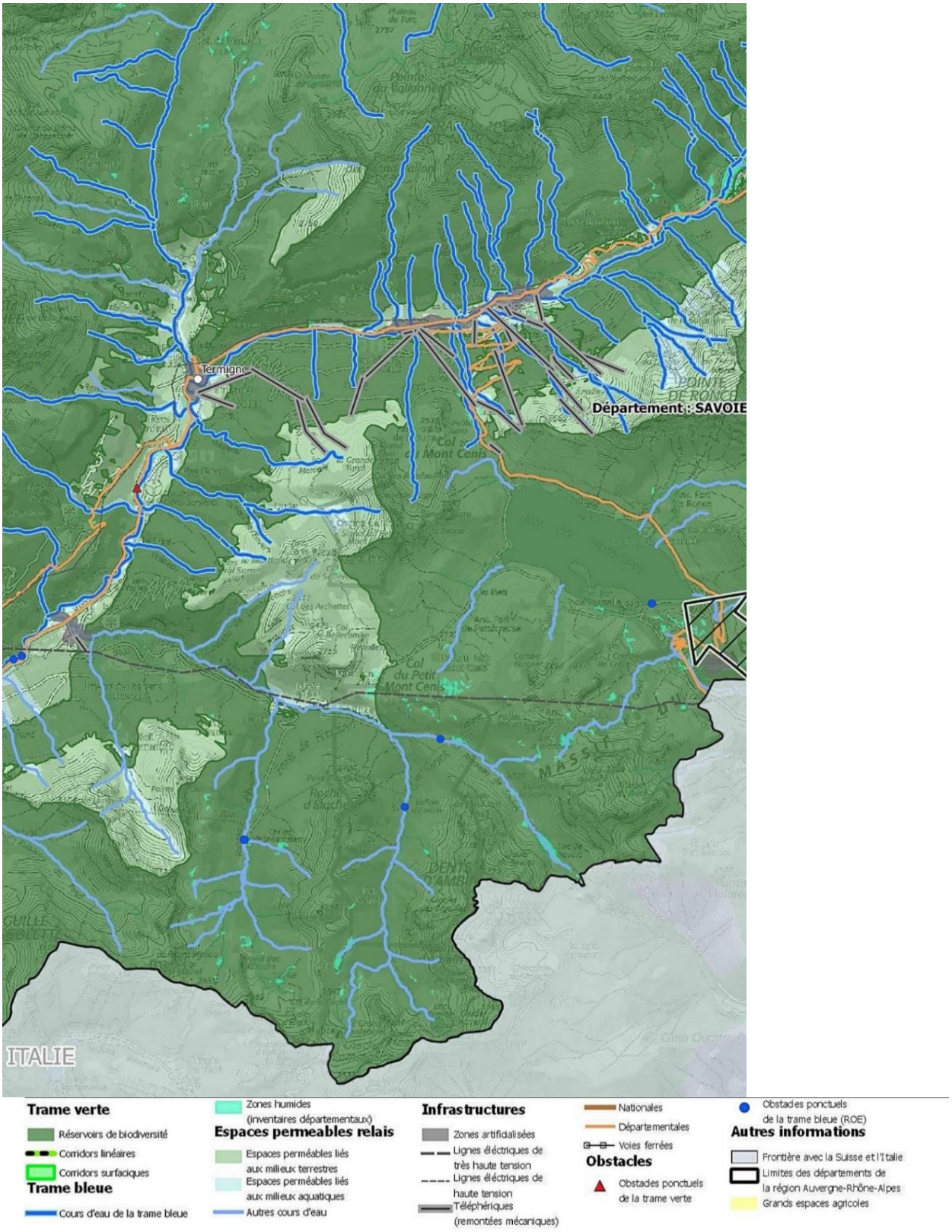
- **les réservoirs de biodiversité** comprenant les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les Réserves Naturelles Nationales, les Réserves Naturelles Régionales, les Cœurs de Parcs Nationaux, les Réserves biologiques forestières, les sites Natura 2000, la quasi-totalité des ZNIEFF de type 1, les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage, les Réserves de

Chasse et de Faune Sauvage gérées par l'ONCFS, les zones potentielles de reproduction du Tétras lyre, les aires de présence du Grand tétras, les sites gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels et par le Conservatoire du littoral, les Sites classés pour raison écologique, les forêts de protection et les îlots de sénescence tels qu'ils étaient définis dans le SRCE Rhône-Alpes

- **les corridors écologiques d'importance régionale**
- **la trame bleue comprenant** les cours d'eau et canaux classés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, les zones humides contribuant à la réalisation des objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier et les zones humides Ramsar, les couvertures végétales permanentes le long de certains cours d'eau mentionnées au L. 211- 14 du code de l'Environnement, les lacs naturels, les zones humides résultant des inventaires départementaux et portées à connaissance par les services de l'Etat ou les Départements, les réservoirs biologiques des SDAGE, les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, lorsqu'ils sont connus et cartographiés localement, les chevelus de tête de bassin, les zones prioritaires des Plans Nationaux d'Action et les frayères.
- **les espaces perméables relais**

La carte suivante, extraite de l'atlas du SRADDET, présente la situation du territoire communal au regard de la trame verte et bleue régionale.

Carte 13 : Atlas cartographique de la trame verte et bleue régionale – Commune de Val Cenis



Une très grande partie du territoire communal est cartographiée en tant que réservoirs de biodiversité, qu'il faut préserver ou remettre en état. Ces réservoirs de biodiversité correspondent à des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer

tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Ils ont été identifiés sur la base de périmètres de sites existants d'intérêt patrimonial reconnu du point de vue écologique et partagé par la communauté scientifique et les acteurs locaux.

Des espaces perméables relais ont été cartographiés. Ces espaces perméables permettent d'assurer la cohérence de la Trame verte et bleue, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques. Les espaces perméables constituent des espaces de vigilance, jouant un rôle de corridors permettant de mettre en lien des réservoirs de biodiversité.

Au niveau de la trame bleue, sont également identifiés les cours d'eau de la trame bleue, les zones humides des inventaires départementaux, les obstacles à l'écoulement des eaux ainsi que les espaces perméables liés aux milieux aquatiques. Ces derniers permettent de mettre en connexion les différents secteurs aquatiques et humides à l'échelle du territoire communal mais également intercommunal.

Les secteurs perméables liés aux milieux aquatiques permettent de mettre en connexion les différents secteurs aquatiques et humides à l'échelle du territoire communal mais également intercommunal.

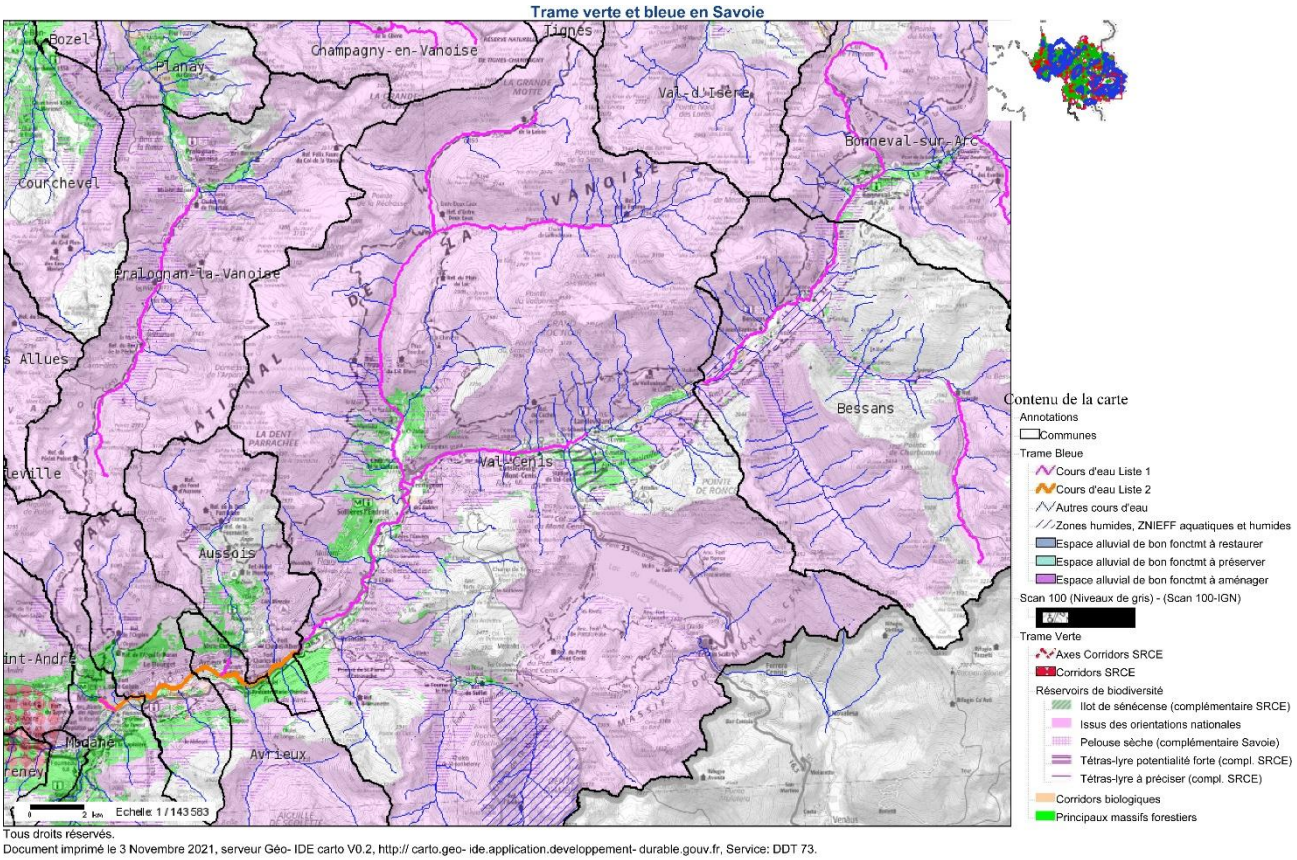
Une continuité écologique transrégionale est identifiée sur le secteur du col du Mont Cenis.

1.7.3 La cartographie départementale de la Trame Verte et Bleue

La cartographie départementale de la Trame Verte et Bleue est un recensement des continuités écologiques à préserver et restaurer à l'échelle du département, définies en concertation avec les collectivités locales. Elle localise à son échelle les continuités écologiques d'importance régionale.

La carte suivante présente la Trame Verte et Bleue du territoire de Val Cenis au sein de la trame départementale.

Carte 14 : Cartographie départementale de la Trame Verte et Bleue – Commune de val Cenis (source : DDT73)



Tous droits réservés.
Document imprimé le 3 Novembre 2021, serveur Géo- IDE carto V0.2, http:// carto.geo- ide.application.developpement- durable.gouv.fr, Service: DDT 73.

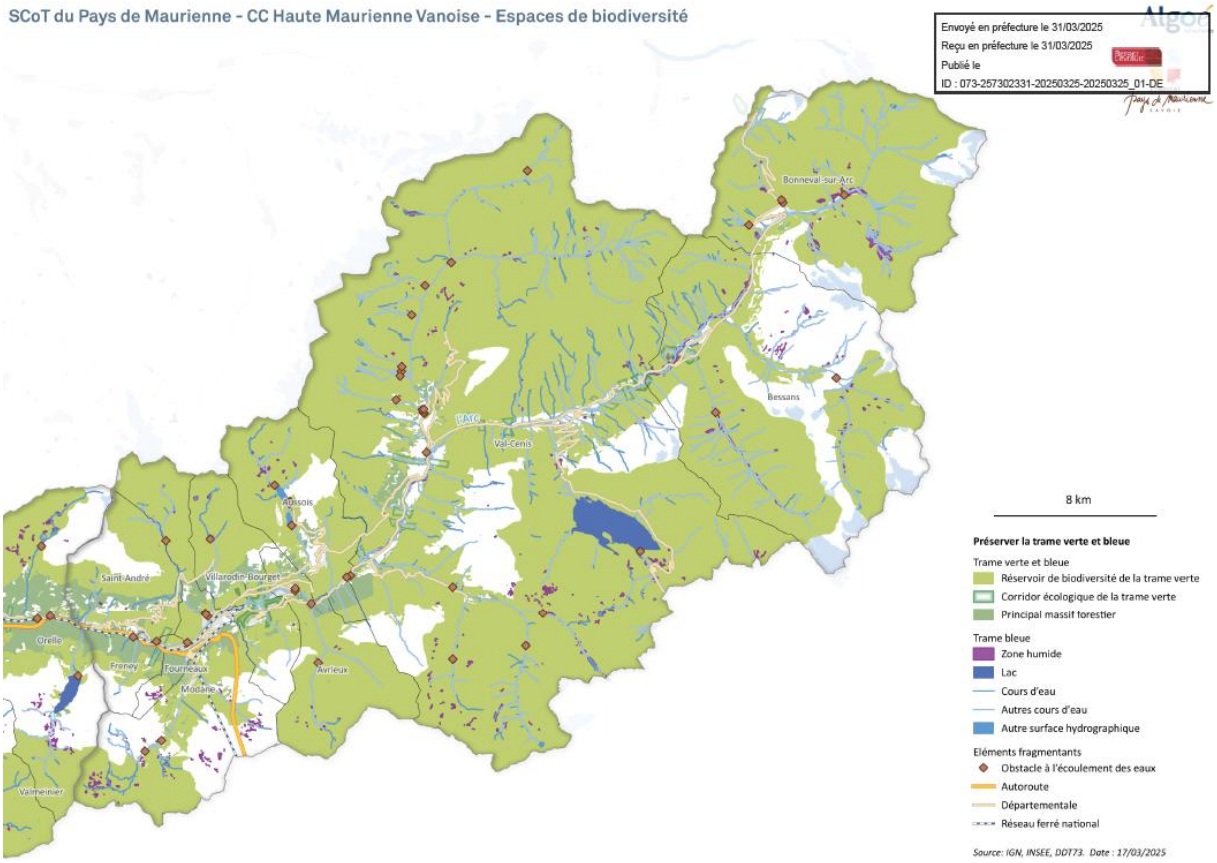
Six corridors écologiques locaux sont recensés sur la commune de Val Cenis.

1.7.4 Les espaces de biodiversité à protéger du SCoT du Pays de Maurienne

L'atlas cartographique du Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) du SCoT du Pays de Maurienne (arrêt projet de mars 2025) repère les réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques, ainsi que les corridors écologiques. Il souligne la présence d'éléments fragmentant telles que les infrastructures de transport et les ouvrages sur les cours d'eau.

La carte suivante présente les espaces de biodiversité à protéger du SCoT pour le territoire de Val Cenis.

Carte 15 : SCoT du Pays de Maurienne – DOO – Espaces de biodiversité à protéger – Commune de Val Cenis

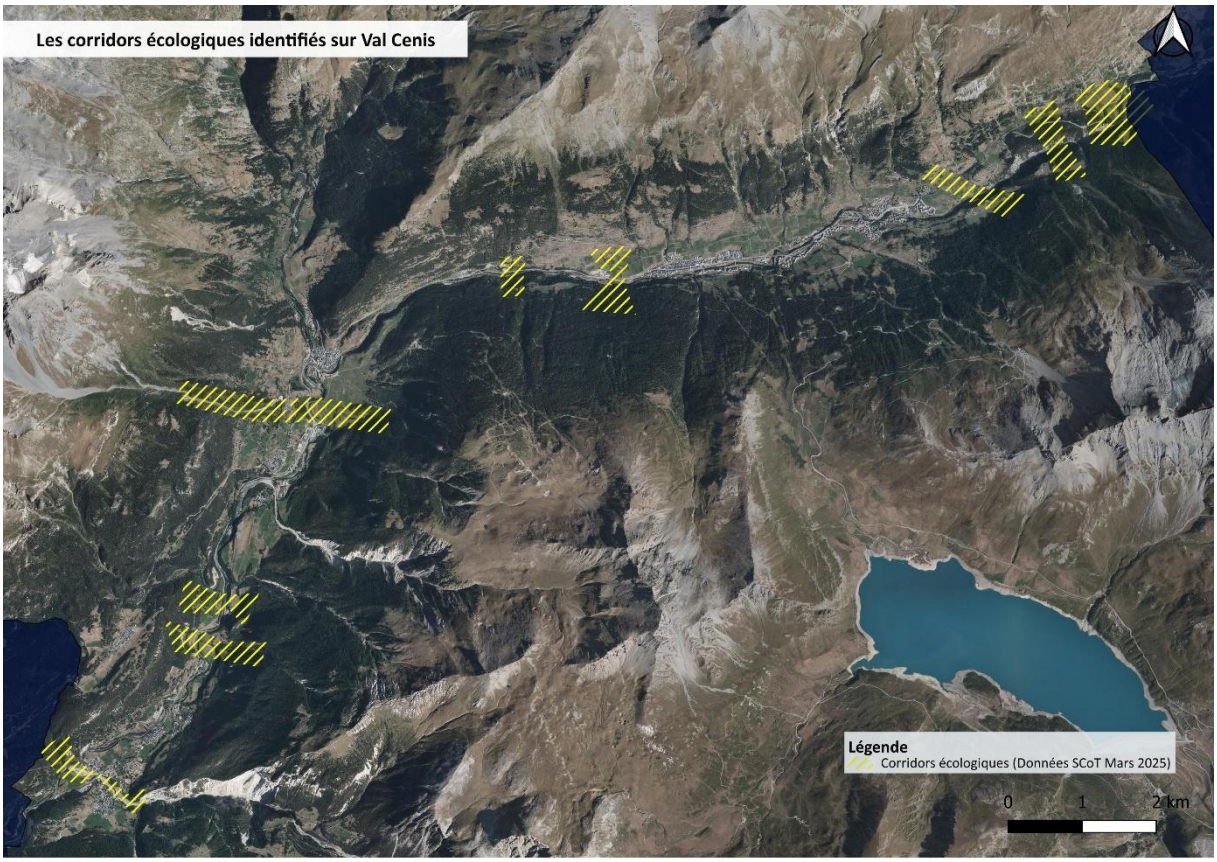


Les corridors écologiques identifiés par le SCoT permettent les connexions entre les réservoirs de biodiversité. Pour la commune de Val Cenis, il s'agit des corridors suivants :

- Le corridor aquatique et terrestre du torrent d'Ambin
- Le corridor écologique à hauteur de la RN90 et la station d'épuration du Val d'Ambin
- Le corridor écologique formé des espaces non aménagés au nord du corridor précédent
- Le corridor écologique en amont de la zone économique des Favières
- Les deux corridors écologiques à hauteur de la RN90 entre Termignon et Lanslebourg
- Les trois corridors écologiques à hauteur de la RN90 en amont de Lanslevillard

La carte suivante présente la localisation de ces corridors.

Carte 16 : Localisation des corridors écologiques sur la commune de val Cenis – Source : Atlas du DOO du SCoT du Pays de Maurienne Arrêt mars 2025



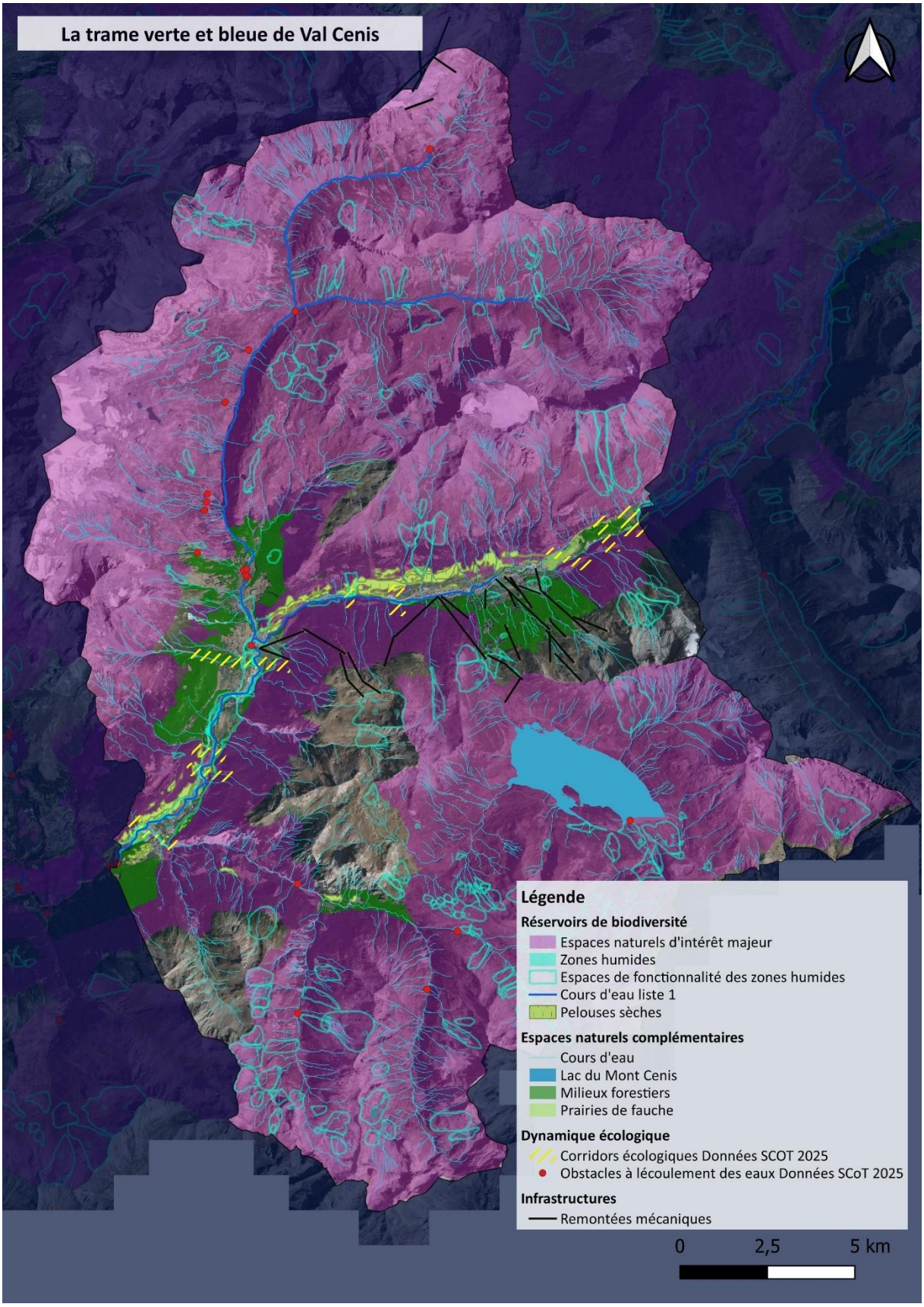
1.7.5 La trame verte et bleue de Val Cenis

Le territoire de Val Cenis accueille de vastes superficies de réservoirs de biodiversité identifiés par des mesures de protection et des données d'inventaires nationaux et départementaux. Ces réservoirs de biodiversité sont complétés des espaces naturels complémentaires constitués des massifs forestiers et des bandes boisées, des cours d'eau et des prairies de fauche montagnardes dont la valeur écologique a pu être identifiée lors des parcours de terrain. Ces espaces forment les espaces relais des réservoirs de biodiversité.

Au sein de ce vaste continuum, les corridors écologiques identifiés sur le territoire communal constituent les maillons faibles en raison des aménagements potentiels en complément de l'existant. Toutefois, le territoire de Val Cenis conserve une belle perméabilité en raison d'une urbanisation structurée organisée autour de villages bien identifiés. Les équipements situés en dehors des enveloppes urbaines sont représentés par les bâtiments d'exploitation agricole, les équipements publics (station d'épuration, déchetterie) et les zones d'activités industrielles (zone commerciale et gravières).

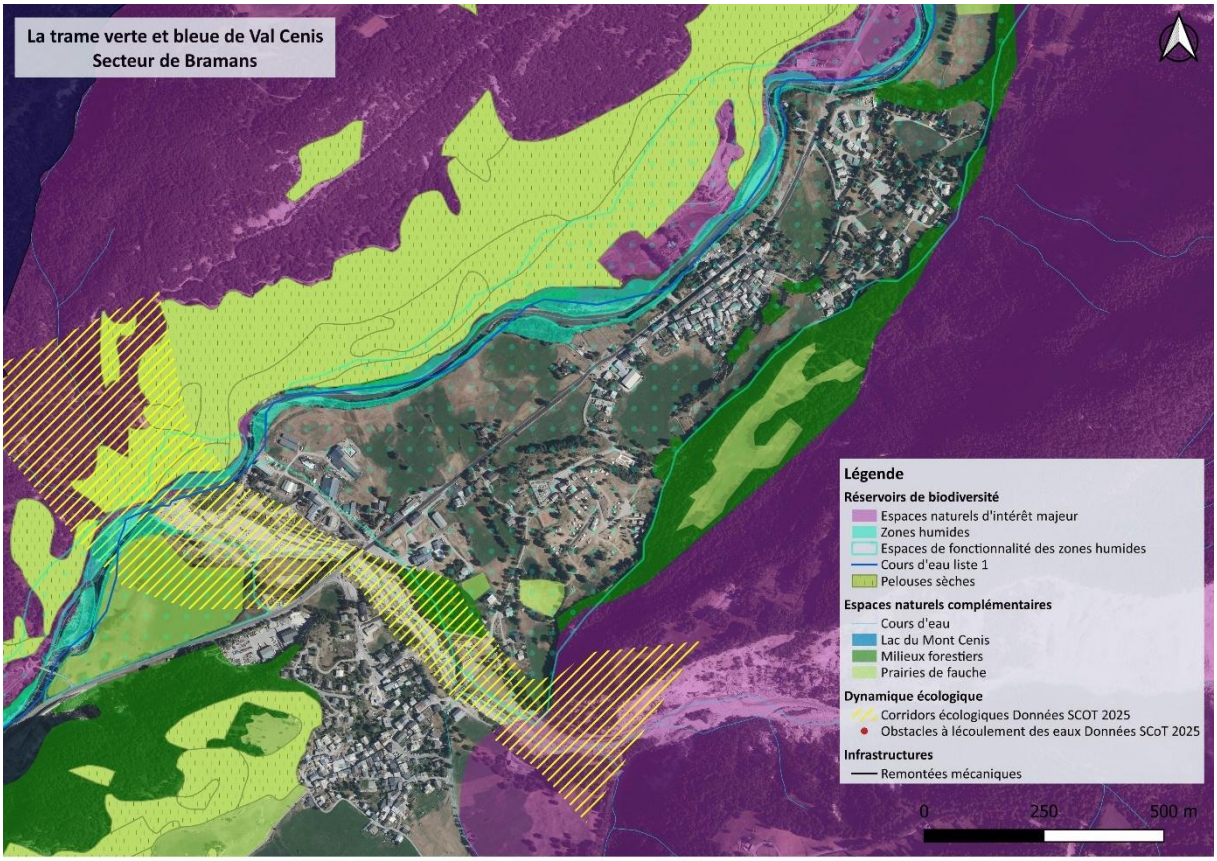
La carte suivante présente la trame verte et bleue de Val Cenis.

Carte 17 : Trame verte et bleue de Val Cenis

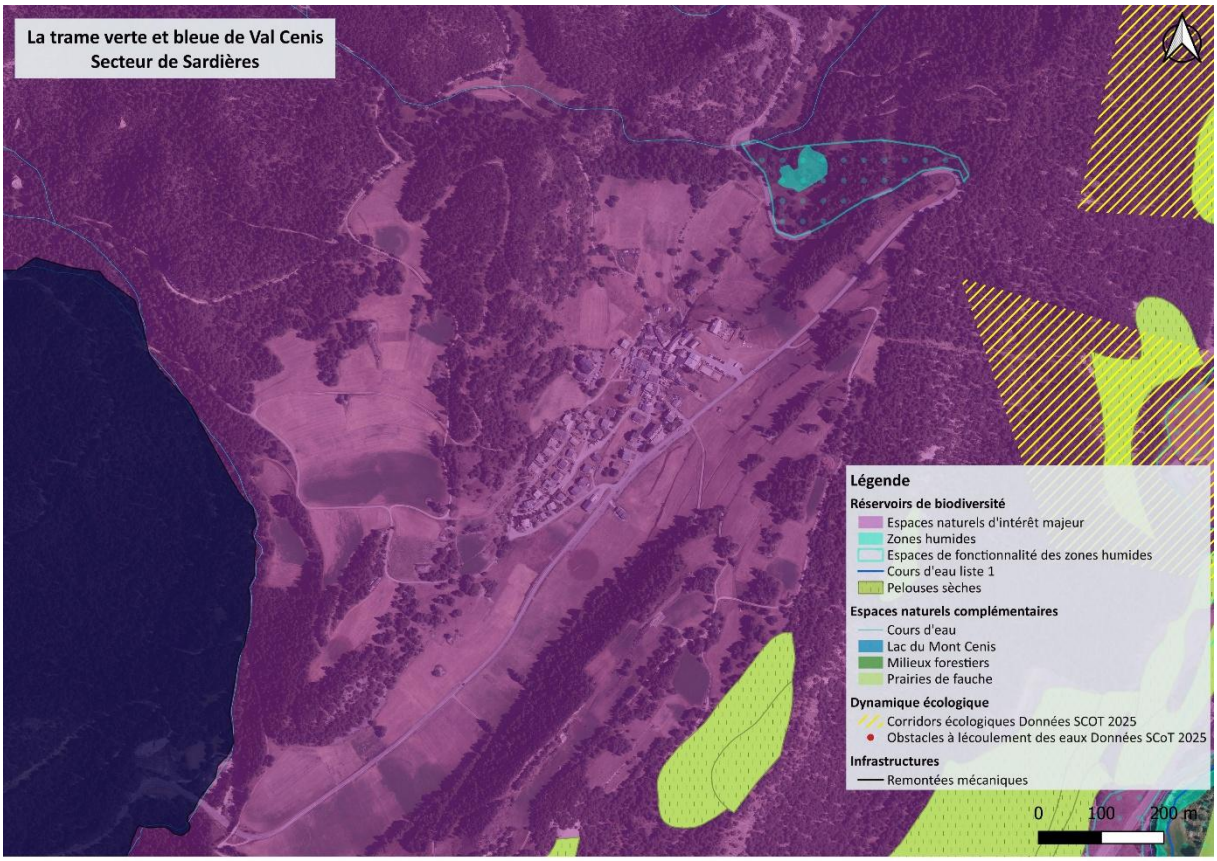


Les cartes suivantes présentent la trame verte et bleue déclinée à l'échelle des villages.

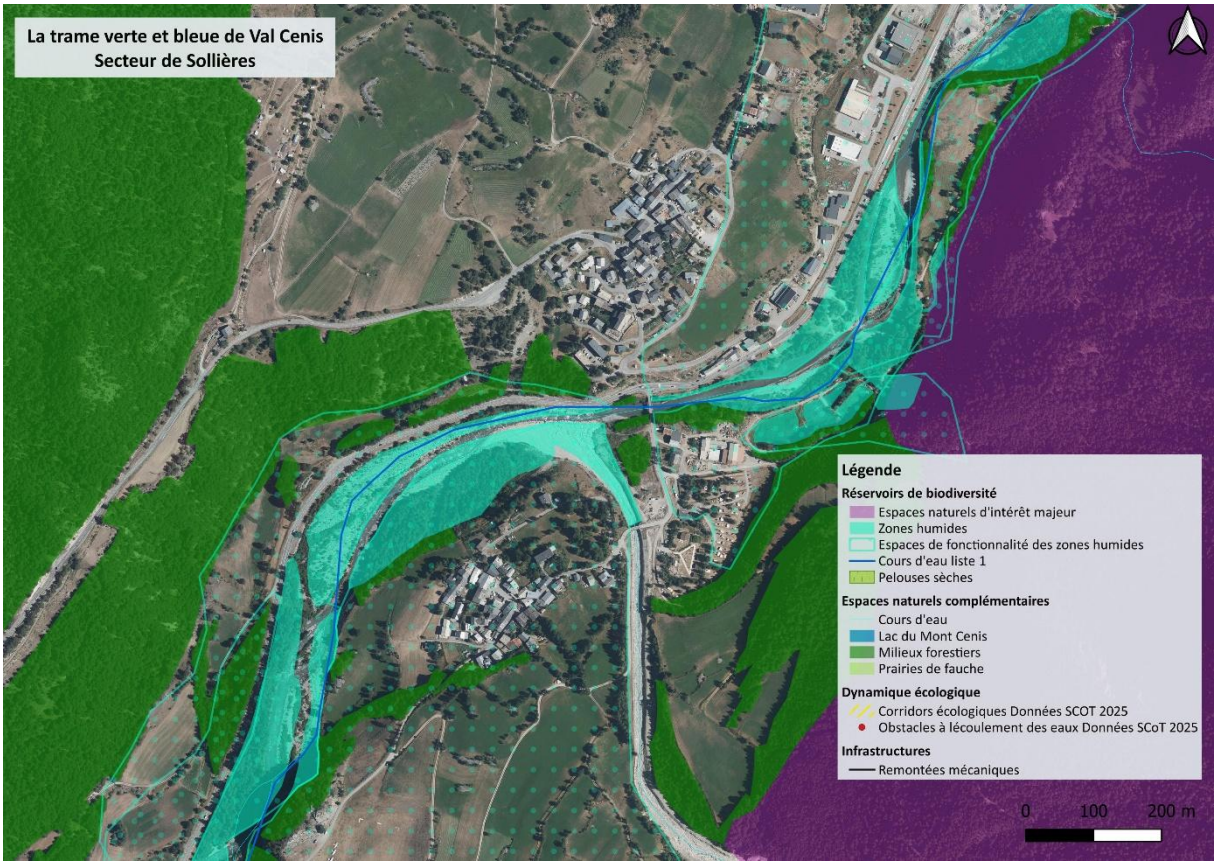
Carte 18 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Bramans



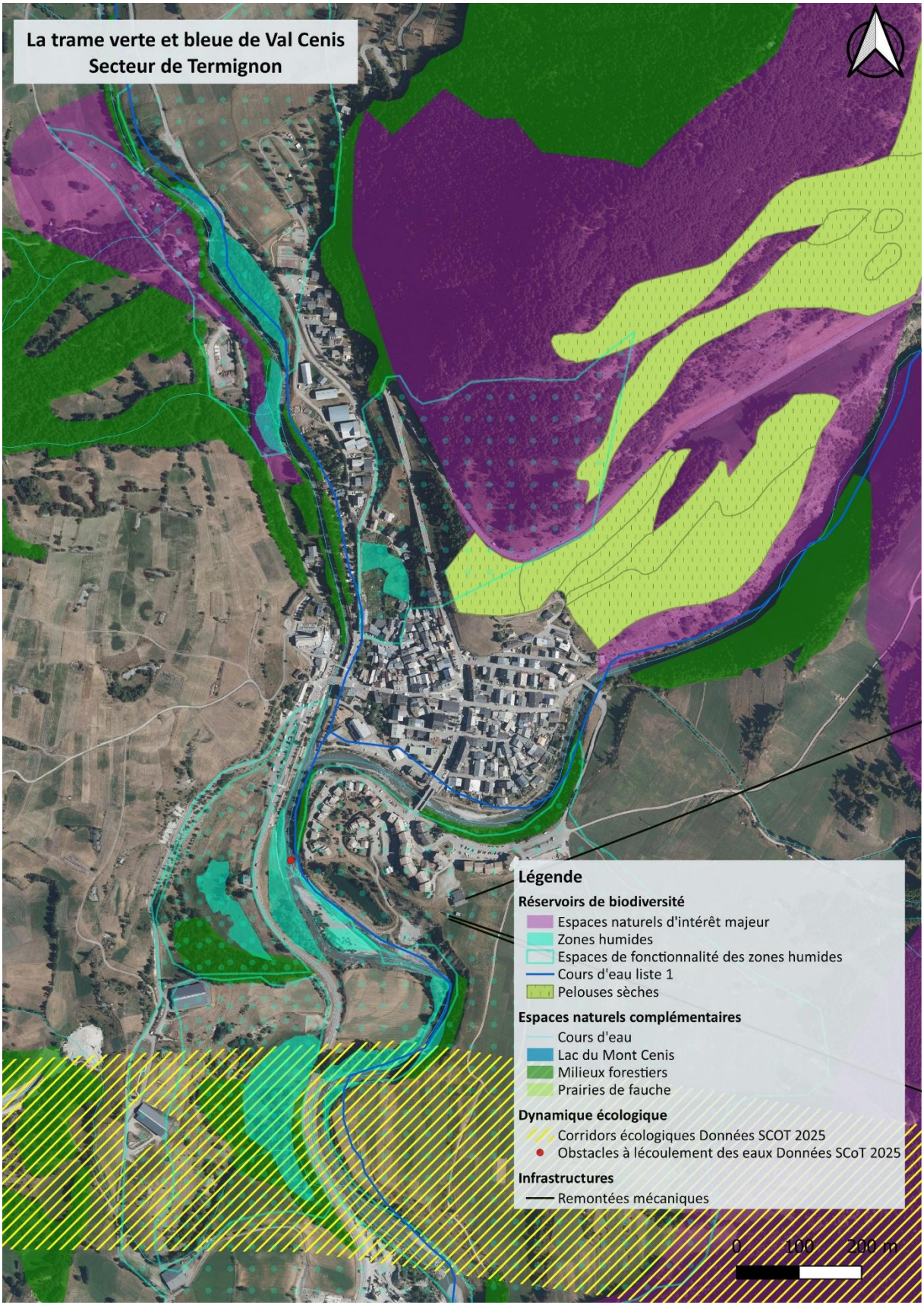
Carte 19 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Sardières



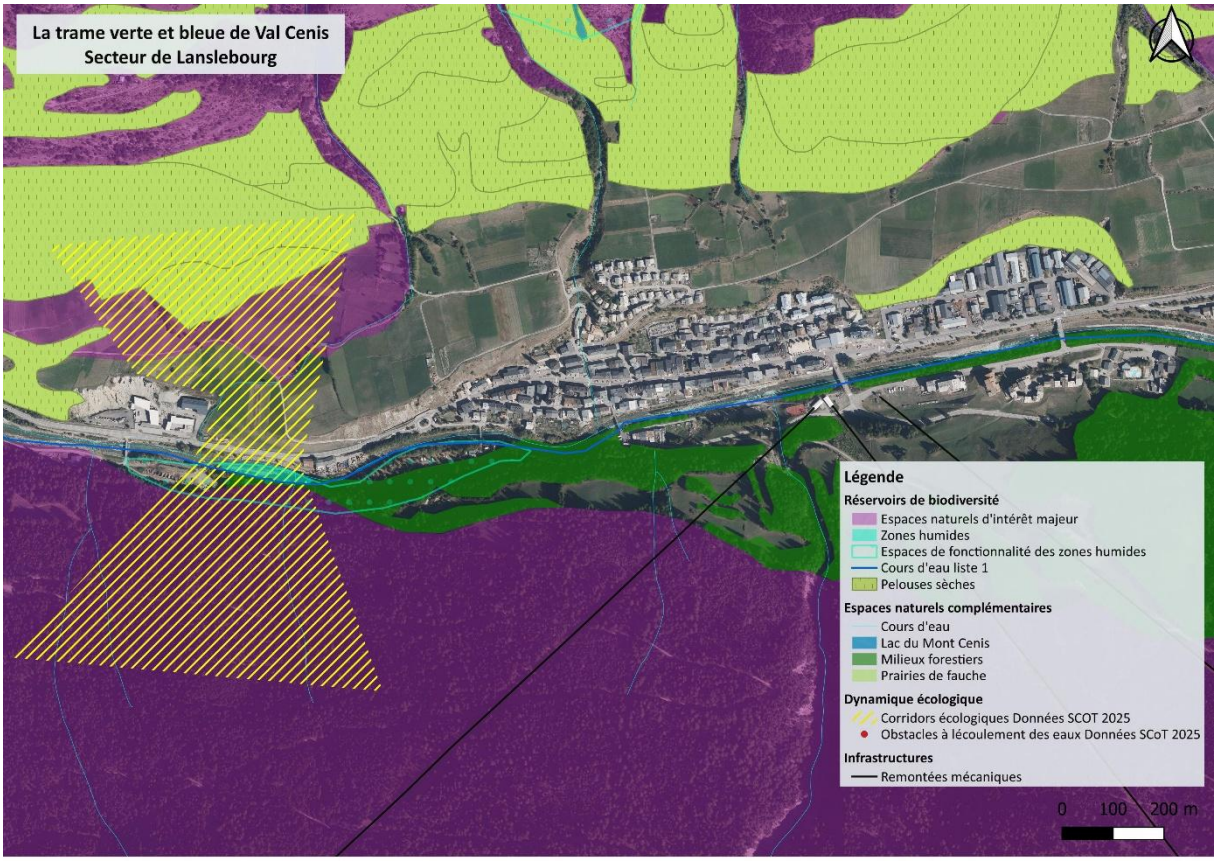
Carte 20 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Sollières



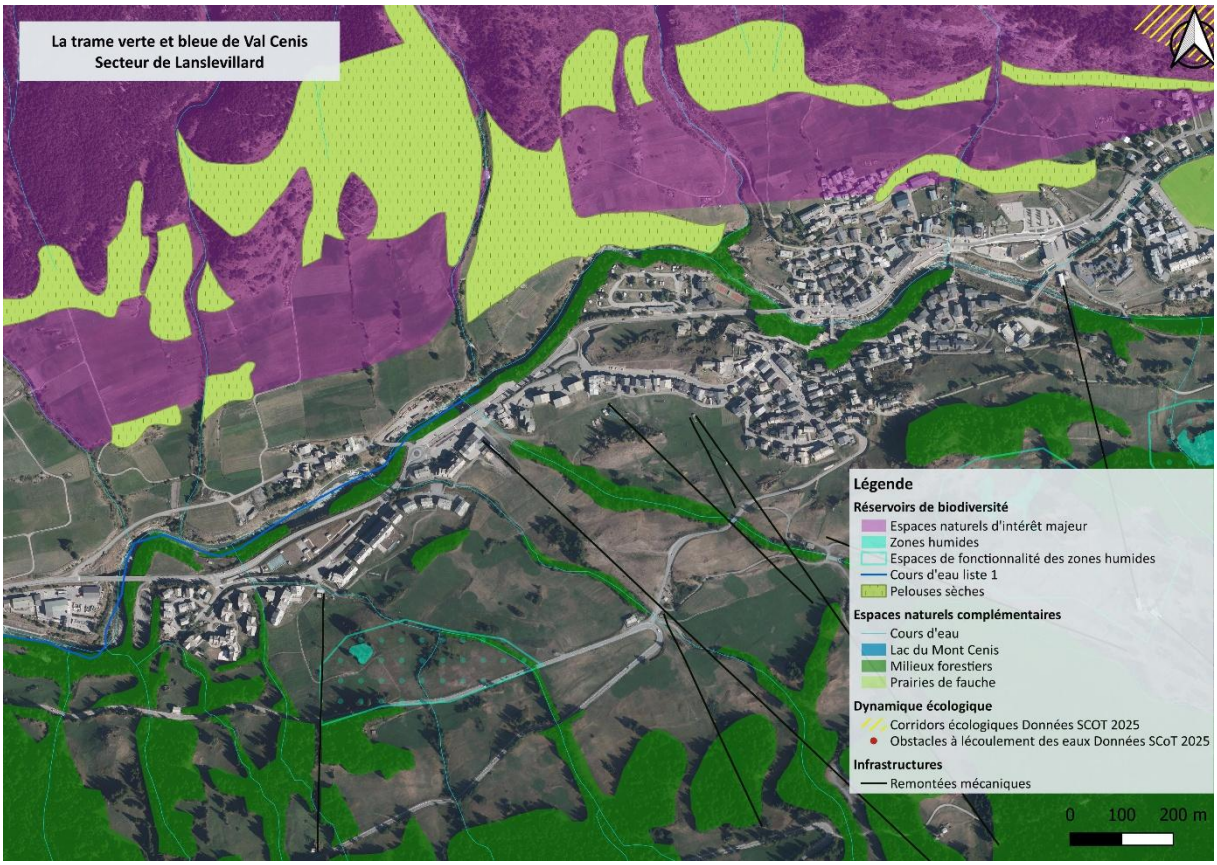
Carte 21 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Termignon



Carte 22 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Lanslebourg



Carte 23 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Lanslevillard



BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

Un patrimoine naturel exceptionnel en termes de diversité et de spécificité d'habitats et d'espèces.

Une grande partie de ce patrimoine bénéficie de protections réglementaires qui couvrent de vastes superficies.

Les fonds de vallée, potentiellement urbanisables, peuvent accueillir des espèces patrimoniales et des habitats remarquables (pelouses sèches, zones humides).

Les forêts forment, avec les prairies de fauche montagnardes et les cours d'eau, les réservoirs complémentaires de biodiversité.

Les prairies de fauche montagnardes peuvent être convoitées par le développement urbain extensif.

Les corridors écologiques locaux sont bien identifiés.

L'implantation de nouveaux bâtiments agricoles ou l'extension des équipements existants (Zone commerciale des Favières, déchetterie) pourrait fragiliser la fonctionnalité des corridors.

Enjeux généraux

↳ La préservation des réservoirs de biodiversité et de leurs espaces de fonctionnalité (milieux aquatiques notamment).

↳ La conservation des prairies de fauche montagnardes.

↳ La prise en compte des espèces patrimoniales dans les projets d'aménagement.

↳La préservation des espaces naturels et agricoles identifiés comme corridors écologiques.

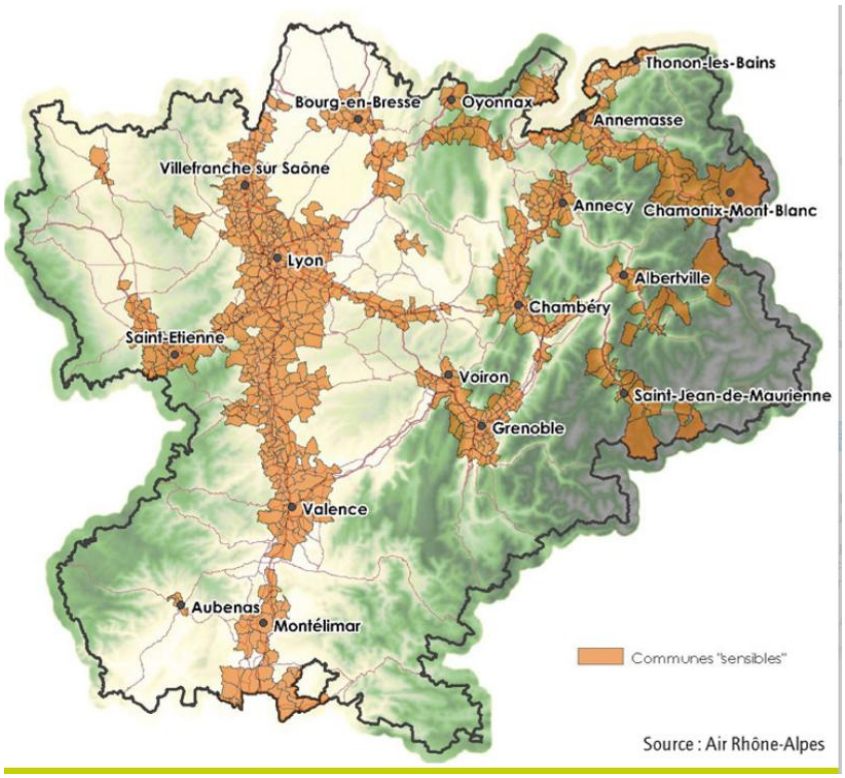
2 QUALITE DES MILIEUX, POLLUTIONS ET NUISANCES

2.1 Qualité de l'air

2.1.1 Schéma Régional Climat Air Energie – SRCAE

Le SRCAE a été approuvé par le Conseil Régional le 17 avril 2014.
Les communes considérées comme "sensibles pour la qualité de l'air" (notion issue du SRCAE) sont essentiellement localisées dans les grands bassins de vie, à proximité des principaux axes routiers et dans les fonds de vallées alpines. La commune de Val-Cenis n'appartient pas à cette liste, contrairement à Modane ou Saint-Michel-de-Maurienne, par exemple.

Carte 24 : Cartographie des zones sensibles à la qualité de l'air



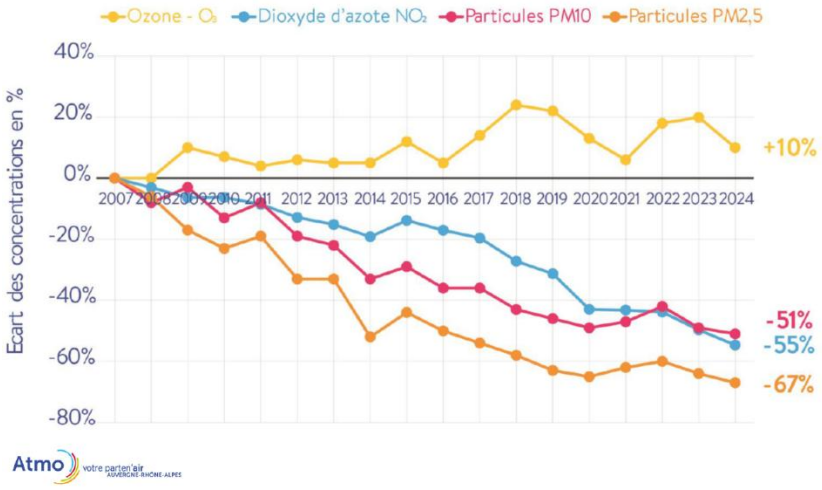
2.1.2 Données locales

Il n'existe pas de données précises sur la qualité de l'air sur la commune de Val-Cenis.
Atmo Auvergne Rhône-Alpes a réalisé un bilan de la qualité de l'air pour 2024 à l'échelle de la région et décliné à l'échelle de chaque département, dont la Savoie.

2.1.3 Evolution long terme des concentrations en polluants réglementés

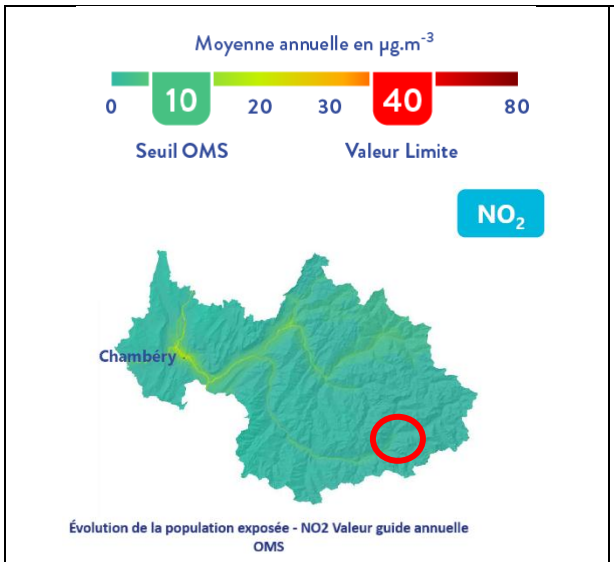
Les stations de mesures sont réparties sur le département, principalement dans les agglomérations. Il existe deux stations en Maurienne : à Saint-Jean-de-Maurienne (contexte multi-source) et une nommée « Maurienne Trafic » (contexte trafic), probablement le long de l'autoroute.
A l'échelle de la Savoie, la tendance à la baisse de long terme se confirme pour le dioxyde d'azote NO_2 et les particules PM. L'Ozone O_3 reste à de forts taux, mais sa présence est très dépendante des conditions météorologiques.

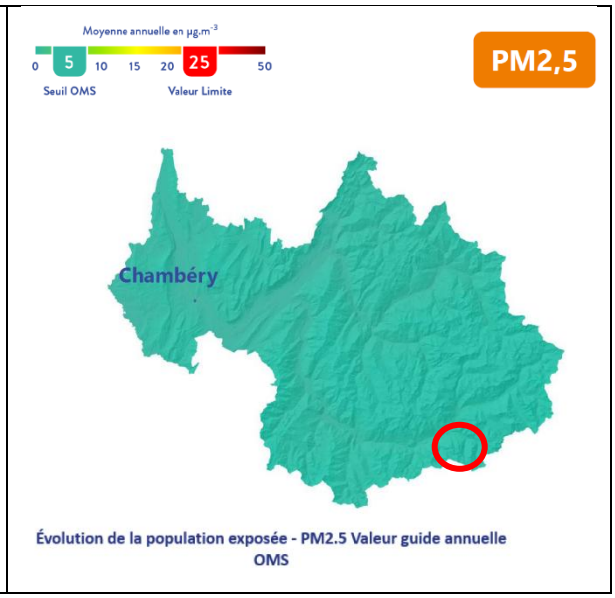
Graphique 1 : Evolution à long terme des concentrations en polluants réglementés



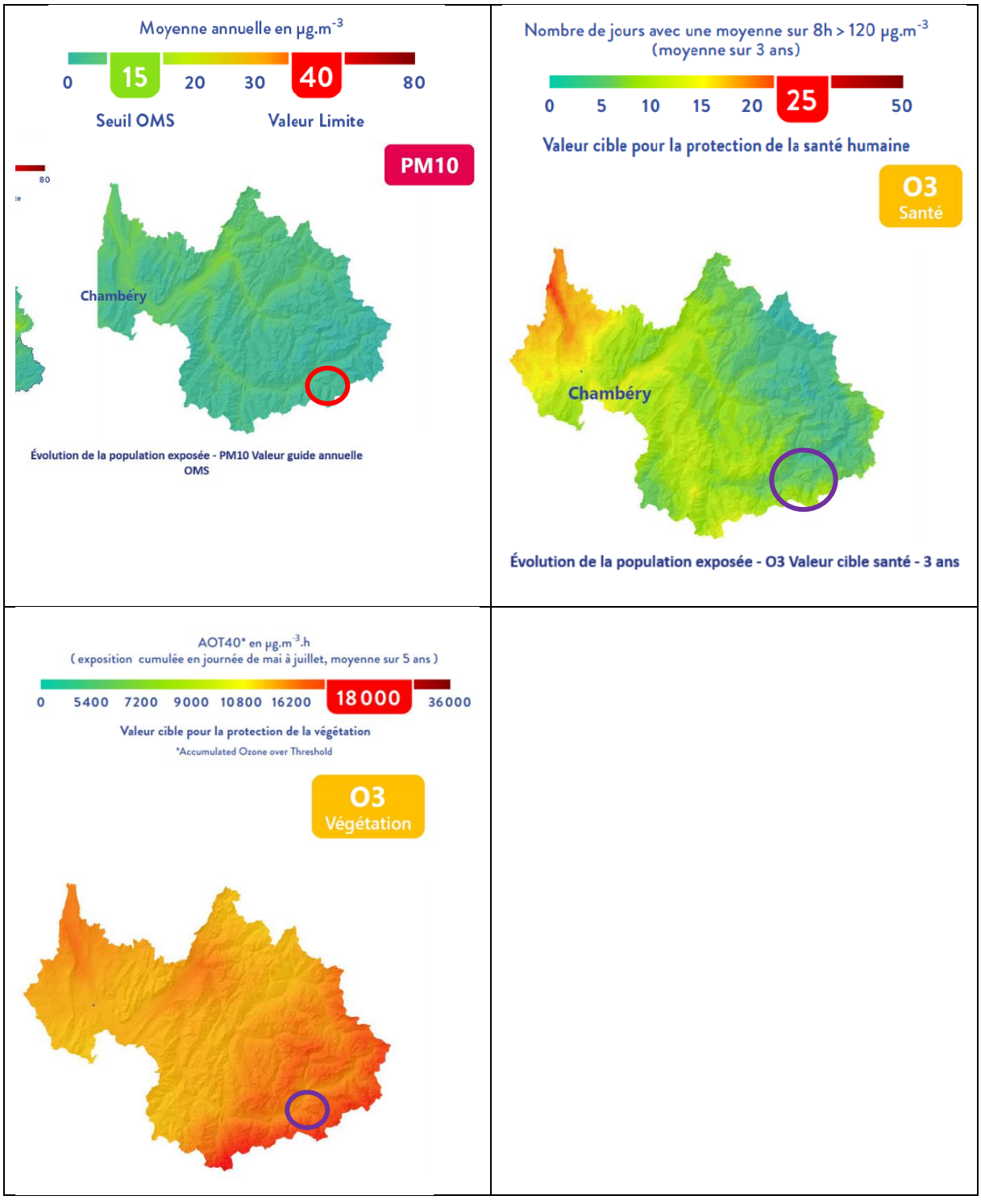
Selon les données de Atmo Auvergne Rhône-Alpes, à la lecture des cartes réalisées à l'échelle départementale, le fond de vallée de Val-Cenis est très légèrement soumis à la pollution liée au dioxyde d'azote NO_2, en particulier jusqu'à Termignon et au PM10. Par contre, la commune n'est pas soumise à la pollution au PM2,5. On retrouve une pollution à l'ozone, valeur cible santé, plus marquée en altitude que dans le fond de la vallée.

Remarque : L'Ozone est un polluant « secondaire », c'est-à-dire qu'il n'est pas rejeté directement dans l'air mais résulte de transformations chimiques. Pour le cas de l'ozone, ces réactions chimiques sont amplifiées par le rayonnement solaire : c'est pourquoi il est plus présent en été et la journée. Mais selon l'endroit, sa production ou sa destruction sera favorisée. En zone d'altitude ou rurale, on retrouve l'ozone formé principalement à partir de la pollution urbaine. Les polluants précurseurs étant en faible quantité, ils ne peuvent réduire les concentrations d'ozone la nuit. On obtient donc des teneurs en ozone quasi-stationnaires. Et c'est pareil de partout au-dessus de nos têtes, dès que l'on s'éloigne des centres urbains où sont émis les « polluants précurseurs » de l'ozone.
Source : Air – APS – L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie, De l'Ozone en Montagne ?, non daté.



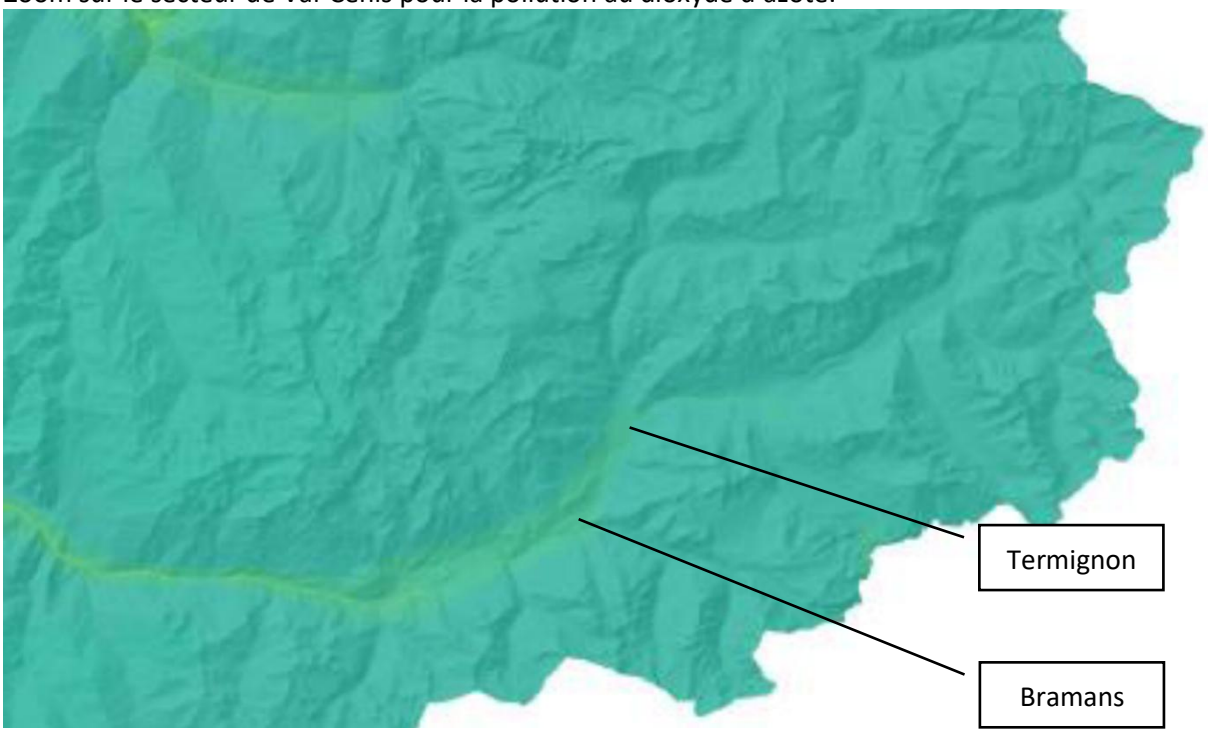


Pollution liée aux émissions routières

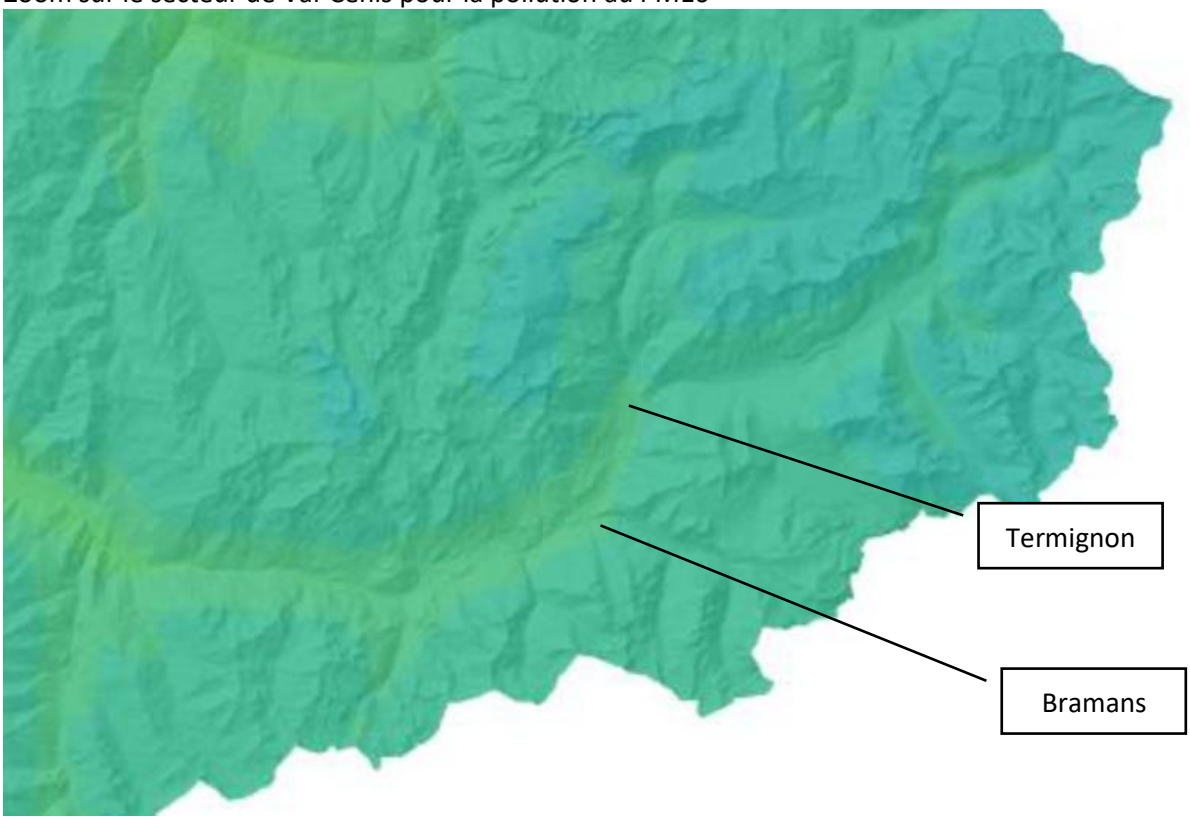


https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bilans-2024-de-qualite-de-lair-des-departements-dauvergne-rhone-alpes-coderst

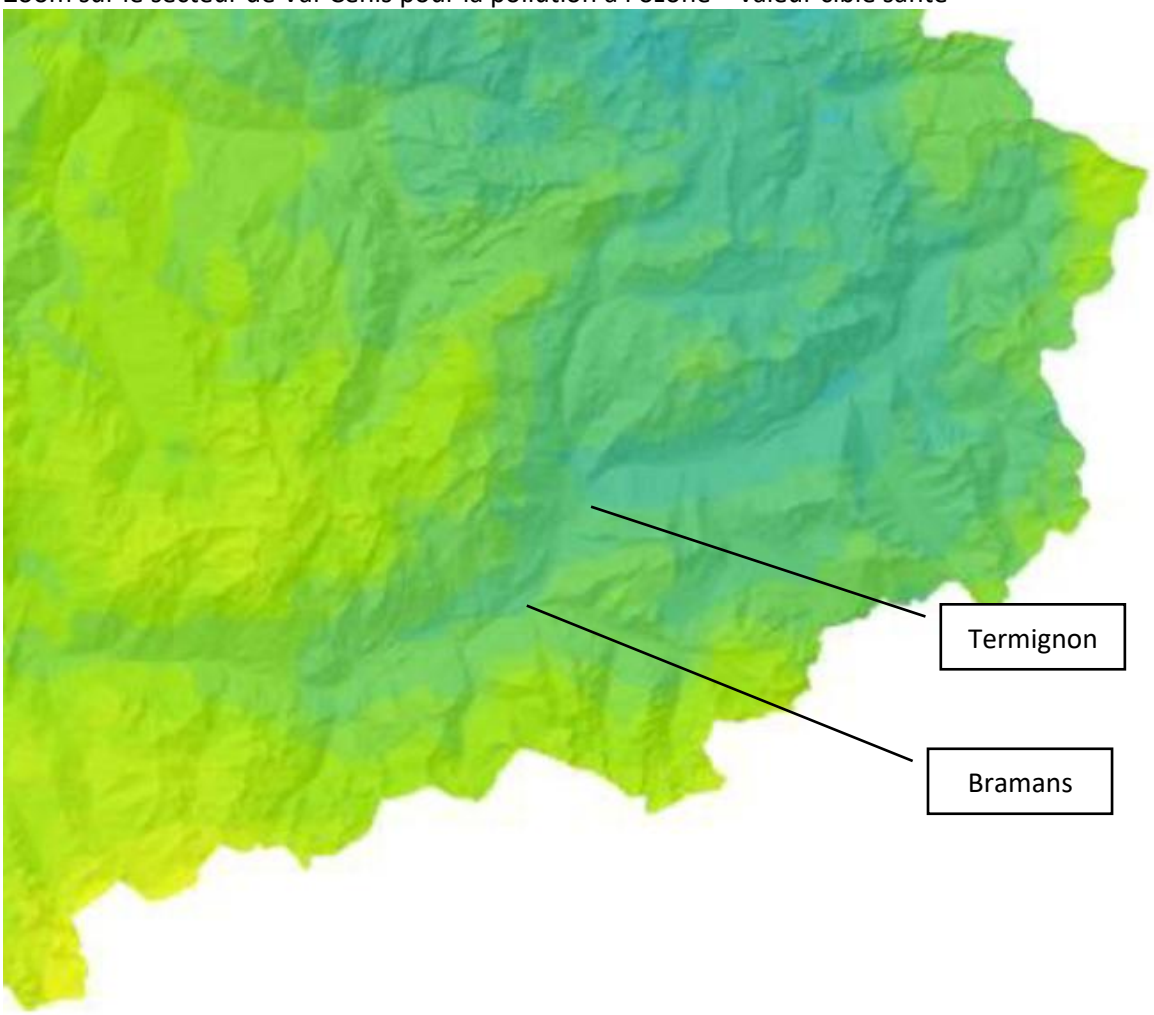
Zoom sur le secteur de Val-Cenis pour la pollution au dioxyde d'azote.



Zoom sur le secteur de Val-Cenis pour la pollution au PM10



Zoom sur le secteur de Val-Cenis pour la pollution à l'ozone – valeur cible santé



2.2 Qualité des sols

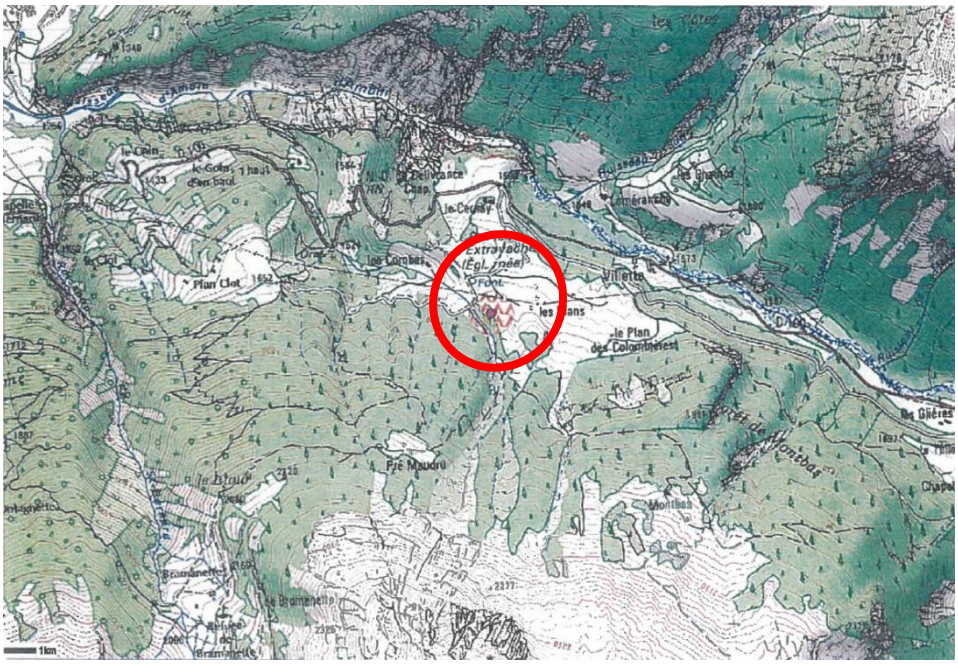
2.2.1 Les sols « valorisables »

Le territoire de Val-Cenis compte plusieurs périmètres de carrières et mines[1], en activité ou non, qui démontrent l'intérêt des sols pour l'extraction de matériaux. Nombre d'entre eux ne sont plus en activité ou ne l'ont jamais été.

2.2.1.1 Les anciennes carrières

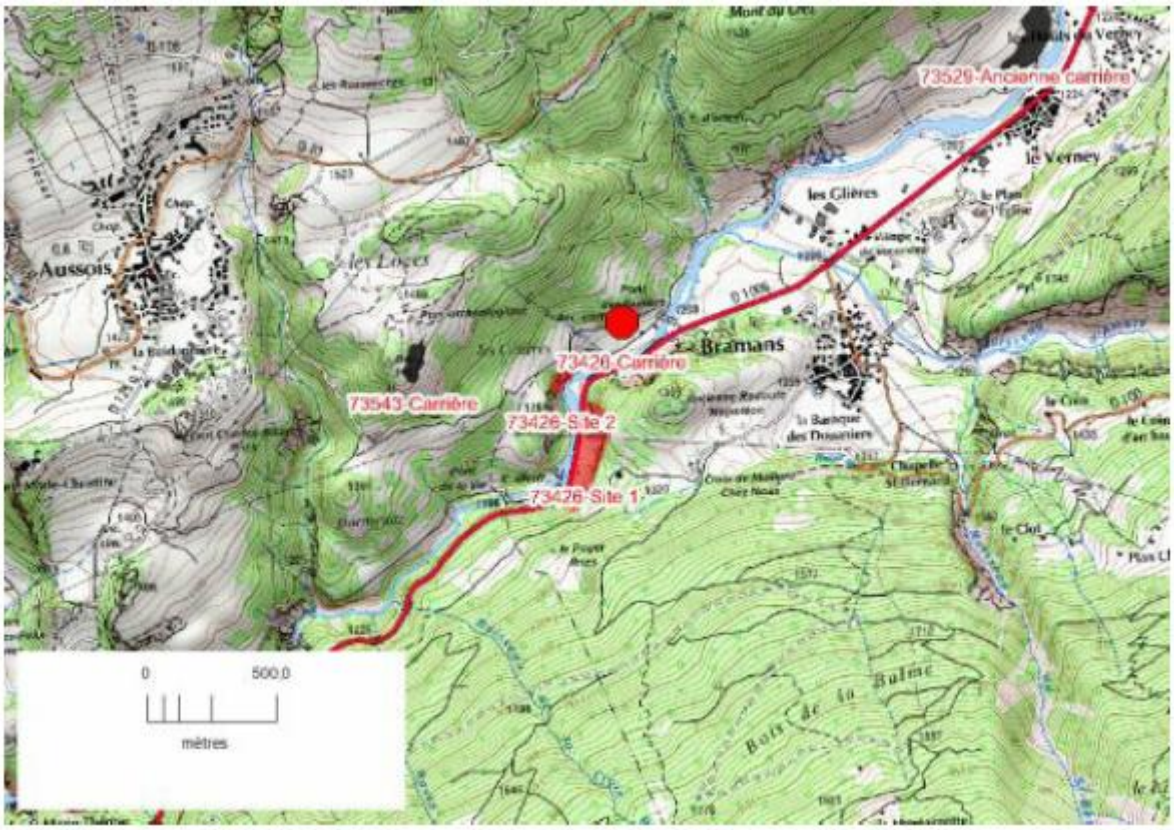
Ainsi, sur Bramans, on recense d'anciennes carrières à Extravache, Plan des Junier et Planchamp. A l'heure actuelle, ces trois exploitations sont fermées. Le secteur de Planchamp est actuellement occupé par une activité de recyclage des matériaux.

Carte 25 : Ancienne carrière d'Extravache



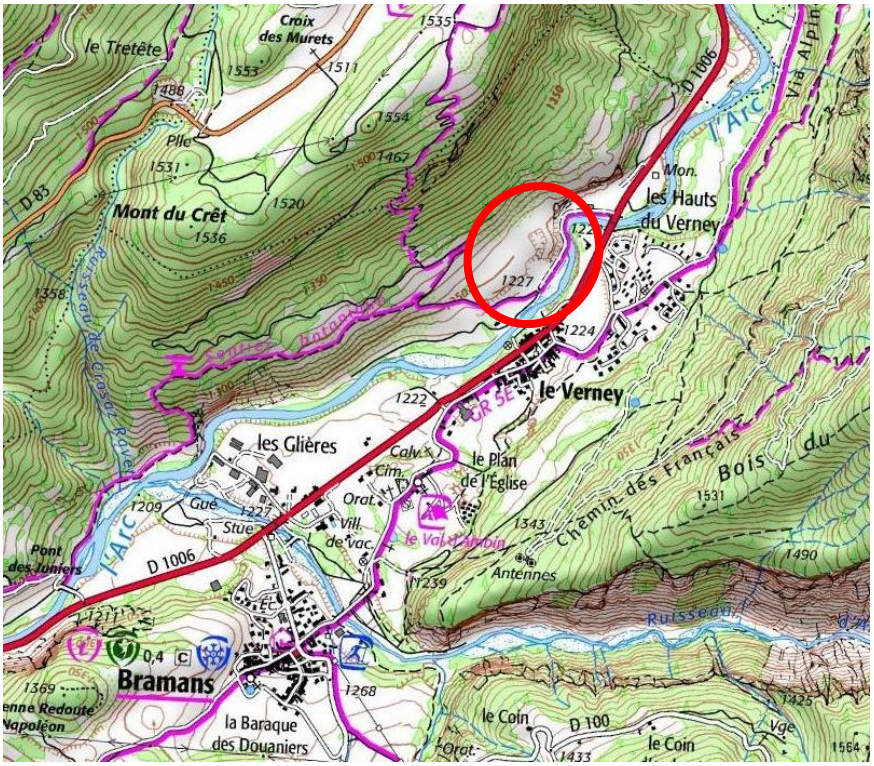
[1] L'appellation mine ou carrière dépend de la substance extraite. Il s'agit d'une mine si les roches extraites contiennent des combustibles fossiles, des sels de sodium ou potassium, des métaux, des éléments radioactifs, du soufre, du sélénium, de l'arsenic, de l'antimoine,… ou du gaz carbonique. Les autres gisements constituent des carrières : ocres, sables, argile, pierre de taille, calcaire, gypse… Les mines dépendent du code minier tandis que les carrières sont des Installations Classée pour l'Environnement. Source : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/quelques-definitions-r501.html

Carte 26 : Anciennes carrières du Plan des Junier



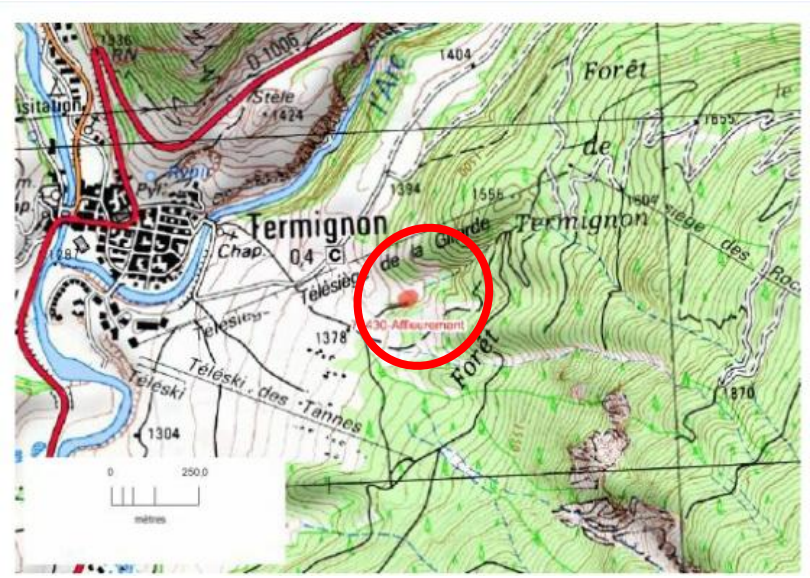
Source : https://carmen.carmencarto.fr/IHM/metadata/RHA/Publication/GEOLOGIE/RHA-73426.pdf.

Carte 27 : Ancienne carrière de Planchamp



Il existe également une ancienne carrière d'amiante sur Termignon, localisée entre le télésiège de La Girarde et le téléski des Tannes, au lieu-dit La Girarde. Cette carrière a été exploitée de 1920 à 1952. Elle s'étend sur 0,14 ha. Une seconde a été exploitée au lieu-dit Les Sallanches, en aval de la route menant à Bellecombe.

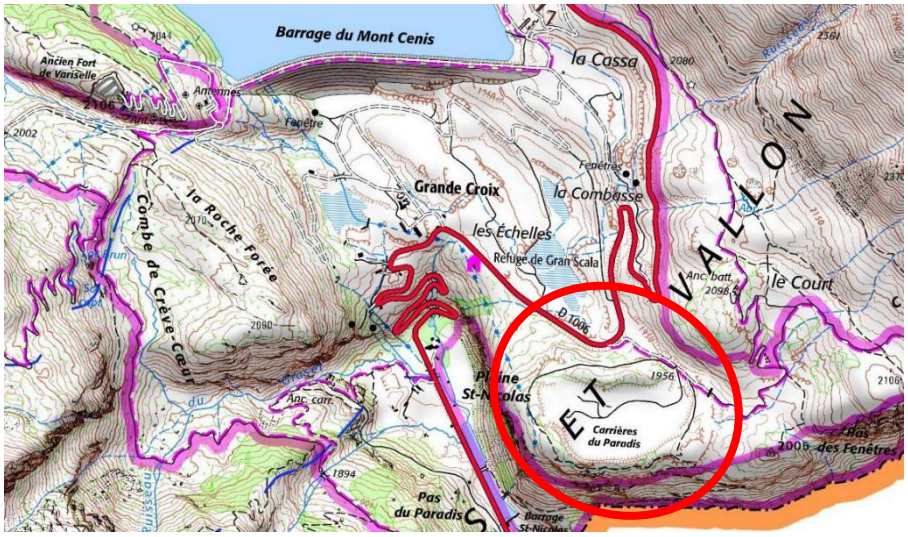
Carte 28 : Ancienne carrière d'amiante à l'est de Termignon



Source : https://carmen.carmencarto.fr/IHM/metadata/RHA/Publication/GEOLOGIE/RHA-73430.pdf

Au sud du barrage du Mont-Cenis se trouve l'ancienne carrière du Paradis. Les matériaux ont été utilisés pour construire le barrage.

Carte 29 : Ancienne carrière du Paradis

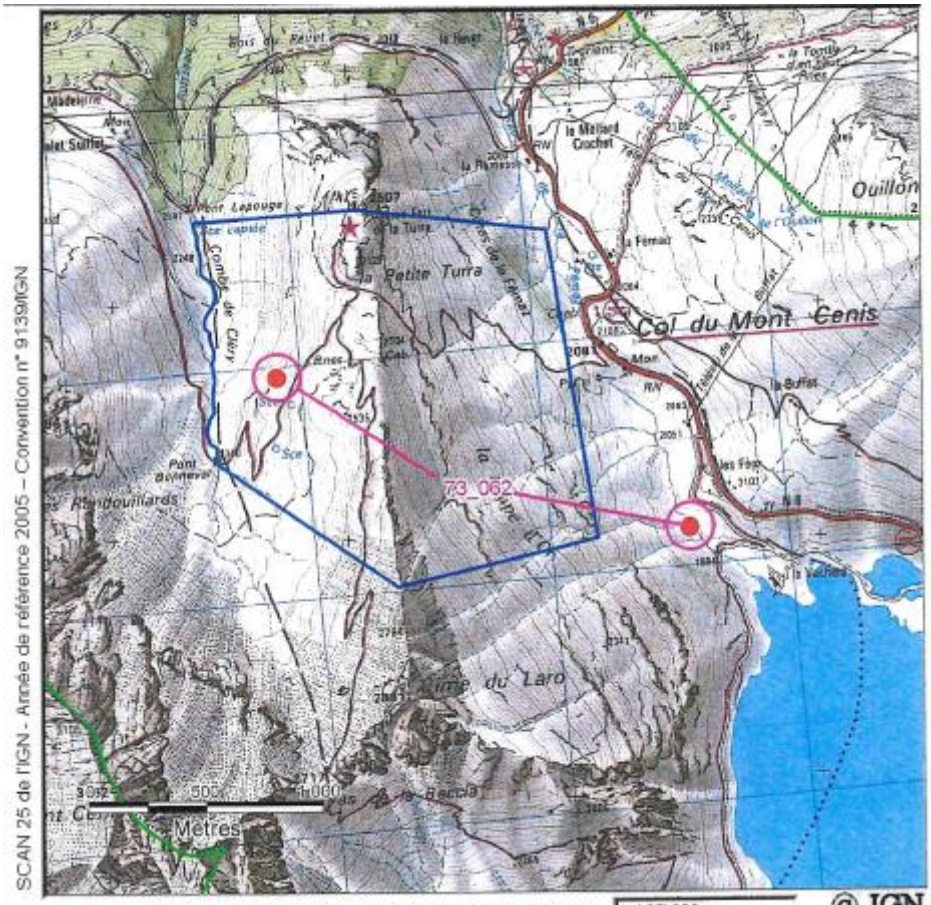


2.2.1.2 Les périmètres miniers anciens

D'anciennes mines de plomb et cuivre sont recensées sur Lanslebourg et Termignon, ainsi que l'illustrent les cartes ci-dessous.

Concession de Cléry, dont le titulaire était l'Etat, octroyée le 05 décembre 1861 et annulée le 24 mars 1939. L'enveloppe s'étend sur 6,2 ha. Les substances exploitées sont le cuivre et des substances connexes.

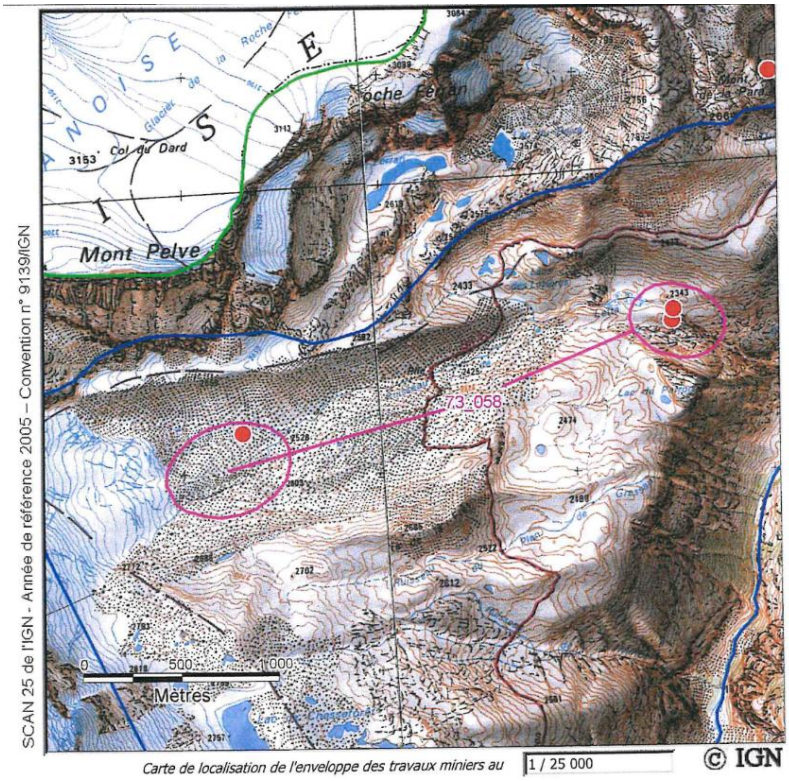
Carte 30 : Enveloppe des travaux miniers de Cléry – Lanslebourg



Carte de localisation de l'enveloppe des travaux miniers au 1 / 25 000

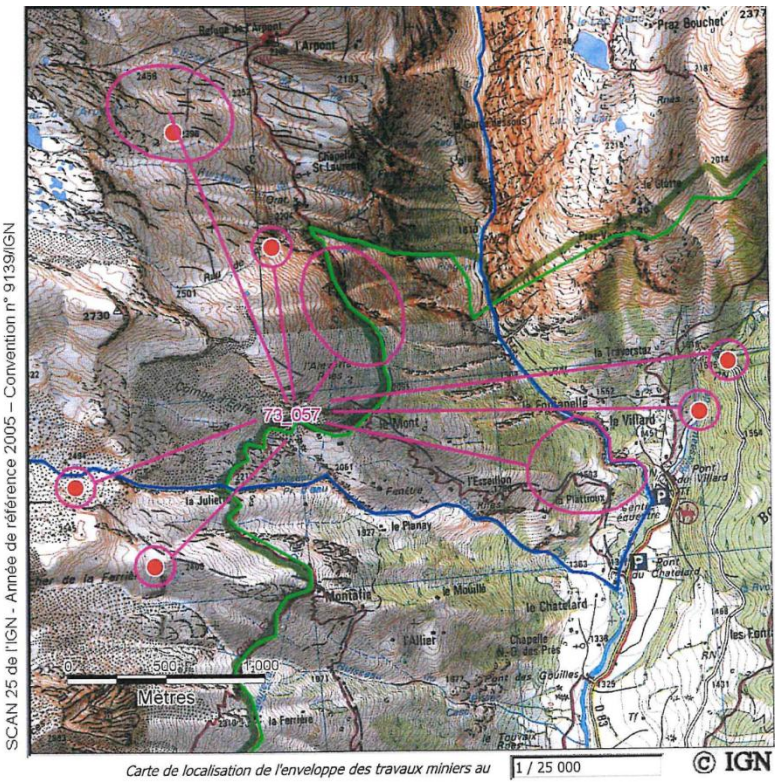
Concession de Pelvoz nord, dont le titulaire était l'Etat, octroyée le 05 mai 1866 et annulée le 26 janvier 1968. L'enveloppe s'étend sur 37,1 ha. Les substances exploitées sont le plomb (principale), le cuivre et des substances connexes.

Carte 31 : Enveloppe des travaux miniers de Pelvoz Nord – Termignon



Concession de Pelvoz sud, dont le titulaire était l'Etat, octroyée le 05 mai 1866 et annulée le 26 janvier 1968. L'enveloppe s'étend sur 81,8 ha. Les substances exploitées sont le plomb (principale), le cuivre et des substances connexes.

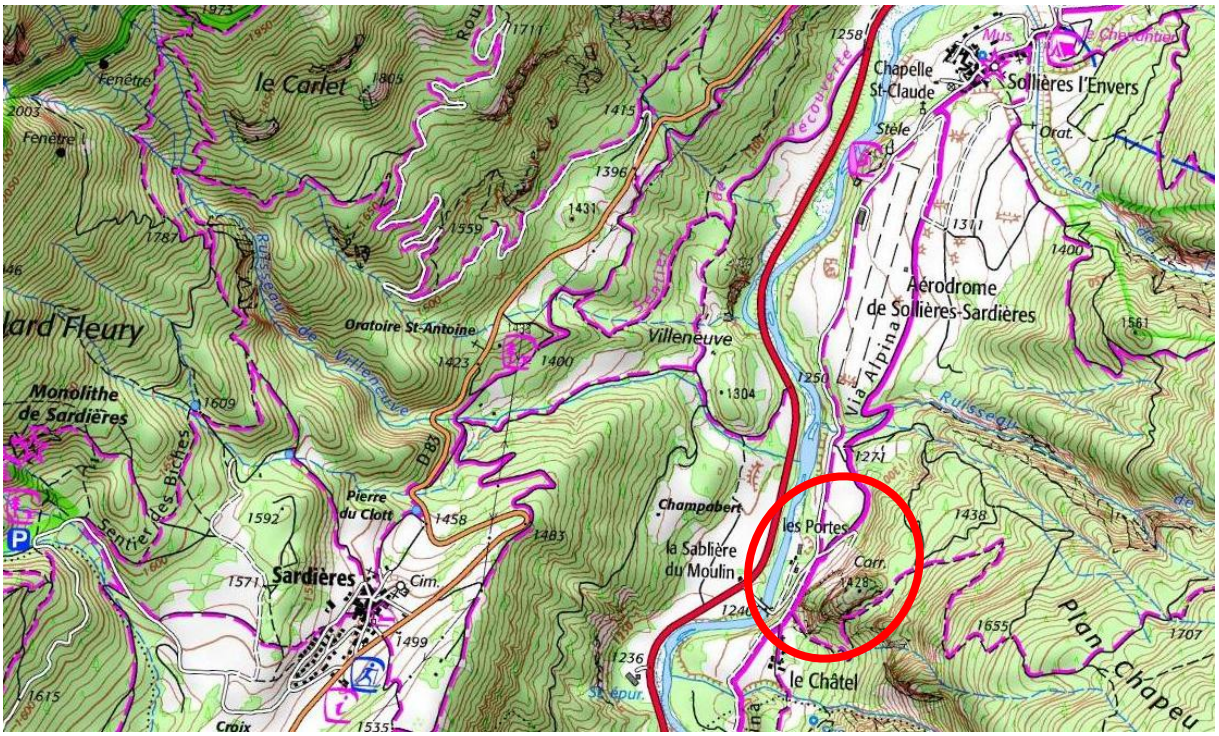
Carte 32 : Enveloppe des travaux miniers de Pelvoz sud - Termignon



2.2.1.3 Les carrières en activité

La commune de Val-Cenis est concernée par la carrière dite « SN Carrières Ornementales de Maurienne », de la société SN COM, autorisée par arrêté préfectoral du 21 février 2006, pour une durée de 30 ans, au lieu-dit « Les Portes », en direction de l'aérodrome de Sollières-Sardières. Cette carrière exploite les porphyres schisteux (lauzes), roche magmatique à grain fin et bleuté.

Carte 33 : Localisation de la carrière



Le schéma départemental des carrières de 2006 identifie trois sites de dragage en lit mineur sur l'Arc et le Doron de Termignon. Le renouvellement de leur autorisation dans le cadre de la procédure ICPE est possible dans le cas d'une nécessité d'entretien. Environ 2000 tonnes sont extraites chaque année.

2.2.2 Les nappes d'amiante environnementale

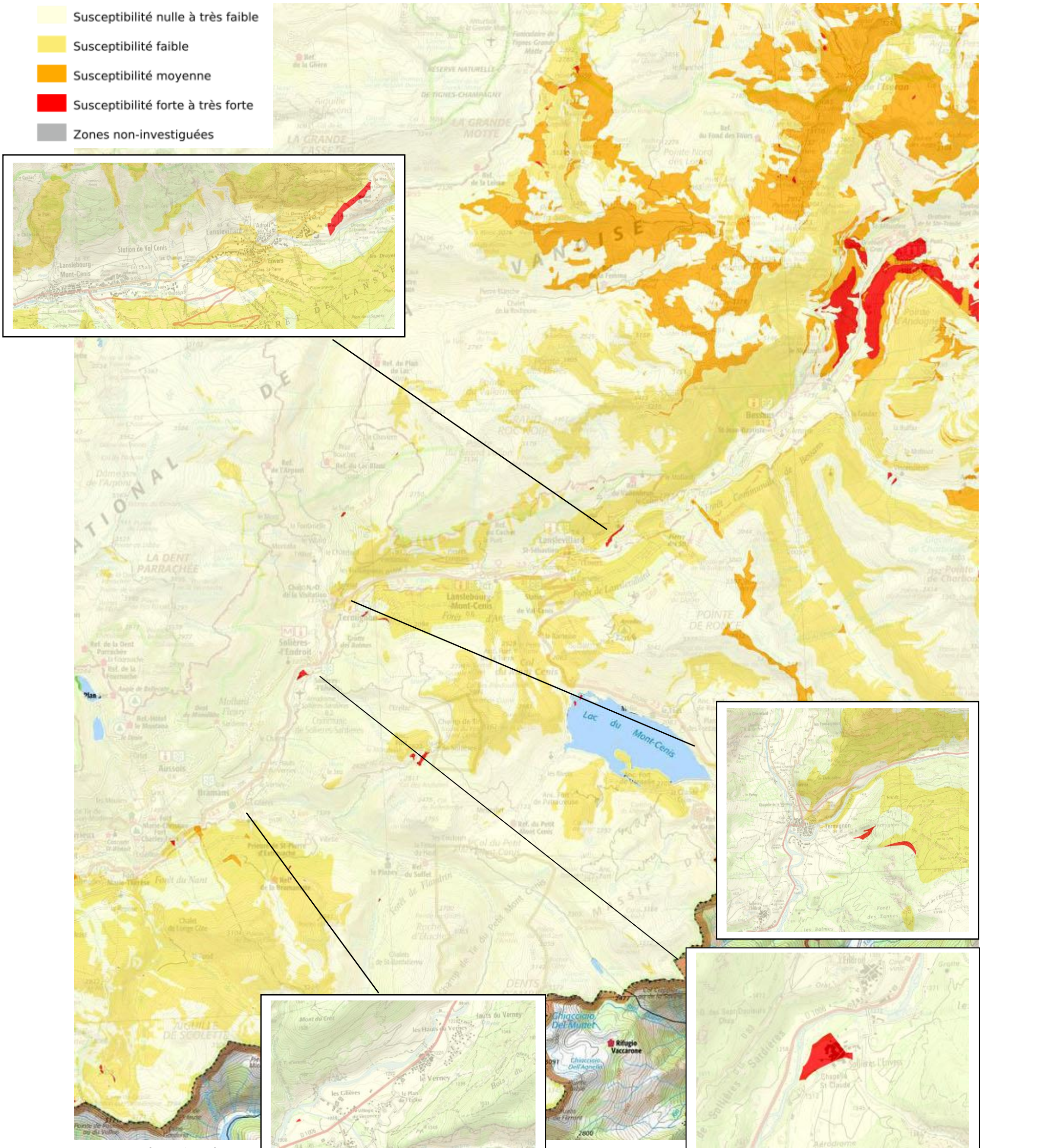
De l'amiante environnementale est présent sur la commune. Plusieurs secteurs à susceptibilité forte à très forte sont recensés en vallée :

- Au l'est de Lanslevillard : une bande descend des Granges en direction du village, en passant par le Mollard
- A Termignon : à La Girarde (ancienne carrière) et un peu plus au sud-est,
- A Sollières-Sardières : à proximité immédiate de Sollières Envers

D'autres sites sont recensés dans les montagnes.

Les secteurs à susceptibilité moyenne restent éloignés des zones habitées à l'année.

Carte 34 : Aléa amiante environnemental



Source : www.infoterre.brgm.fr

2.2.3 Sites et sols pollués

Source : données BASIAS et BASOL.

2.2.3.1 Données BASIAS

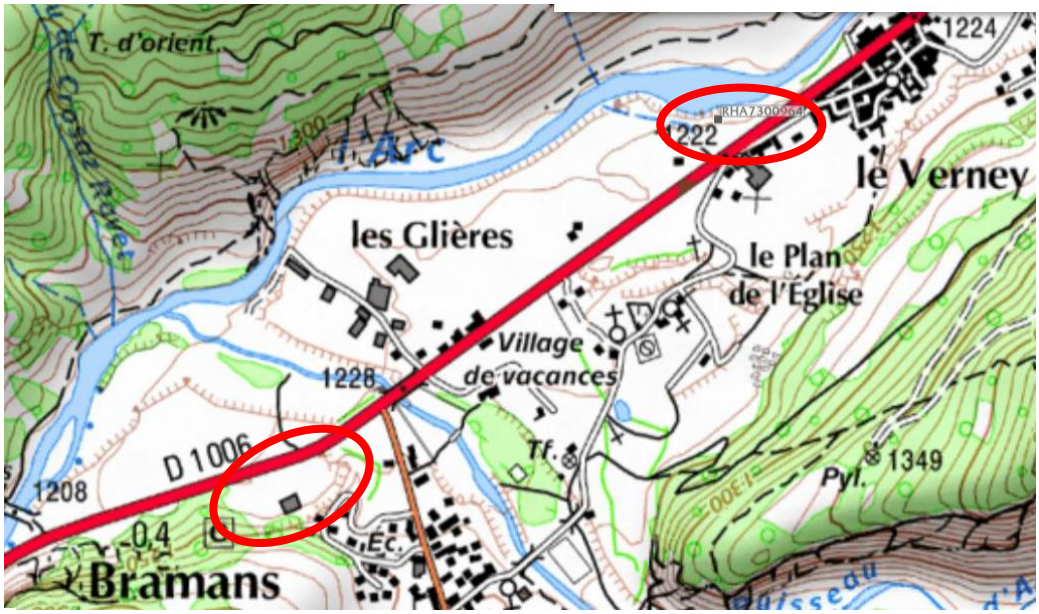
Les bases de données BASIAS recensent les anciens sites industriels, dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués. La commune de Val-Cenis compte 26 sites où les sols sont pollués ou potentiellement pollués : trois sur Bramans (remarque : le 2ème et le 3ème sont identiques) et vingt-trois sur Lanslebourg. Beaucoup correspondent à des dépôts de liquides inflammables.

Tableau 9 : Liste des sites BASIAS sur Bramans

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
RHA7300722	M. Bernard MONGREVILLE	Atelier de réparation de machines agricoles		BRAMANS	C28.30Z C25.50A		Pas de géolocalisation
RHA7300964	SARL BONIFACE et Cie	Carrière à ciel ouvert en terre ferme et en eau de sables et graviers d'alluvions	lieu dit "Les Sabloniers"	BRAMANS	B08.12Z B08.12Z B08.12Z		Centroïde

L'atelier de réparation de machines agricoles se trouvait à l'emplacement de l'actuelle entreprise Pasquier, à Mollard Faquetti (cf. localisation site Basol).

Carte 35 : Localisation des sites BASIAS sur Bramans



Source : ttps://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees/carte#/com/73056

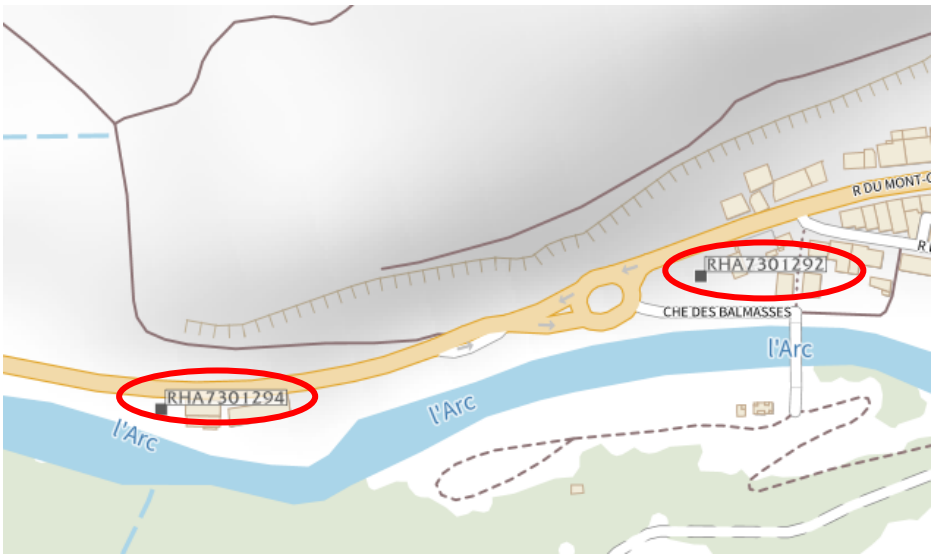
Tableau 10 : Liste des sites BASIAS sur Lanslebourg

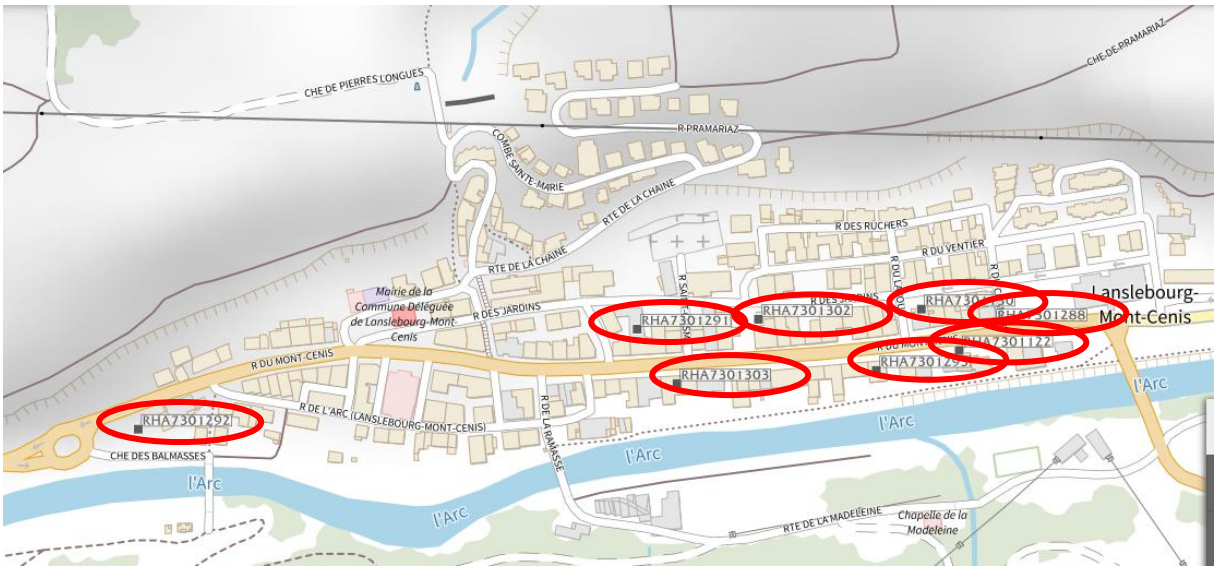
N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
RHA7301122	M. JORCIN; anc. M. BURDIN Balthazard	Station-service de l'Hotel International	106 rue Mont-Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z G47.30Z G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301130	"Grand Hôtel de l'Europe" (M. ROVASIO)	Hôtel "Grand Hôtel de l'Europe" avec desserte	rue Mont-Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301284	Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur touristique des communes de Lanslebourg et Lanslevillard	DLI		LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
RHA7301285	Cie Industrielle de Travaux (Dir. des Travaux: M. LEBLANC René)	Chantier du Mont Cenis avec desserte	lieu dit "Barrage du Mont Cenis"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301286	Sté ANTEN	Façonnage du bois avec DLI	Zone agricole "Lecheraine"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301287	EDF	Dépôt temporaire de sources radioactives	lieu dit "La Combasse"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	C24.47Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301288	Régie Départementale des Electrobus de Savoie - Ligne Modane à Lanslebourg	Distribution de carburants ; anc. Garage de l'électrobus (jusqu'à 1940)	rue Mont-Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301290	M. BORDIER	"Hôtel Valloire" avec desserte	rue Mont Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z G47.30Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation
RHA7301291	Garage BURDIN, anc. M. Joseph BURDIN, anc. M. Gérard BURDIN, anc. M. Martin BURDIN	Garage CITROEN avec station-service	49 rue Mont-Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z G45.21A G47.30Z G47.30Z G45.21B G45.21A G47.30Z G47.30Z G45.21A V89.03Z G47.30Z E38.31Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301292	M. ALBRIEUX Augustin	Station-service	route Mont Cenis (de)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde

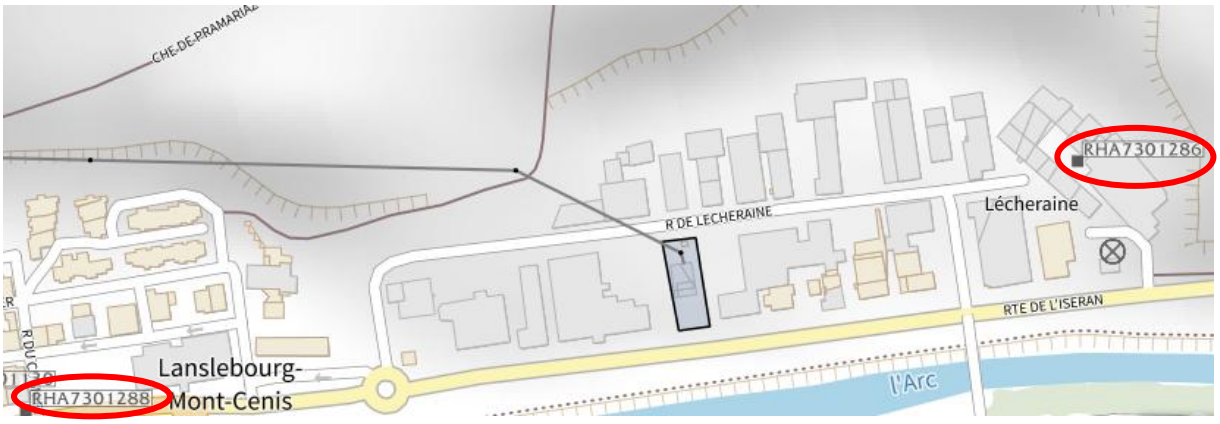
N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
RHA7301293	M. ALBRIEUX Joseph, anc. M. ALBRIEUX Augustin	Atelier de Forge ; Station-service, anc. Garage et station-service et construction matériel agricole	98 rue Mont-Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	C28.30Z G45.21A G47.30Z G47.30Z C25.50A G45.21A G47.30Z	En activité	Centroïde
RHA7301294	M. GRAVIER Emile	"Relais du Mont Cenis" avec desserte de carburant ; anc. Dépôt de charbon et de fioul ; anc. Scierie	lieu dit "Le Plan de la France"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301295	"Le Relais du Col" (Mme Sophie GAGNIERE ; anc. M. Victor MORAT)	Hôtel "Le Relais du Col" avec desserte de carburant	lieu dit "Les Feoz"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301296	Cie Inustrielle de Travaux	Desserte	lieu dit "La Grande Croix"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301297	CITRA	Desserte	lieu dit "La Grande Croix"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301298	BERGERAT MONNOYEUR et Cie	DLI	lieu dit "La Grande Croix"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301299	CITRA	Desserte	lieu dit "La Grande Croix"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301300	CITRA (Cie Industrielle de Travaux)	Desserte	lieu dit "Les Grandes Echelles"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z V89.03Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301301	CITRA	Desserte	lieu dit "La Maison Rouge"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301302	Centre de Vacances "OCCAJ Tourisme Populaire"	DLI	63 rue Mont Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z	Activité terminée	Centroïde

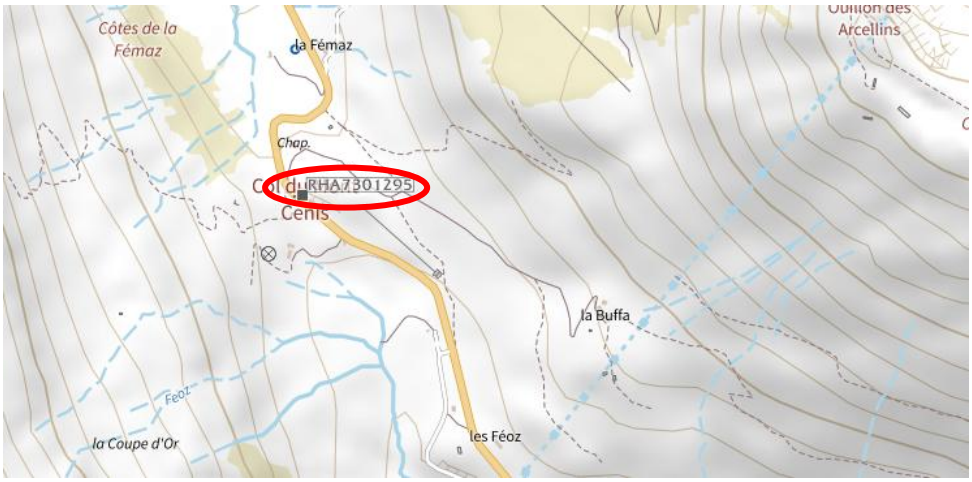
N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
RHA7301303	"Hotel Le Roc Noir" (BUFFARD)	"Hôtel Le Roc Noir" avec DLI	68 rue Mont Cenis (du)	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301305	EDF - REH Alpes Nord - Mess du Mont Cenis	DLI	lieu dit "Sous le Fort de Ronce"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	V89.03Z	Activité terminée	Centroïde
RHA7301306	CITRA	Desserte	lieu dit "Vers le Paradis"	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde

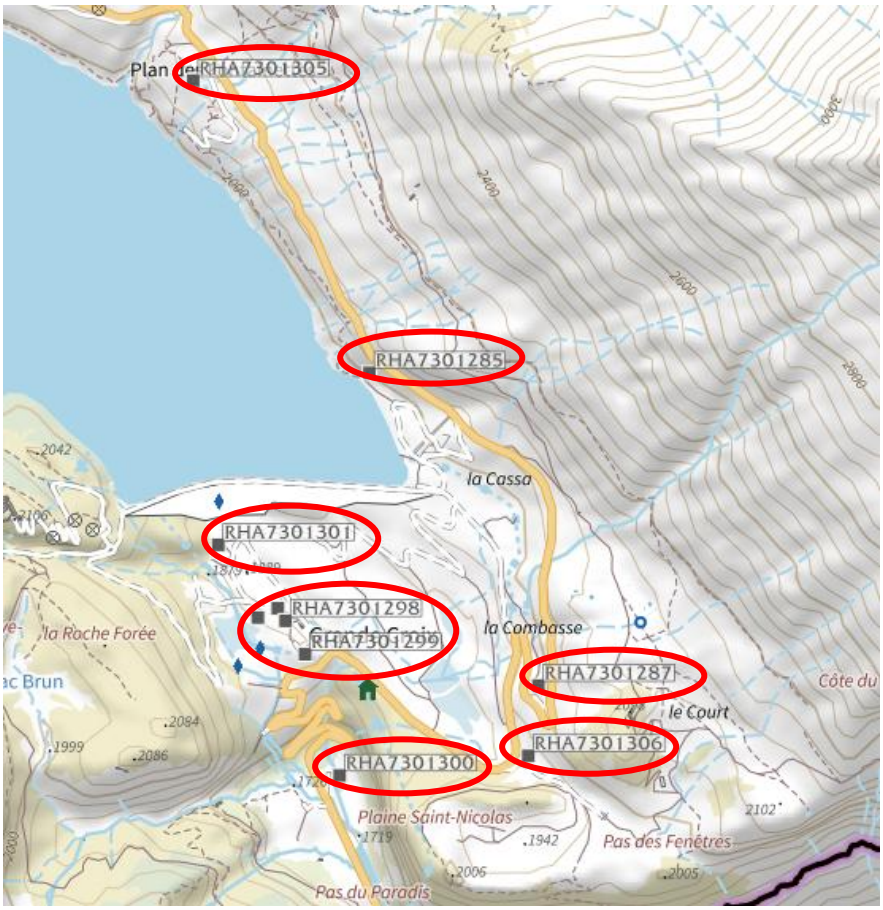
Carte 36 : Localisation des sites BASIAS sur Lanslebourg






RHA7301286
Lécheraine
R DE LECHERAINE
RTE DE L'ISERAN
l'Arc
Lanslebourg-
Mont-Cenis
RHA7301288


Côtes de la
Fémaz
la Fémaz
Chap.
RHA7301295
Cenis
la Buffa
Feoz
la Coupe d'Or
les Féoz


RHA7301305
RHA7301285
la Cassa
RHA7301301
RHA7301298
RHA7301299
la Roche Forée
la Combasse
RHA7301287
le Court
RHA7301306
RHA7301300
Plaine Saint-Nicolas
Pas des Fenêtres
Pas du Paradis

2.2.3.2 Données BASOL

Pour les installations classées susceptibles de présenter une pollution des sols ou des eaux souterraines, la base de données BASOL recense l'ensemble des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action de l'administration. Deux sites sont recensés :

- Le stockage de carburant de La Mure Bianco, situé aux lieux-dits Les Avanières et Mollard Faquetti sur Bramans
- L'ancienne UIOM (Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères) de Sollières-Sardières

Carte 37 : Localisation du site BASOL sur Bramans



Carte 38 : Localisation du site BASOL sur Sollières-Sardières



2.2.3.3 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Il s'agit de terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
Un seul secteur est concerné sur Val-Cenis : La Mure Bianco, sur le territoire de Bramans. Sa localisation figure sur la Carte 37 : Localisation du site BASOL sur Bramans de la page précédente.

2.3 Gestion des déchets

2.3.1 Déchets ménagers

La compétence pour la collecte et le traitement des déchets appartient au Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM), dont le site principal se situe à Saint-Julien-Montdenis.
Le ramassage se fait en points d'apports volontaires, sous forme de conteneurs semi-enterrés ou aériens.
Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés une fois par semaine en saison creuse, et deux fois par semaine en saison touristique, en fonction des besoins.

Au 31 décembre 2020, les conteneurs d'apport volontaire en service se répartissent de la façon suivante :

Village	**Ordures ménagères**		**Verre**		**Collecte sélective**		**TOTAL**	
	CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens
Bramans	6		6		6		18	
Lanslebourg	30		15	2	16	2	61	4
Lanslevillard	28		16		19		63	
Sollières-Sardières	6		4		5		15	
Termignon	13	1	9		10	1	32	2

Source : Rapport d'activité du SIRTOMM 2020

Les ordures ménagères sont traitées par Chambéry-Bauges-Métropole à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) basée à Chambéry.
Afin de limiter et de rationaliser les trajets, il existe une station de transfert à Modane qui permet de gérer l'ensemble des déchets du haut de la vallée de la Maurienne. Les déchets sont ensuite acheminés par camion à l'UVE de Chambéry.

Les emballages et papiers (conteneur jaune) et les cartons sont transportés par camion vers le centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry. Les emballages sont triés par matière puis compactés pour pouvoir être plus facilement transportés vers les usines de recyclage, selon les indications du tableau ci -dessous.

Les emballages en verre sont transportés dans une zone de déchargement à Chamousset (73). Le prestataire emmène ensuite le stock de verre à une usine de recyclage à Lavilledieu en Ardèche. Le recyclage du verre permet d'économiser de la matière première (sable et calcaire), de l'eau et de l'énergie.

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Tableau 11 : Traitement des déchets

Déchets		Unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets (Chambéry)	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri à Chambéry	Tri et recyclage / Garantie de reprise - contrat CITEO
Verre		Usine de Lavilledieu (07)	Recyclage
Encombrants		Usine BIOVAL (73) puis cimenteries VICAT	Préparation de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour les cimenteries où les CSR sont incinérés avec récupération de chaleur
Mobilier		NANTET (73)	Tri avant valorisations différentes en fonction de la matière
Vêtements		ALPES TLC	Récupération et recyclage
Bois		SAVOIE PAN à (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage POUGET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP de la CC Haute Maurienne Vanoise	Compostage
Fer		EXCOFFIER à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		GRANULATEX à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets dangereux (DDS)		TRIALP à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		CHIMIREC (73)- CF Eco-Huiles (76)	Régénération
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diesel
Amiante		NANTET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		Usine BIOVAL (73)	Valorisation matière
Piles - batteries		EXCOFFIER (74)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM et SIBUET à Chamoux	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

2.3.2 Déchetterie

La déchetterie de Val-Cenis se situe sur la commune déléguée de Lanslebourg-Mont-Cenis, à côté du centre technique, à l'entrée du village. Elle relève également du SIRTOMM.

2.3.3 Stockage des déchets inertes

A ce jour, il n'existe que deux Installations de Stockage pour Déchets Inertes sur le territoire du SIRTOMM : l'une à Bonvillaret (ex-canton d'Aiguebelle) et la seconde à Saint-Julien-Montdenis (ex-canton de Saint-Jean-de-Maurienne). Elles sont accessibles uniquement aux camions du SIRTOMM. Une étude est en cours sur l'ex-canton de La Chambre.
Le SIRTOMM incite les élus à trouver un terrain pour les ISDI à l'échelle des ex-cantons, afin de limiter les transferts et le traitement de ces déchets inertes. Ainsi, le territoire de Haute Maurienne Vanoise est fortement incité à trouver un site.

En 2020, 215,7 tonnes d'inertes de la déchetterie de Lanslebourg sont évacués à Chamoux-sur-Gelon selon les modalités suivantes :

- 30 voyages entre Lanslebourg et Saint-Julien-Montdenis (environ 50 km), effectués en régie par le SIRTOMM, avec une seule benne
- 15 voyages entre Saint-Julien-Montdenis et Chamoux-sur-Gelon (environ 50 km), réalisés par l'entreprise SIBUET avec deux bennes.

Ainsi, ces inertes parcourent environ 100 km avant leur enfouissement. En termes de déplacements, les bennes parcourent 3 000 km aller-retour entre Lanslebourg et Saint-Julien-Montdenis et 1 500 km AR entre Saint-Julien-Montdenis et Chamoux-sur-Gelon, soit 4 500 km au total. Ces déplacements sont facteurs d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'atmosphère.

Pour répondre aux besoins du territoire de la Haute-Maurienne, la commune propose le site de Planchamp, sur Bramans, où se trouve actuellement une activité de concassage – recyclage de matériaux, qui doit être délocalisée au Plateau de Villeneuve, sur Sollières-Sardières. Voir Tome II – Justifications, notamment au regard de l'évaluation environnementale.

2.4 Prise en compte du bruit

Aucune voie de circulation n'est recensée comme axe bruyant sur la commune.
Aucune entreprise bruyante n'est recensée sur la commune.

L'aérodrome de Sollières-Sardières n'est concerné ni par un plan d'exposition au bruit, ni par des servitudes aéronautiques de dégagement approuvées.

QUALITE DES MILIEUX, POLLUTIONS ET NUISANCES : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux généraux
Qualité de l'air	
Respect des normes en vigueur. Des pollutions liées à l'ozone, mais dont la source n'est pas locale.	**Aucun enjeu vis-à-vis des règles en vigueur.** **Poursuivre les actions individuelles et collectives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (réduction des besoins énergétiques pour l'habitat et les déplacements, principalement).**
Qualité des sols	
Sols « valorisables » De nombreuses anciennes carrières qui ne sont plus en activité ou ne l'ont jamais été.	**Informations de la population.**
Deux carrières en activité : l'une à Sollières-Sardières (matériaux ornementaux) et la seconde à Termignon (alluvions).	**Prévoir un règlement adapté à l'activité**
Plusieurs secteurs identifiés de susceptibilité forte à très forte pour l'amiante environnemental, dont une partie du village de Sollières Envers.	**Information de la population. Eviter les projets à proximité.**
Sols pollués Vingt-six sites BASIAS (3 à Bramans, dont un cité 2 fois et 23 à Lanslebourg) et deux sites BASOL (1 à Bramans et un à Sollières-Sardières) recensés. Un Secteur d'Information sur les Sols à Bramans.	**Information de la population et vigilance dans la réutilisation de ces périmètres.**
Gestion des déchets	
Collecte des déchets en conteneurs semi-enterrés ou en aériens. Déchetterie à Lanslebourg. Aucune ISDI publique sur le territoire de la Haute-Maurienne.	**Vérifier le besoin de nouveaux espaces de collectes en fonction des choix de développement.** **Répondre au besoin d'ISDI pour la Haute-Maurienne – secteur pressenti sur Bramans.**
Prise en compte du bruit	
Aucun axe bruyant recensé. Aucune entreprise bruyante recensée.	**Pas de contrainte particulière à prendre en compte.**

3 ANALYSE PAYSAGERE ET URBAINE

3.1 Les grands ensembles paysagers

Le territoire de Val-Cenis se décline en trois ensembles paysagers principaux : les paysages de montagne, la vallée « amont » avec Lanslebourg et Lanslevillard et la vallée « aval » composée des villages de Bramans, Sollières-Sardières et Termignon. La rivière de l'Arc assure la liaison et la transition sur le territoire.

3.1.1 Les paysages de montagne

Les paysages de montagne se composent des éléments « naturels » des vallons d'altitude, avec les ruisseaux, les alpages, les sommets rocheux et éboulis, les pistes pastorales, les lacs… Les vallées sont plus ou moins ouvertes, en fonction de la pente des versants, et s'ouvrent en conséquence plus ou moins sur le grand paysage.

Photo 16 : Vallon d'Etache, au-dessus de Bramans



Photo 17 : Vallon de Cléry, au-dessus de Lanslebourg



Photo 18 : Plan du Lac, au-dessus de Termignon



Le Col du Mont-Cenis présente un paysage particulier, avec le barrage mis en service en 1969. Cette vaste étendue d'eau couvre 661 ha et est retenue par un barrage de type enrochements.
Les pentes des versants sont plutôt douces. Elles sont parcourues par de nombreux sentiers de randonnée et ponctuées de chalets d'alpage et de quelques ouvrages militaires. A l'exception du barrage et de la route départementale, le paysage reste encore naturel.

Photo 19 : Barrage et vallon du Mont-Cenis



Le versant nord de la ligne de crête allant du Col du Mont-Cenis au Signal du Grand Mont-Cenis, en passant par l'Ouillon des Arcellins, est marqué par le domaine skiable : remontées mécaniques et pistes de ski ont modelé le paysage, sans toutefois passer sur le versant du Lac.

Photo 20 : Domaine skiable de Val-Cenis depuis la montée à la Petite Turra



L'impression qui domine, pour l'observateur de ce paysage sur Val-Cenis, reste ce sentiment de vastitude, d'espaces encore « vierges », même si ce n'est plus forcément le cas vu les aménagements hydrauliques et de loisirs. Il s'agit d'espaces de ressourcement.

3.1.2 La vallée « amont » avec Lanslebourg et Lanslevillard

La vallée « amont » s'étend d'ouest en est, offrant ainsi un contraste plus marqué entre les deux versants adret et ubac. Elle se compose de Lanslebourg et Lanslevillard, qui ne constituent quasiment plus qu'une seule unité bâtie. Les deux villages-stations forment une longue bande en fond de vallée, le long de l'Arc. Les terres agricoles occupent les pieds de versant et ressemblent à un damier dont les cases correspondent aux terrains irrigués ou non et aux différents usages (pâture ou fauche).
En versant sud, elles laissent ensuite la place à la forêt de pins, dense sur les versants raides, parsemées d'alpages (prairies de fauche montagnarde) jusqu'à environ 2 000 à 2 200 m d'altitude.
Au-delà se trouvent les alpages, parcourus de barres rocheuses, puis le monde majoritairement minéral, avec notamment le Grand Roc Noir.

Photo 21 : Vallée de Lanslebourg et Lanslevillard depuis la Petite Turra



En versant nord, la forêt de conifères, composée de mélèzes, pins, épicéas, notamment, occupe une bonne part du terrain. Elle laisse doucement la place aux formations à aulnes, puis aux landes à genévriers, rhododendrons et myrtilles et ensuite aux alpages. Les éboulis, puis les sommets minéraux, prennent le relais.
Le domaine skiable de Val-Cenis est installé en grande partie sur le pied du versant, sur un périmètre semi-ouvert, puis trace des bandes ouvertes dans la forêt, pour le passage des remontées mécaniques et des pistes de ski.

Photo 22 : Lanslevillard et Lanslebourg depuis Le Mas



L'ensemble paroissial de Lanslevillard est implantée rive gauche de l'Arc, sur un promontoire à l'abri des crues de la rivière, avec un accompagnement de bâti ancien en rive droite. Le village s'est, au cours des dernières décennies, étiré de façons tentaculaires, en toute direction, souvent sous forme de grands ensembles.

Le village ancien de Lanslebourg s'est quant à lui installé exclusivement en rive droite de l'Arc, calé en pied des talus créés par les méandres de la rivière. Il s'est étendu vers l'est pour la zone agricole et vers le nord pour l'habitat. Les urbanisations en rive gauche se sont développées récemment, à des fins touristiques.

En amont de Lanslevillard, le Collet constitue un petit groupement bâti (inaccessible l'hiver) situé légèrement au nord du Col de la Madeleine ; il est précédé par quelques constructions perlées le long de la RD ou de voies secondaires.

Photo 23 : Le fond de vallée de Lanslevillard



Photo 24 : Le village de Lanslebourg



De la vallée part la route menant au Col du Mont-Cenis.

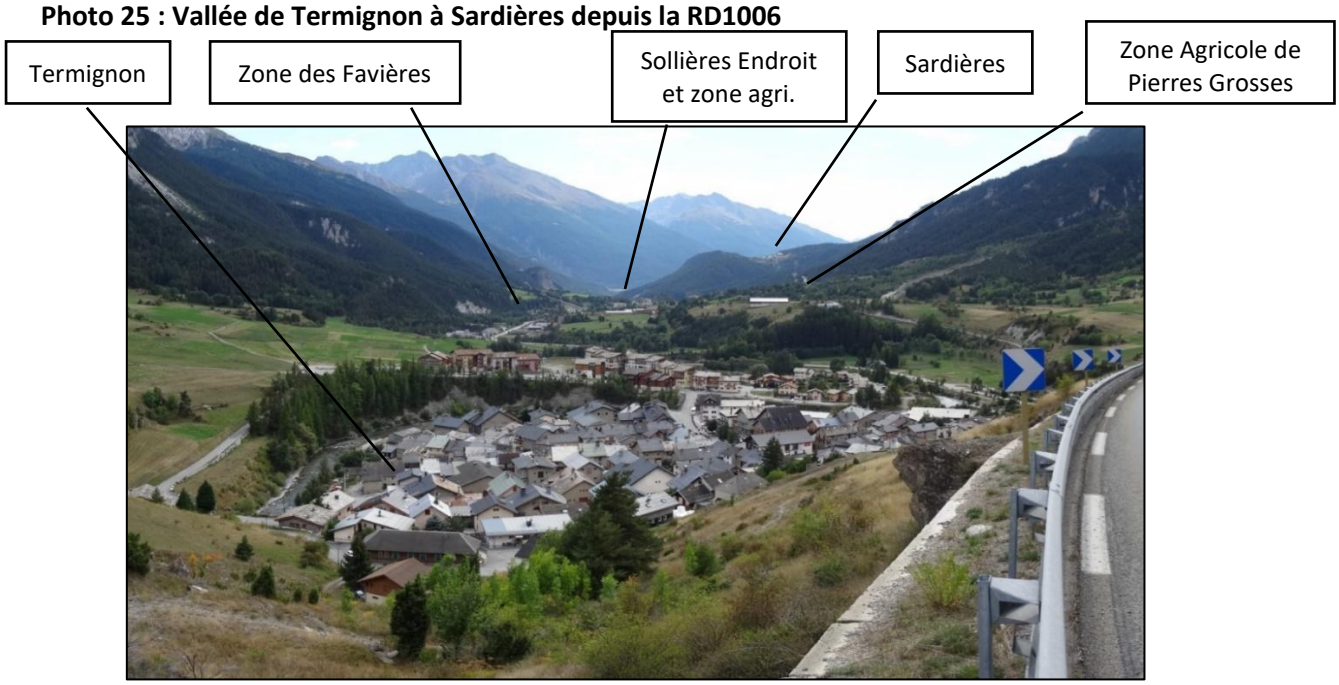
Ces visions de vallées se laissent voir par le promeneur éloigné, le randonneur, celui qui se déplace sur le territoire, principalement en hauteur. Elles donnent une vue d'ensemble des villages, de leur insertion dans le grand paysage, de leur organisation. Elles permettent de constater que les ensembles urbanisés, accompagnés des aménagements pour les activités économiques, forment des masses plus ou moins bien délimitée et visibles. Les terrains cultivés les bordent, formant une mosaïque avec les espaces naturels.

3.1.3 La vallée « aval », avec Bramans, Sollières-Sardières et Termignon

Cette partie de la vallée présente une orientation principalement nord-sud. Elle est assez large. Le fond est de pente modérée, avec une altitude variant de 1 196 mètres (pont de la Vie sur l'Arc, en limite avec Aussois) à 1 300 mètres environ au village de Termignon.
L'Arc parcourt le fond de la vallée, accompagné par la RD1006 desservant la Maurienne en direction du Col du Mont-Cenis. Seuls le village de Termignon et la partie ancienne du Verney, ainsi que la zone agricole – économique de Bramans sont implantés quasiment au niveau de la rivière. Le village ancien de Bramans se trouve légèrement plus haut, sur le cône de déjection du ruisseau d'Ambin ; les Hauts du Verney sont positionnés sur un talus en rive gauche de l'Arc, comme le hameau de Sollières Envers (rive gauche, sur le cône de déjection du ruisseau de l'Envers) et le village de Sollières Endroit (rive droite). Sardières fait exception, installé à près de 1 500 mètres d'altitude, sur un plateau en direction d'Aussois, le long de la RD 83.
Les villages anciens de Bramans, Le Verney, Sardières, Sollières-Endroit, Sollières-Envers et Termignon sont bien groupés. Leurs extensions plus récentes, particulièrement le Haut du Verney, la zone économique des Favières ou bien La Fennaz semblent davantage s'étirer, avec une forme moins compacte.

Depuis l'une des courbes de la RD1006, il est possible d'avoir une vue surplombant la vallée « aval », avec Termignon au premier plan, Sollières-Sardières au milieu et l'extrémité de Bramans au fond. Le paysage, sur ce linéaire, est bien ouvert

Photo 25 : Vallée de Termignon à Sardières depuis la RD1006



Une seconde ouverture existe depuis la RD 126 montant à Bellecombe, sur Sollières-Sardières et Bramans. Pour avoir une vue sur Termignon et Sollières, cela est possible depuis Sardières.

Photo 26 : Vallée en direction du sud de puis la montée à Bellecombe

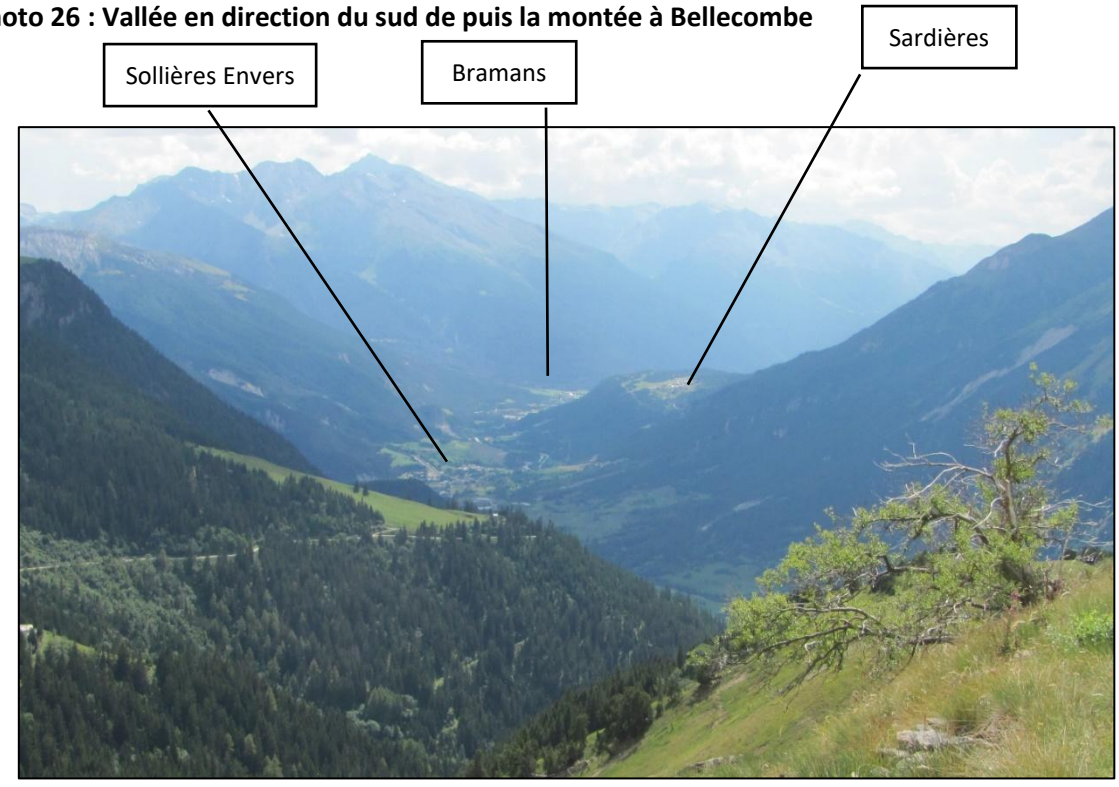
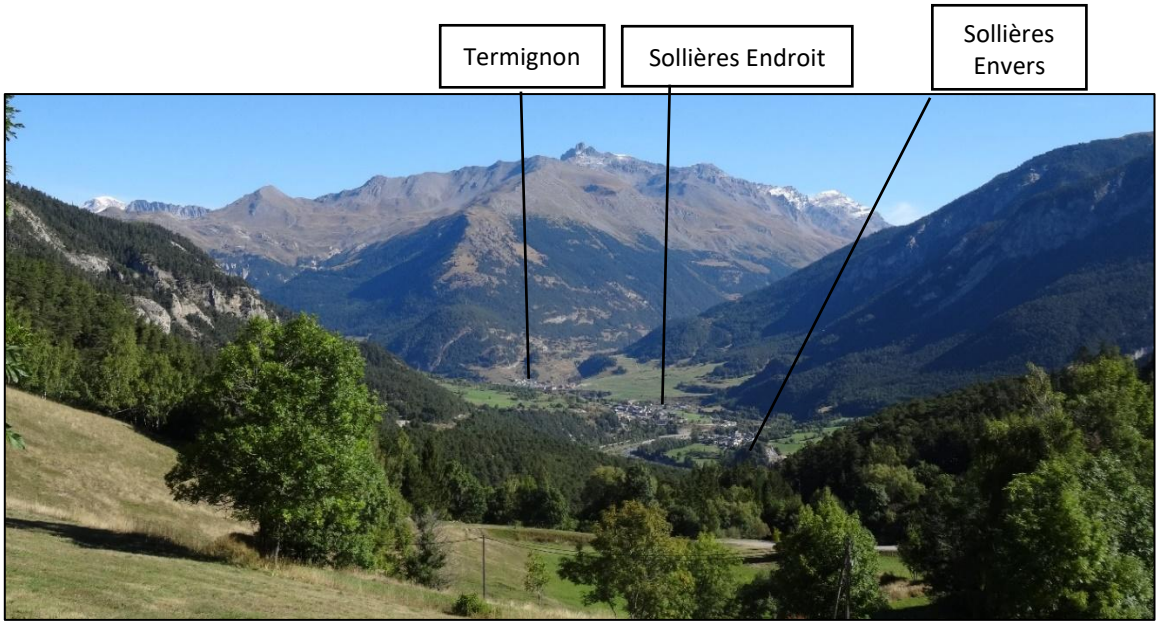


Photo 27 : Vallée en direction du nord depuis Sardières



Le fond de vallée est principalement occupé par des terres agricoles, qui confèrent au paysage un caractère ouvert. Il est parsemé, çà et là, par des bosquets, des haies qui occupent des talus, des ripisylves au débouché des ruisseaux. Les berges de l'Arc se démarquent ponctuellement du paysage ou sont soulignées par un cordon boisé.

Le versant rive gauche, au-dessus des villages, se compose dans un premier temps de pentes soutenues, boisées, avant d'être occupé par des zones d'alpage, plus ouvertes et à la pente un peu moins prononcée, puis par les hauts sommets souvent minéraux.
Il est profondément entaillé, sur Bramans, par le vallon d'Ambin, qui débouche par de profondes gorges sur le cône de déjection et s'ouvre, à l'amont, sur le plateau du Planay, qui se divise ensuite en plusieurs vallons (Etache et Savine). Les alpages occupent ces vallées d'altitude, avant de laisser place au monde minéral (éboulis et falaises).
Plus loin, le ruisseau de l'Envers creuse des gorges marquées, qui débouchent sur Sollières Envers.
A Termignon, le versant ouest est marqué par le domaine skiable : tracés rectilignes pour les remontées et plus sinueuses pour les pistes de ski.

Photo 28 : Bramans sur le cône de déjection de l'Ambin



Depuis La Pointe de Bellecôte

Photo 29 : Sollières-Envers sur le cône de déjection de l'Envers et sommet du domaine skiable de Termignon



Depuis La Réchasse

La rive droite, moins pentue au départ, se présente sous forme d'un versant boisé parsemé de clairières agricoles, avec un plateau sur lequel est positionné Sardières et le domaine nordique du Monolithe, partagé avec Aussois. Le versant devient ensuite plus raide et se boise de conifères jusqu'à l'altitude d'environ 2 000 mètres, avant de laisser place à des alpages, puis aux massifs minéraux et glaciaires (Dent Parrachée, glacier de Belle Place). A Termignon débouche le Doron de Termignon, qui s'ouvre, en altitude, sur des vastes paysages d'alpage entourés de sommets ; au lieu-dit Entre Deux Eaux, la vallée se divise en vallon de La Rocheure et vallon de La Leisse.

Photo 30 : Versant de La Vanoise, depuis le Jeu

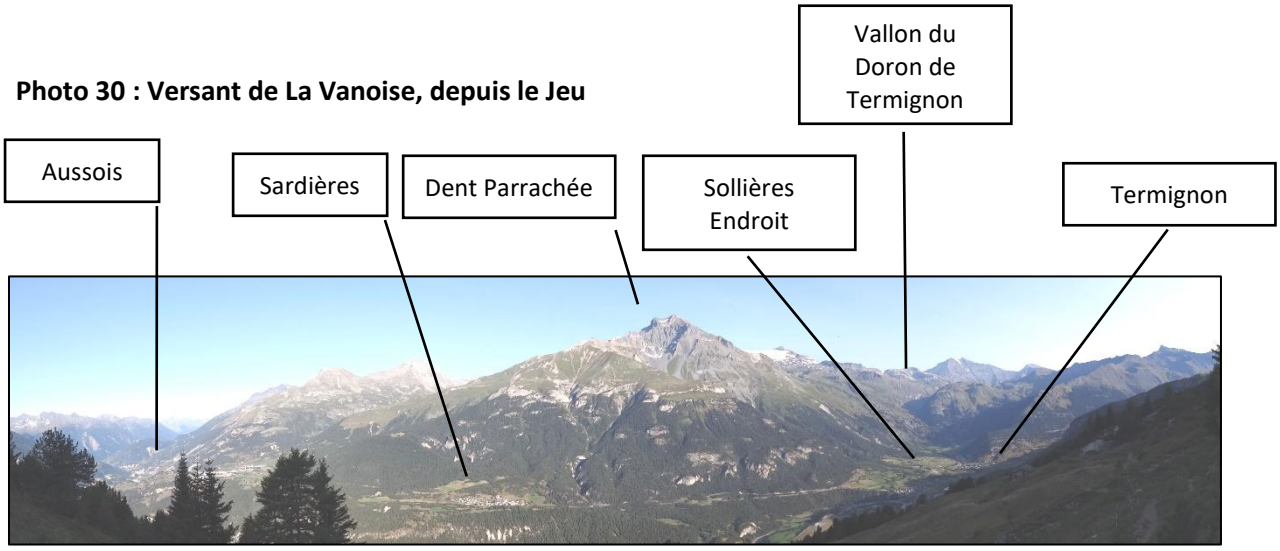


Photo 31 : Vallon de La Rocheure, Vallon de La Leisse et vallée de l'Arc à droite



Depuis La Réchasse

3.1.4 La rivière Arc : élément de liaison et transition

L'Arc traverse toute la commune de Val-Cenis, de la limite avec Bessans à celle avec Aussois. Il assure la liaison entre les différents villages. Sur une bonne part de son linéaire, il a perdu son caractère naturel, en raison des endiguements.

Photo 32 : L'Arc en limite avec Bessans

Occupant une largeur assez importante dans la vallée en amont du Col de la Madeleine, il est accompagné de sa ripisylve composée de bouleaux, saules, autres feuillus et mélèzes.



Il se rétrécit au niveau des Lovatières, pour parcourir des gorges assez profondes et étroites qui le conduisent quasiment jusqu'à Lanslevillard. Dans les traversées de Lanslevillard et Lanslebourg, il est parfois endigué, tout en étant accompagné par un chemin sur le linéaire de Lanslebourg. La ripisylve se raréfie, voire disparaît, selon les endroits.

Photo 33 : L'Arc dans la traversée de Lanslevillard



Photo 34 : L'Arc dans la traversée de Lanslebourg, avec le cheminement



Il reprend ensuite son cours, souvent endigué, en direction de Termignon, auquel il arrive par des gorges relativement étroites. Ce tronçon est bordé d'une forêt d'épicéa.

Photo 35 : L'Arc au droit du centre technique communal



Photo 36 : L'Arc qui prend les gorges en direction de Termignon



Dans la traversée de Termignon, l'Arc perd de nouveau son caractère naturel, avec des endiguements.

Photo 37 : L'Arc à Termignon



Bien qu'endigué le long de la départementale, l'Arc reprend un cours quasi naturel, avec une ripisylve plus ou moins large jusqu'à Bramans.

Photo 38 : L'Arc et sa ripisylve depuis le pont des Juiniers



3.2 Les entrées et traversées des villages par la RD902 puis 1006

L'analyse est faite principalement dans le sens descendant, pour une meilleure appréhension des vues plongeantes sur les villages et les stations. Un coup d'œil « dans le rétro » est donné aux sorties / entrées, pour apercevoir la vue montante, première impression des visiteurs venus de la vallée.

La descente depuis le Col de La Madeleine sur Lanslevillard est ouverte sur de vastes espaces agricoles présents principalement en versant adret. Ces prairies composent un tableau aux couleurs variées, selon les modalités de culture et d'irrigation et les saisons, ponctués de bosquets, haies, arbres isolés. La forêt occupe le versant ubac.
Les remontées mécaniques sont bien visibles, plus particulièrement les pylônes ; les gares de départ sont souvent à grande proximité de l'urbanisation et restent donc plutôt discrètes dans le grand paysage.

Photo 39 : Lanslevillard depuis la RD902 en descendant du Col de la Madeleine



Photo 40 : Lanslevillard depuis le sentier de randonnée passant au nord-est



Les hébergements touristiques, de grands volumes, en versant ubac, et des chalets sous forme individuelle, en versant adret, sont les premiers éléments d'urbanisation en descendant la RD902.
Puis viennent un espace ludique de couleurs et formes attirant l'œil, démonté en hiver, et le bâtiment d'accueil avec caisse des remontées mécaniques, bureaux de l'école de ski,… Le vaste parking côté droit en descendant est masqué par un talus enherbé. En arrière-plan se laisse voir le village ancien dominé par l'église.
Le talus au nord marque une rupture paysagère entre les espaces aménagés et les espaces agricoles.

Photo 41 : Arrivée sur le village de Lanslevillard, premières impressions…



Depuis la route communale reliant la RD1006 menant au Col du Mont-Cenis au village de Lanslevillard, la vue plonge également sur le village, avec les hébergements touristiques en premier plan, sur le front de neige et l'habitat permanent à l'arrière, versant adret. A noter que cette voie est fermée en hiver car sur le domaine skiable. Les remontées mécaniques sont bien présentes sur ce versant.

Photo 42 : Vue sur le village de Lanslevillard depuis la voie communale versant ubac



La traversée de Lanslevillard reste très routière, avec une place importante dédiée à la voiture, à travers les circulations et les stationnements. Le bâti est aligné à gauche dans le sens montant. L'ensemble présente un aspect très minéral. Des commerces sont présents en rez-de-chaussée, cependant légèrement surélevés vu le mode de construction.

Photo 43 : Stationnement et front bâti le long de la RD



Photo 44 : Commerces et cheminements piétions le long de la RD



L'entrée ouest est marquée par le camping en face duquel se trouvent des pâturages ; le paysage est donc ouvert. L'église domine le bâti.

Photo 45 : Entrée ouest de Lanslevillard



Depuis le pont de la RD902 traversant l'Arc, juste à l'est la zone économique du Chalp, le paysage est ouvert sur les maisons individuelles des Champs et les hébergements touristiques en arrière-plan. Les mélèzes présents le long de l'Arc masquent en partie les constructions.

Photo 46 : Vue sur le secteur des Champs depuis le pont de la RD902 enjambant l'Arc



Source : https://www.google.com/maps/

La zone économique du Chalp se situe le long de la RD. Elle regroupe des activités commerciales et un bâtiment d'élevage. Bien visible depuis la RD, ses abords son plutôt soignés ; les vastes emplacements de stockage extérieur et les enseignes marquent cependant le paysage.

Photo 47 : Zone économique du Chalp, le long de la RD902



L'entrée est de Lanslebourg est accompagnée par un talus enherbé au nord, bordé d'un chemin de desserte agricole et par un cheminement piéton sécurisé par une barrière au sud, qui laisse ensuite la place à une bande boisée peu fournie permettant d'entrevoir les constructions à l'arrière. Les toitures du village sont perceptibles, avec la Dent Parrachée en arrière-plan.
Vient ensuite la zone économique et agricole de l'Echeraine. L'entrée est encombrée, lors du passage terrain, d'un tas de grumes. Les constructions agricoles sont visibles à l'arrière. L'analyse détaillée de cette zone sera faite dans la partie dédiée aux zones économiques. Cependant, la première impression, certes furtive pour l'automobiliste, reste peu attractive.
La traversée se poursuit le long d'habitations (logements de fonction des entreprises présentes dans la zone) aux jardins arborés qui participent localement à l'amélioration de la perception paysagère de l'ensemble. Des équipements industriels (Poste électrique) et constructions artisanales prennent ensuite le relais avant une nouvelle transition plus végétale (maisons avec jardins arborés).

Photo 48 : Entrée d'agglomération de Lanslebourg



Photo 49 : Débouché de la zone de L'Echeraine en entrée est de Lanslebourg



Photo 50 : Transition végétale entre la zone agricole et la zone artisanale



Photo 51 : Eléments industriels et artisanaux le long de la RD



Vient ensuite la traversée du centre-village de Lanslebourg. Après avoir passé la gendarmerie et l'ensemble office de tourisme et Auditorium, une grande place minérale occupe l'espace. Puis vient un alignement de constructions dont la majorité des faîtages est parallèle à la route. Des stationnements sont organisés de part et d'autre de la voie, pour faciliter l'accès aux commerces.

Photo 52 : Place le long de la RD



Photo 53 : Traversée de la RD de Lanslebourg : alignement des constructions



Photo 54 : Traversée de Lanslebourg par la RD



Photo 55 : Le village de Lanslebourg depuis la RD1006



En descendant depuis le col du Mont-Cenis par la RD1006, le village de Lanslebourg s'aperçoit entre et à l'arrière des conifères. Il s'étend subtilement, particulièrement depuis la construction du lotissement de Saint-Martin, sur le versant agricole (photo ci-dessus).

Le village se découvre ensuite au dernier moment, à l'ouverture de la forêt sur les espaces agricoles utilisés comme front de neige. Des hébergements touristiques sont présents.

Photo 56 : Arrivée à Lanslebourg depuis la RD1006



https://www.google.com/maps/

L'arrivée à Lanslebourg se fait « sur le front de neige », avec plusieurs départs de remontées mécaniques. La RD débouche face à l'office de tourisme.

Photo 57 : Arrivée sur Lanslebourg depuis le Col du Mont-Cenis



L'entrée ouest de Lanslebourg est marquée côté amont par un talus avec des affleurements rocheux. Sa hauteur masque en grande partie le paysage versant sud. A l'aval, quelques arbres plantés lors de l'aménagement de l'entrée de village (rond-point, panneau de bienvenue) accompagnent les rares feuillus restant le long de l'Arc. Le clocher de l'ancienne église se détache devant les massifs et les quelques constructions visibles.

Photo 58 : Entrée ouest de Lanslebourg



Un peu avant l'entrée aval d'agglomération se trouve un ensemble de bâtiments anciens auprès duquel un parc de matériel de travaux publics est stocké (Plan de France).

Photo 59 : Bâti ancien et stockage à Plan de France



Source : https://www.google.com/maps/

Plus à l'ouest, au lieu-dit Les Contamines, sont implantés la déchetterie, la Maison du Département, le centre technique municipal et un bâtiment agricole. Les bâtiments, majoritairement de couleur grise, s'inscrivent dans la continuité du terrain naturel constitué du talus d'un ancien méandre de l'Arc.

Photo 60 : Zone des Contamines



Aux lieux-dits Longevier, puis à La Balmette (secteur nommé localement La Carmagnole) sont installées deux zones de traitement des matériaux. La première est en retrait de la RD, mais assez récente vu les évolutions de la photo aérienne ci-dessous. La seconde est localisée en bordure de RD ; ces amas de matériaux et cette activité dénotent quelque peu le long de cette route fréquentée bordée par des espaces agricoles et pinèdes et par l'Arc et sa ripisylve.

Photo 61 : Zone de recyclage de matériaux le long de la RD





Source : https://remonterletemps.ign.fr/comparer/

Plus loin, la RD1006 surplombe la vallée « aval », avec Termignon au premier plan, Sollières-Sardières au milieu et l'extrémité de Bramans au fond de la vallée. Le paysage, sur ce linéaire, est bien ouvert (cf. analyse des grands ensembles paysagers). Selon les points de vue, on perçoit l'église de Termignon, légèrement en retrait du village, en bordure d'espaces agricoles. L'effet de surplomb montre véritablement l'enchevêtrement des toitures, particulièrement en rive droite de l'Arc.

Photo 62 : Vallée aval depuis la RD1006, au-dessus de Termignon



L'entrée amont (nord) de l'agglomération de Termignon est bordée côté montagne par un imposant talus et côté village par des constructions anciennes, parfois vétustes. Assez rapidement, on rentre dans le village, où les constructions anciennes sont alignées à la voie. Un cheminement piéton accompagne la RD. L'ensemble reste très minéral.
L'entrée sud de l'agglomération est soignée, avec un cheminement piéton le long de l'Arc, une bande plantée le séparant de la chaussée et un espace de stationnement, lui aussi séparé de la chaussée par un espace vert planté ; vient ensuite un ensemble bâti, avec l'église qui domine. Le village de Termignon se trouve au détour d'un pont franchissant l'Arc.

Photo 63 : Entrée nord de Termignon



Photo 64 : Traversée de Termignon par la RD



Photo 65 : Entrée sud de l'agglomération de Termignon



Source : https://www.google.com/maps/

Photo 66 : Entrée du village de Termignon



Un peu plus bas dans la vallée se trouvent une centrale à béton, en bordure de l'Arc et la zone économique des Favières. Ces deux éléments sont bien visibles dans le paysage. La première, dont la présence s'explique par la proximité des matériaux, se découvre au dernier moment dans le sens montant. En effet, un talus végétalisé masque une grande partie de l'activité.
Concernant la zone économique des Favières, un effort d'intégration des aménagements a été fait, avec des plantations entre la RD et les bâtiments. Ceux-ci présentent une certaine unité architecturale (toiture plate, couleurs harmonisées), qui améliore leur perception paysagère.

Photo 67 : Zone économique des Favières côté gauche et centrale à béton masquée par la végétation à droite



La RD83 venant du village de Sollières Endroit puis rejoignant Sardières débouche sur la RD1006 entre la zone économique des Favières et une bande de constructions anciennes.

Photo 68 : Débouché de la RD83 sur la RD1006



L'entrée nord du Verney est marquée par la présence de la zone de recyclage des matériaux, rive droite de l'Arc et par des zones de dépôts pas très qualitatives dans le paysage.

Photo 69 : Zone de dépôt de matériaux à Champ Jean



Sur le territoire de Bramans, la RD1006 est relativement droite et permet d'observer des séquences principalement ouvertes (agricoles) avec vues sur le grand paysage et fermées (gorges, urbanisation). Le chef-lieu est peu visible depuis cette route du fait de la végétation qui borde ses limites Nord. Les bâtiments imposants de la zone d'activités des Glières sont visibles, notamment depuis le pont du ruisseau d'Ambin, mais sont atténués par une végétation arborée relativement présente. Le clocher de l'église s'aperçoit en quelques points de la traversée, à la sortie du Verney et entre celui-ci et les Glières. La traversée du Verney est remarquable avec ses anciennes façades continues et bien alignées. Les Hauts du Verney ne sont pas visibles en venant par le Nord, du fait d'une végétalisation arborée au Nord du hameau, mais depuis le Sud, les constructions le sont fortement. Hors, celles-ci créent un paysage peu représentatif du reste de l'urbanisation de Bramans. On constate un étalement des constructions sur le versant, hormis dans la partie récente le long de la RD (lotissement Lenfrey) qui est plus dense.

Photo 70 : Zone économique des Glières, entrée sud de Bramans



Photo 71 : Traversée du Verney



Photo 72 : Vue sur le clocher de Bramans depuis la RD1006



Photo 73 : Vue sur le Haut du Verney



La RD100 relie la RD1006 au vallon du Planay. Elle débouche sur la RD1006 au niveau de l'Ambin. Des aménagements paysagers et urbains rappellent le passage d'Hannibal et soulignent l'entrée du village de Bramans.

Photo 74 : Débouché de la RD100 sur la RD1006



A l'entrée ouest de Bramans se trouve la zone économique de Mollard Faquetti, peu visible grâce à un imposant merlon végétalisé et planté d'arbres d'essences variées. En face, un vaste espace est utilisé pour du dépôt de matériaux.

Photo 75 : Zone économique de Mollard Faquetti et dépôts des Avanières



3.3 Les villages et leurs abords : formes urbaines et paysage

3.3.1 Les villages anciens et leurs abords (hors zones économiques)

A noter que les clôtures et les haies sont absentes sur quasiment tout le territoire de Val-Cenis, y compris dans les zones économiques, à l'exception de celles à proximité de la RD1006.

3.3.1.1 Le groupement bâti du Collet

Au plus près de la limite est, vers Bessans, se trouve le groupement bâti du Collet, sur un léger replat et ses pentes exposées sud, en retrait de la RD902 et non déneigé en hiver. Tout au long de la descente se rencontrent plusieurs constructions plus ou moins isolées et une chapelle. Il s'agit en grande majorité de constructions d'aspect traditionnel, avec toiture en lauzes et façades en pierres apparentes.

Photo 76 : Groupement bâti du Collet

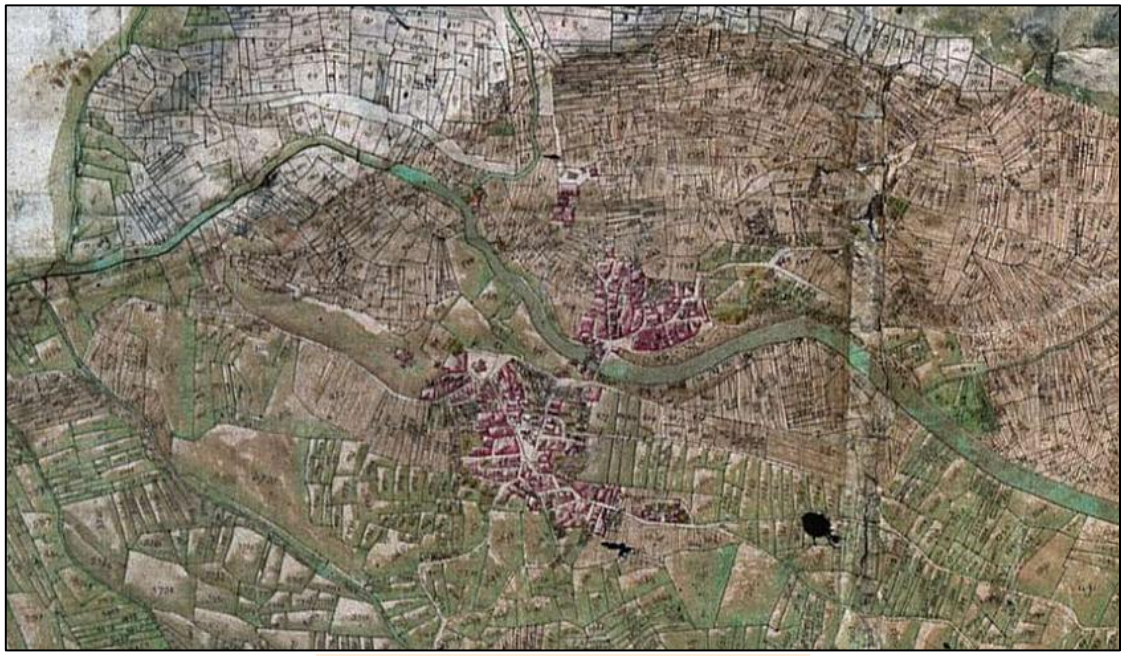


3.3.1.2 Le village de Lanslevillard

Le village ancien de Lanslevillard s'est implanté de part et d'autre de l'Arc. L'église, le cimetière et les équipements publics (Mairie, école) se trouvent en rive gauche, sur un promontoire, tandis qu'une part de l'habitat est rive droite. Cette organisation figure déjà sur la Mappe sarde[2], comme on peut le voir ci-dessous. Les champs agricoles sont principalement rive droite, sur le versant sud.

[2] La mappe dite mappe sarde a été réalisée entre 1728 et 1738. Il s'agit du plus ancien cadastre cartographié à l'échelle d'une province en Europe. Elle est réalisée par l'administration du royaume Piémont-Sardaigne. (Source : https://patrimoines.savoie.fr)

Figure 2 : Mappe sarde Lanslevillard



Source : http://www.archinoe.fr - FRAD073 - C 3122 - Mappe nø 582, vue generale

Le village ancien présente des rues plutôt facilement circulables, larges ; cela s'explique par la reconstruction mise en œuvre après la seconde guerre, qui a vu la destruction de nombreux villages de Haute Maurienne. Il demeure cependant quelques passages de liaison praticables uniquement à pied. Les constructions sont alignées aux voies de circulation, dont certaines se terminent en impasse. Elles sont très souvent mitoyennes, dans l'objectif, à l'époque, de préserver le foncier agricole.
Les espaces verts ou de jardins potagers sont très peu nombreux dans la partie ancienne : on perçoit quelques bandes végétales, parfois plantées, le long de maisons. L'impression globale est la prépondérance du minéral.
Seules les maisons périphériques, plus récentes, disposent d'un jardin d'agrément ou potager. Les maisons du centre village semblent posséder un jardin en périphérie de l'urbanisation.
L'organisation en larges rues ouvre des perspectives sur le grand paysage et les montagnes environnantes.

Photo 77 : Rue du village de Lanslevillard – versant adret



Photo 78 : Abords de la Mairie



Photo 79 : Rue du village de Lanslevillard – versant ubac



Photo 80 : L'un des jardins, avec Notre Dame de la Salette en arrière-plan



Photo 81 : Jardin en périphérie de Lanslevillard



L'église, implantée presque au sommet d'un promontoire rocheux, avec l'école (qui comprenait à une époque la Mairie), la chapelle Saint Sébastien et le presbytère, se détache dans le paysage, et ce depuis tous les points de vue. Elle représente un point d'appel, maintenu grâce à la hauteur modérée des constructions de l'ancien village, mais aussi des constructions nouvelles, qui ont su préserver cette visibilité. L'accès à l'école se fait par un chemin en grande partie pavé.

Photo 82 : Le village autrefois, avec l'église



Photo 83 : Montée vers l'école



Le développement s'est ensuite opéré de plusieurs façons : grandes maisons réalisées au coup par coup, ensembles immobiliers homogènes individuellement…

A l'exception des chalets de La Chenevière, à l'est, qui semblent détachés du village et sans grande cohérence avec le reste de la station (chalets individuels de faible densité) ou l'habitat traditionnel dispersé en descendant du Col, l'urbanisation a une forme compacte, regroupée. Les volumes, aussi bien à destination d'habitat permanent et touristique qu'économique ou agricole, semblent imbriqués les uns dans les autres.
Une partie de l'habitat permanent a recherché le soleil du versant adret. Un lotissement communal a été aménagé au Mollard, sur la partie amont du village, dans les années 2000. Son urbanisation est très dense, tout en préservant des espaces de jardins ; l'architecture y tranche avec le bâti ancien, par l'usage important du bois.

Photo 84 : Habitat individuel de La Chenevière



Photo 85 : Lotissement du Mollard à destination essentiellement d'habitat permanent



A l'entrée ouest du village de Lanslevillard se trouve un terrain de camping. Sa conception, avec une part importante d'espaces verts et des plantations, permet d'en limiter l'impact paysager depuis les hauteurs du village.

Photo 86 : Camping de Lanslevillard



3.3.1.3 Le groupement bâti des Champs

En rive droite, l'espace à proximité des berges de l'Arc est occupé par une zone de stationnement de matériel de chantier. Puis vient le hameau ancien des Champs, dans lequel sont recensés entre autres une auberge de jeunesse et un hôtel. La traversée et les abords immédiats des constructions, notamment les stationnements, sont très minéraux. La chapelle, un jardin potager et les prés qui viennent au ras du bâti offrent un cadre de verdure à l'ensemble.

Photo 87 : Secteur de stockage au nord-est des Champs



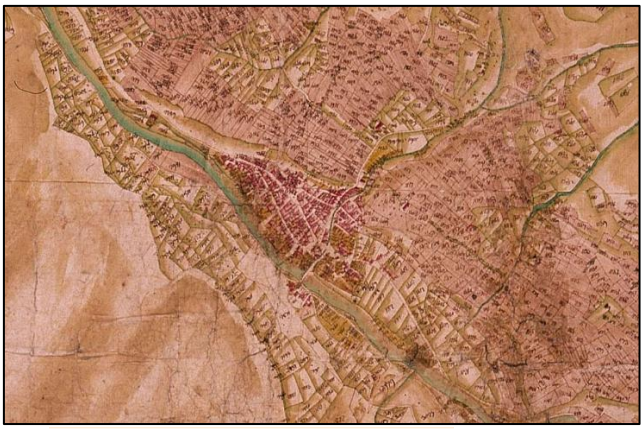
Photo 88 : Traversée des Champs



3.3.1.4 Le village de Lanslebourg

Le village ancien de Lanslebourg est implanté exclusivement en rive droite de l'Arc, au pied du talus d'un ancien méandre de la rivière. Les constructions, en bandes, présentent des alignements aux voies de circulation qui irriguent le village d'est en ouest, avec des transversales. Ces voies sont larges et facilement circulables. Les transversales sont parfois des rues piétonnes pavées.
Comme à Lanslevillard, cette organisation permet de conserver des cônes de vue sur les montagnes environnantes, à travers le village.
La reconstruction suite à la guerre s'appuie sur la forme urbaine ancienne, ainsi qu'en témoigne la Mappe sarde ci-dessous. A l'époque, le village était plus ramassé sur le cône de déjection du ruisseau de Sainte-Marie.

Figure 3 : Mappe sarde de Lanslebourg



Source : http://www.archinoe.fr - FRAD073 - C 3111 - Mappe nø 581-1, vue generale

Les espaces sont très minéraux : voies et cours aux abords des maisons, mais aussi espaces publics sont en enrobés. Les quelques jardins groupés se trouvent au pied du talus aux abords du cimetière, entre la rue du Ventier et la rue des Jardins, mais surtout le long de l'Arc, où un certain recul des constructions a été respecté.
Fait remarquable, Lanslebourg compte deux églises : l'ancienne a été transformée en mairie, maison de justice, de paix puis en école après la deuxième guerre, en 1945. La seconde fut construite en 1830 pour remplacer la première devenue trop petite en raison du développement important dû à la construction de la route du Mont-Cenis de 1803 à 1808 (source : panneau d'information dans l'ancien lavoir).
Le long de la rue principale sont implantés de très nombreux commerces et services à la population, qui bénéficient là d'une importante visibilité.

Photo 89 : Rue transversale pavée, le long du ruisseau canalisé de Sainte-Marie



Photo 90 : Alignement du bâti à Lanslebourg



Photo 91 : Quartier du Canton, le seul non détruit pendant la guerre



Photo 92 : Jardins aux abords du cimetière



Photo 93 : Place de Val-Cenis – un lieu minéral



Photo 94 : Perspective depuis la rue de l'Arc en direction de l'ouest



La quasi seule extension récente du village de Lanslebourg est le lotissement de Saint-Martin, réalisé dans le talus en amont. La localisation sur la pente donne un paysage ouvert. L'urbanisation est assez dense, avec des constructions mitoyennes. Les autres extensions se sont faites en pied de talus, le long de la rue des Ruchers. Au bout, en limite avec la zone économique, se trouvent les logements de l'OPAC, bien alignés le long d'une large voie.

Photo 95 : Lotissement Saint-Martin



Photo 96 : Logements de l'OPAC



Photo 97 : Camping de Lanslebourg

Rive gauche de l'Arc se trouve un terrain de camping. Accessible par un pont un bois, il est très arboré et les aménagements restent limités, ce qui contribue à son insertion paysagère.



3.3.1.5 Les fronts de neige et les ensembles touristiques de Lanslevillard et Lanslebourg

L'habitat touristique s'est principalement implanté versant ubac, à proximité du front de neige, sous forme d'opérations composées de grands volumes (R+3+combles, voire R+4+combles), qui s'étirent, indépendamment les unes des autres ; chaque ensemble paraît avoir ses commerces, de type restaurants, magasins de sports et épiceries, voire sa placette,… Tous ces hébergements touristiques disposent quasiment d'un accès direct au front de neige.

Le côté rue reste très minéral, tandis que le côté front de neige est maintenu en espace vert plus ou moins qualitatif. Ce linéaire est très souvent occupé par des cheminements piétons. Il permet aux logements situés de ce côté de bénéficie d'un paysage ouvert.

Certaines opérations comprennent sur une partie plus isolée des maisons individuelles, parfois jumelées, qui correspondent, pour quelques-unes, à des logements permanents.

Photo 98 : Ensemble touristique homogène



Photo 99 : Habitat individuel mitoyen à Terre Grasse



Photo 100 : Hébergements touristiques en construction



Photo 101 : Placette avec commerces en rez-de-chaussée dans un ensemble touristique



Les fronts de neige correspondant au départ des remontées mécaniques, à l'arrivée des pistes, aux espaces débutants ou de rassemblement des cours de ski sont des espaces fortement remodelés.

Photo 102 : Départ de la télécabine de Val-Cenis le Haut



Photo 103 : Départ du télésiège de la Ramasse



Depuis le haut, c'est-à-dire l'est, la liaison entre Lanslevillard et Lanslebourg est évidente, particulièrement rive gauche de l'Arc, où le domaine skiable, le front de neige et les hébergements touristiques assurent la continuité paysagère.
Les hébergements de tourisme (hauteur maximale R+4+combles), avec des parkings de surface et souterrains, s'étirent en retrait de la RD1006, au pied du front de neige. L'urbanisation se termine ensuite plus à l'ouest avec de l'habitat sous forme de maisons individuelles ou mitoyennes. Ces ensembles comptent quelques espaces verts, qui participent à la dynamique paysagère.
Depuis cette extrémité ouest, le paysage s'ouvre vers la zone économique de La Chalp, située le long de la RD1006.

Photo 104 : Aux Saignées – côté est, avec le front de neige à proximité



Photo 105 : Villeneuve – côté ouest, à proximité du départ du télésiège



Photo 106 : Hébergements touristiques côté rue



Photo 107 : Habitat individuel aux Champs



Photo 108 : Hébergements touristiques avec des aménagements paysagers



Plus bas, face à la zone économique de Lecheraine, rive gauche de l'Arc, sont implantés quelques groupes d'hébergements touristiques. Ils s'étendent en pied de versant, à proximité de la forêt où celle-ci n'a pas laissé place à des prés agricoles utilisés comme pistes de ski en hiver. Ils sont détachés du reste du village. Les opérations visibles sur la photo ci-dessous présentent une certaine unité dans les volumes et matériaux.

Photo 109 : Hébergements touristiques face à Lecheraine



Aux Cruets, se trouvent des hébergements touristiques de taille plus modeste, offrant un cadre paysager plus végétalisé et ouvert, avec des équipements de loisirs extérieurs.
Au Sablon, les bâtiments sont flanqués de vastes espaces de stationnements enrobés ; il s'agit de constructions de type R+3+combles, avec des jeux de hauteur dans le talus
Aux Gueres, l'établissement touristique est à grande proximité du domaine skiable. Il s'agit également de grands volumes.

Photo 110 : Centre de vacances des Cruets



Photo 111 : Hébergement touristique du Sablon



Photo 112 : Logements touristiques du Sablon



Photo 113 : Proximité logements touristiques et domaine skiable



3.3.1.6 Le village de Termignon

Le village ancien de Termignon est installé rive droite de l'Arc, dans un méandre de celui-ci. Il est bien groupé, en pied de versant. Seul l'espace paroissial, avec l'église, l'ancien presbytère et la maison du Parc National de la Vanoise se trouve légèrement en retrait, séparé du village par le Doron de Termignon. Cette configuration reste dans la continuité de celle observée sur la Mappe sarde.

Figure 4 : Mappe sarde de Termignon



Source : http://www.archinoe.fr - FRAD073 - C 4463 - Mappe nø 616, vue 07, detail

On trouve deux types de formes urbaines : au nord de la route départementale, le secteur du village en grande partie préservé lors de la guerre. Les constructions sont très denses, avec toitures enchevêtrées, les ruelles souvent étroites. Les jardins potagers, qui constituent des ouvertures paysagères, sont regroupés sur le nord et l'ouest, et occupent un grand espace en direction de la chapelle de la Visitation. Certains sont occupés par des abris couverts fermés uniquement sur trois faces. Un canal recouvert de platelage bois longe le chemin des Jardins et d'autres parcourent la zone de jardins, apportant des conditions favorables à la pousse de végétation caractéristique des milieux humides sur les parcelles non entretenues. Cette partie du village gagnerait à être valorisée vu son cadre paysager encore ouvert.

Photo 114 : Ruelle étroite au nord de la RD



Photo 115 : Canal couvert dans la rue des Jardins



Photo 116 : Abris dans les jardins de Termignon



Photo 117 : Jardins potagers



Au sud et à l'est de la Départementale, les constructions ont été détruites pendant la guerre. La reconstruction a donné, comme à Lanslebourg et Lanslevillard, des rues plus larges et facilement circulables, mais aussi de grands volumes aux formes régulières. Il demeure cependant quelques ruelles plus étroites, bordées de maisons épargnées par la guerre.
L'implantation est linéaire, mais constitue parfois des blocs quasiment carrés avec une cour au milieu. La rue de la Place de la Vanoise est très large, avec des commerces de part et d'autre et des possibilités de stationnement ; elle donne l'impression d'être l'une des principales voies de Termignon. Les espaces verts, composés principalement de jardins potagers, trouvent place le long de l'Arc ; certains sont occupés par des abris fermés sur trois faces.

Photo 118 : Alignement des constructions de part et d'autre d'une rue minérale



Photo 119 : Ruelle préservée



Photo 120 : Large rue de la Place de la Vanoise, avec ses commerces



Photo 121 : Jardins le long de l'Arc



Un îlot assez récent d'habitat permanent est recensé à La Fennaz, rive gauche du Doron de Termignon. Il se compose de maisons individuelles, mais aussi de collectifs de taille plus imposante. La localisation au fond du vallon en limite la perception à une épingle de la RD1006 et à une portion de la RD126 menant à Bellecombe. Cet ensemble présente un caractère assez arboré, y compris par la présence de haies.

Le secteur compte également des espaces de loisirs (terrain de rugby, de tennis, de jeux pour les enfants) et un terrain de camping. Celui-ci conserve un aspect naturel, utilisant le terrain plat, avec une voie traversante et des arbres de part et d'autre pour offrir de l'ombre aux campeurs.

Un second camping est implanté à proximité du Doron de Termignon, dans la forêt. Sauf passage à proximité, il est très peu visible.

Photo 122 : La Fennaz depuis la RD126 menant à Bellecombe

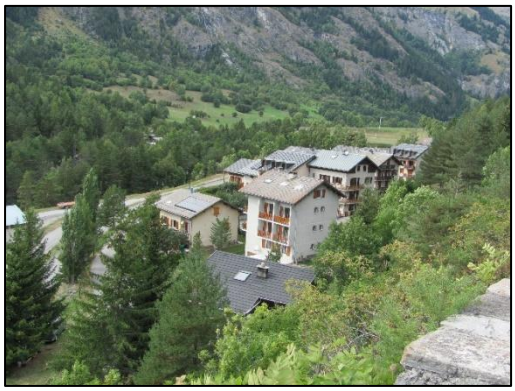


Photo 123 : Logements collectifs de La Fennaz



Photo 124 : Habitat individuel de La Fennaz



Photo 125 : Terrain de rugby



Photo 126 : Camping de La Fennaz



Photo 127 : Camping des Mélèzes



Un développement plus récent s'est opéré en rive gauche de l'Arc, dans la « boucle » de l'Arc. Il comprend de l'habitat permanent sous forme de maisons individuelles mitoyennes et de l'habitat collectif à vocation touristique.
Les maisons individuelles disposent de jardins, souvent arborés, qui offrent un cadre de verdure intéressant dans le paysage. Il existe également un vaste espace vert à l'arrière des maisons, qui assure une coupure avec les hébergements touristiques situés en amont.

Photo 128 : Espace vert et jardins à l'arrière des maisons de la Boucle de l'Arc



On trouve tout d'abord la résidence des Terrasses, qui a fait l'objet d'une remise aux normes complètes et à réouvert en hiver 2024-25. Les volumes sont importants, aussi bien en emprise au sol qu'en hauteur
Au-dessus se trouve la résidence du Petit Mont-Cenis, composée de cinq volumes imposants accolés les uns aux autres, de type R+3+combles au maximum. Leurs faîtages sont parallèles à la voie de desserte, à l'exception du dernier, orienté légèrement différemment, comme pour fermer l'espace.
L'ensemble des espaces extérieur est très minéral. On recense de nombreux délaissés, non aménagés.
A l'amont se trouve le parking d'accès au front de neige, en stabilisé et enrobé.

Un pont à deux niveaux relie les deux berges de l'Arc.

Photo 129 : Maisons de la Boucle de l'Arc côté rue



Photo 130 : Les Terrasses



Photo 131 : Hébergements touristiques à l'environnement très minéral



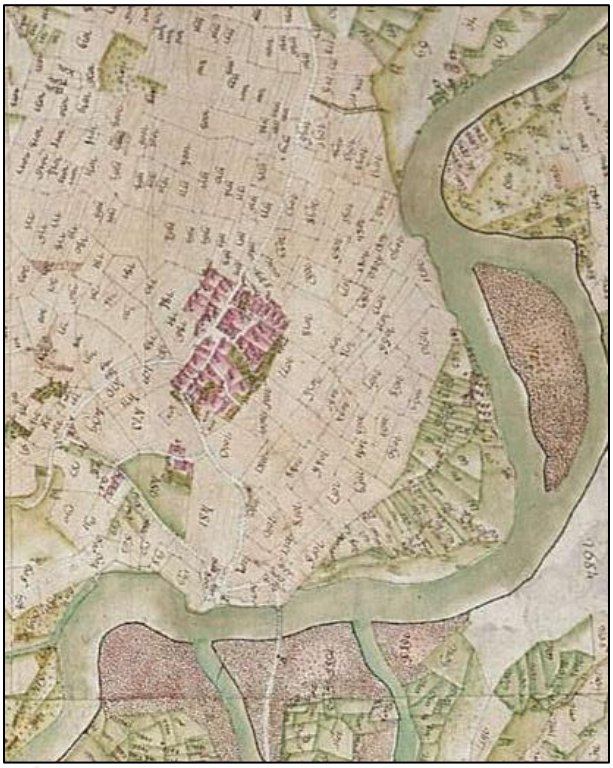
Photo 132 : Pont à deux niveaux reliant le village et la Boucle de l'Arc



3.3.1.7 Le village de Sollières Endroit

Sollières Endroit est localisé en retrait de la RD1006, le long de la RD83 menant à Aussois. Le village ancien se trouve à l'est de la RD, avec l'espace paroissial (église et ancien presbytère) de l'autre côté, comme c'était le cas à l'époque de la mappe sarde.

Figure 5 : Mappe sarde de Sollières Endroit



Source : http://www.archinoe.fr - FRAD073 - C 4434 - Mappe nø 615, vue generale B

Dans le grand paysage, en fonction des perspectives, Sollières Endroit semble entouré de boisements. La hauteur modérée des constructions permet de préserver la vue sur l'église qui constitue ainsi un point d'appel.

Photo 133 : Sollières Endroit depuis le sud de Sollières Envers



Photo 134 : Sollières Endroit en descendant de Sardières



Depuis le pont menant à Sollières Envers, le paysage semble nettement plus ouvert, avec uniquement des bosquets qui parsèment les espaces agricoles.

Photo 135 : Sollières Endroit depuis la route menant à Sollières Envers



Le village ancien présente une urbanisation dense, avec des constructions alignées aux voies, voire imbriquées les unes dans les autres. L'ensemble paraît très minéral ; les jardins potagers ou d'agrément restent très rares et enclavés dans le bâti, accessibles par des chemins piétons. Le cas échéant, ils sont bordés de murets de pierres. Il existe quelques places qui ouvrent la vue sur le paysage et sont utilisées comme espaces de stationnement. Les abords de l'église, implantée de l'autre côté de la RD, sont en pleine terre.

Photo 136 : Place minérale destinée au stationnement à Sollières Endroit



Photo 137 : Bâti aligné à la voie



Photo 138 : Abords de l'église



Photo 139 : Chemin piéton permettant d'accéder aux jardins



L'habitat s'est ensuite développé aux abords du village, sur ses façades nord-est à sud, tout en restant dans l'enveloppe circonscrite par le chemin rural dit de Pertine. Les parcelles sont grandes, parfois arborées, laissant à voir un paysage très ouvert. La commune a ensuite aménagé un lotissement au sud-ouest du village, sous forme d'habitat individuel également. L'aspect architectural tranche avec le vieux village en raison de l'usage du bois sur les façades. Il a également vu apparaître les clôtures, qui sont quasiment absentes du village, à l'exception du pourtour des jardins potagers lorsque nécessaire. Trois centres de vacances sont présents sur le village de Sollières Endroit (L'Endroit, appartenant à l'œuvre Universitaire du Loiret), Enjou Vanoise et Au Pays des Loups.

Photo 140 : Constructions récentes en aval du village



Photo 141 : Lotissement communal



Photo 142 : Centre de vacances Anjou Vanoise



Photo 143 : Centre de vacances au nord-est



Un terrain de camping a été aménagé au lieu-dit Beaussac, en amont du village. Sur la partie basse, la végétation est très présente aux abords des emplacements. Des plateformes ont été aménagées le long du chemin de desserte. L'ensemble reste bien intégré dans le paysage, étant donné que les travaux sont limités.

Photo 144 : Camping de Sollières Endroit



Source photo : http://lelaisseraller.free.fr/images/Le%20Laisser-Aller/album/album.html#(17).JPG

3.3.1.8 Le village de Sollières Envers

Juste avant Sollières Envers se trouve le groupement bâti de Chenantier, qui compte une exploitation agricole, deux habitations, trois plans d'eau à vocation de loisirs et un terrain de camping.
Cet ensemble reste discret dans le paysage. Il ne se découvre qu'une fois à proximité, lorsque l'on se rend à Sollières Envers.

Photo 145 : Constructions de Chenantier



Photo 146 : Camping de Chenantier



Photo 147 : Plan d'eau le long de l'Arc



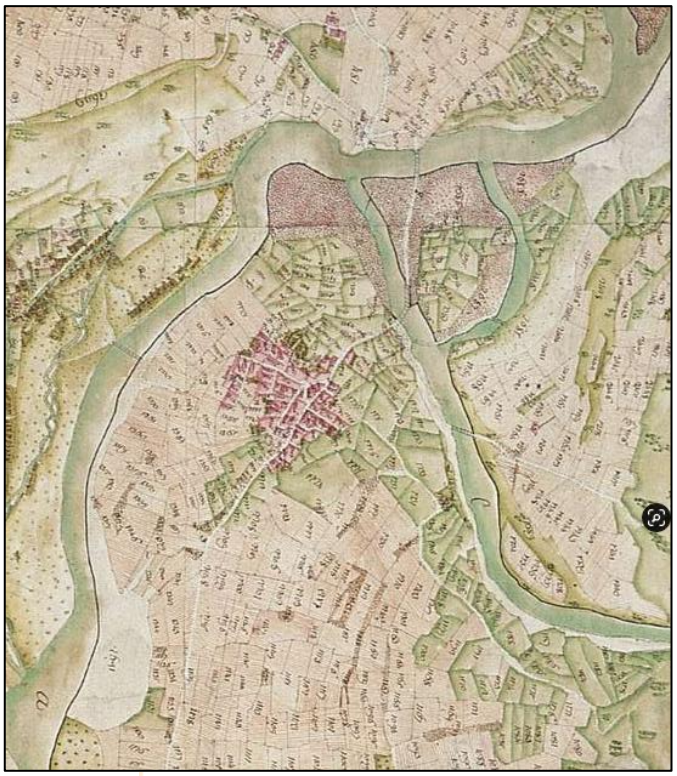
Le village de Sollières Envers est installé rive gauche du ruisseau homonyme endigué sur ce tronçon aval pour limiter les désordres. Le cours d'eau marque une limite franche de l'urbanisation. Celle-ci est bordée au nord et au sud par de larges bandes de feuillus, dont la ripisylve du torrent. Les terrains aval sont bien ouverts, composés de terres agricoles. Au sud s'étendent également de vastes prairies agricoles, parsemées d'arbres isolés ou petites haies.

Photo 148 : Sollières Envers depuis la crête à l'est de Sardières



Le village de Sollières Envers présente une urbanisation très dense, avec des constructions mitoyennes alignées à des voies étroites partant d'une placette centrale. Occupée par un bassin, cette place est très minérale et sert de stationnements pour les constructions alentours qui ne disposent pas d'accès adéquat du fait de l'étroitesse des rues. Dans le cœur ancien, la densité du bâti ne laisse pas de place à la végétation, sauf sur quelques cheminements. Les jardins potagers se situent au sud-ouest et en aval du village. Certains aménagements dans ceux-ci ne sont pas des plus esthétiques.
La configuration n'a quasiment pas changé par rapport à la Mappe Sarde.
Quelques constructions plus récentes, sous forme de maisons individuelles, se sont installées en périphérie du village. Elles sont implantées dans une parcelle suffisamment grande pour bénéficier d'un espace extérieur.

Figure 6 : Mappe sarde de Sollières Envers



Source : http://www.archinoe.fr - FRAD073 - C 4434 - Mappe nø 615, vue generale B

Photo 149 : Entrée du village de Sollières Envers avec ses maisons individuelles



Photo 150 : Place centrale, utilisée pour le stationnement



Photo 151 : Rue étroite



Photo 152 : Habitat individuel périphérique, avec ses jardins potagers



Photo 153 : Entrée sud-ouest de Sollières-Envers, avec ses jardins et maisons individuelles



3.3.1.9 Le village de Sardières

Le village de Sardières est installé sur un grand plateau agricole le long de la RD83 reliant Sollières Endroit à Aussois. En venant de l'aval, il présente un léger effet de col, avec l'église qui se détache au centre et quelques constructions qui apparaissent au nord. Le glacis encore vierge en aval de l'église apporte du caractère au site et mérite d'être conservé en l'état, afin de valoriser l'édifice.

Photo 154 : Village de Sardières depuis la RD83 – aval



L'arrivée nord sur le village (depuis Sollières Endroit) donne à voir un vaste espace ouvert avec l'église comme point d'appel dans le paysage, quelques constructions du village ancien et les chalets plus récents à l'arrière. Cette ouverture paysagère est également un point à conserver.

Photo 155 : En arrivant à Sardières depuis Sollières Endroit



En descendant depuis Aussois, la première vision porte sur l'habitat récent, avec le clocher de l'église qui se détache toutefois en arrière-plan. La hauteur des constructions reste suffisamment limitée pour conserver cette perspective. A l'est de la RD (droite), se trouve le chalet d'accueil du ski nordique.

Photo 156 : Village de Sardières en descendant d'Aussois



Depuis la colline située à l'est, deux unités bien distinctes sont juxtaposées :

- au nord-est le village ancien, bien dense, avec des toitures enchevêtrées et l'église isolée des habitations ; on ne distingue qu'une masse bâtie ;
- au sud-ouest de l'habitat sous forme de maisons individuelles, plus récentes, implantées en milieu de parcelle, issu semble-t-il d'un lotissement aménagé selon une seule réflexion globale (deux voies en bouclage).

Au centre, quelques constructions de volumes plus imposants, situées le long de la route départementale, assurent visuellement la transition.

Le contraste entre les deux est marquant : les constructions anciennes sont principalement constituées de maçonnerie (pierre apparente ou crépi), tandis que les maisons récentes ont adopté le bois en bardage.

L'urbanisation s'est tenue au nord-ouest de la route départementale, ménageant de fait de grands espaces agricoles ouverts en périphérie.

Photo 157 : Village de Sardières depuis l'est



Sur la mappe sarde, le village ancien présentait déjà cette forme bien groupée, avec l'église à l'écart. La voie principale passait alors dans le village, puis à l'est de l'église, pour descendre plus directement vers la vallée.

Figure 7 : Mappe sarde de Sardières



Source : http://www.archinoe.fr - FRAD073 - C 4434 - Mappe nø 615, vue generale B

Le village ancien est traversé par l'ancienne départementale qui est plutôt large, en comparaison avec les autres voies qui l'irriguent, même si elle tend à rétrécir une fois dans le bâti. Une placette avec four et bassin constitue un espace de respiration dans ce village resserré. Certains cheminements ne sont pas carrossables. De nombreuses constructions anciennes n'ont pas été rénovées ; cet état « d'abandon » est lié en partie aux difficultés d'accès.
L'ensemble est très minéral, sans jardins potagers ou d'agrément, relégués aux abords du village.

Photo 158 : Au croisement de la RD et de l'ancienne RD



Photo 159 : Place du four, le long de l'ancienne départementale



Photo 160 : Ruelle de Sardières



Photo 161 : Perspective sur l'église



Les constructions récentes se sont principalement installées au sud du village, en direction d'Aussois. Certaines sont implantées le long de l'ancienne départementale. Les autres ont vu le jour dans un lotissement au paysage plus ouvert, qui a fait l'objet de nombreuses plantations d'arbres d'essences plus ou moins locales et ornementales. Sur l'arrière, la forêt naturelle s'approche. Sur la partie amont, un ancien hôtel au toit à un pan a été totalement remanié (mise en place d'un toit à deux pans) et transformé en logement.
Quelques constructions sont également implantées au nord de l'église et semblent par conséquent détachées du reste du village.
Cette urbanisation s'est effectuée à la faveur du développement touristique du secteur, avec le domaine nordique. Il s'agit quasi exclusivement de résidences secondaires.

Photo 162 : Habitat du lotissement de Sardières



Photo 163 : Habitat du lotissement de Sardières et ses plantations ornementales



Photo 164 : Ancien hôtel transformé en logement



Photo 165 : Habitat à l'écart de l'église



3.3.1.10 Le village du Verney

Remarque préalable : la mappe sarde de Bramans n'est pas exploitable.

Le village ancien du Verney est installé principalement au sud-est de la route départementale 1006. Comme vu précédemment, le bâti est aligné à la voie, ménageant ainsi une ouverture sur le grand paysage. A l'arrière, le bâti est dense, avec des ruelles parfois non carrossables. Du fait de l'imbrication des constructions, le regard n'est pas attiré sur le grand paysage. On retrouve également une place, très minérale. Les jardins potagers sont relégués à la périphérie de l'habitat ; ils sont souvent accompagnés d'arbres fruitiers. Cette configuration participe à l'intégration paysagère du village.

Photo 166 : Alignement du bâti dans une rue à l'arrière



Photo 167 : Ruelle non carrossable



Photo 168 : Place minérale dédiée au stationnement



Photo 169 : Jardins potagers en périphérie du village



Le Verney s'est ensuite développé sur le plateau situé au nord-est, dans les secteurs du Grand Courbet, du Petit Courbet, de Plan Serenaz et de Lenfrey. On constate différentes formes urbaines, avec les parties plus anciennes où les constructions sont au milieu des parcelles et les lotissements plus récents, comme Lenfrey, où les constructions sont mitoyennes et le long de la voie. L'espace est également relativement arboré et quelques parcelles de prés fauchés sont préservées à l'intérieur de la zone bâtie.

Des constructions récentes ont également vu le jour au Pré du Ney ; il s'agit de maisons individuelles implantées en milieu de parcelle et d'une activité économique.

Photo 170 : Secteur arboré et piéton des chalets Chaloin, à l'architecture particulière



Photo 171 : Habitat individuel des Hauts du Verney



Photo 172 : Habitat mitoyen du lotissement de Lenfrey



Photo 173 : Maisons individuelles au sud du Verney



3.3.1.11 L'ensemble paroissial du Plan de l'église

L'église forme un ensemble paroissial avec le presbytère, le cimetière et d'autres chapelles. Il est situé sur une petite butte autour de laquelle se sont développés : le camping, des installations d'activités de loisirs d'été, un artisan et de l'habitat dispersé peu présent. L'ensemble est entouré par de la végétation arborée qui crée un masque visuel presque continu depuis l'extérieur.

Photo 174 : Ensemble paroissial



Photo 175 : Terrain de camping



3.3.1.12 Le village de Bramans

Le chef-lieu, de forme groupée, est implanté sur le cône de déjection de l'Ambin. Il est peu visible depuis la RD1006 du fait de la végétation qui la borde Nord.

Le cœur ancien présente des constructions mitoyennes alignées en bordure de rue créant un schéma très dense. De petites ruelles, parfois non carrossables, et des passages couverts permettent de traverser les constructions et d'aller d'une rue à une autre. Du fait de la densité du bâti, la vue n'est pas attirée sur le grand paysage. Les espaces ouverts ne sont pas très nombreux, les jardins potagers étant regroupés à l'arrière des maisons et donc peu visibles depuis les rues et ruelles du centre du village. Vus de la périphérie, les jardins potagers contribuent à la qualité paysagère du site.

L'urbanisation plus récente s'est principalement étendue vers le nord, sous forme d'opérations organisées ou libres, avec des constructions implantées moins densément et plus éloignées des alignements de voirie. Elle donne à voir un paysage composé d'espaces ouverts, avec des jardins d'agrément et de nombreux arbres.

On trouve également du bâti récent implanté ponctuellement le long des voies de communication sur l'ensemble de la périphérie du village ; ces extensions sont plus récentes que celles vers le nord.

Des constructions se sont également installées en rive droite de l'Ambin, le long de la voie menant à l'ensemble paroissial ou de la RD. Il s'agit principalement d'une urbanisation peu dense, avec des maisons individuelles implantées en milieu de parcelles. On retrouve également un centre de vacances.

Photo 176 : Entrée nord du chef-lieu



Photo 177 : L'une des rues principales de Bramans



Photo 178 : Ruelle étroite



Photo 179 : Enchevêtrement des toitures



Photo 180 : Potagers aux abords de l'habitat plus récent



Photo 181 : Constructions récentes et potagers en amont du village



Photo 182 : Centre de vacances le long de la RD



3.3.2 Les zones d'activités économiques et les zones agricoles

3.3.2.1 La zone économique de Lanslevillard

Située en pied de talus, en retrait du principal axe de circulation, la zone économique et agricole de Lanslevillard ne se distingue pas aisément dans le grand paysage urbain. Il est nécessaire de se rendre dans la zone pour la percevoir ou bien dans le lotissement du Mollaret, en surplomb. Si certaines constructions présentent une composition « finie » et intégrée, avec bardage, crépi si nécessaire, nombreuses sont celles à l'aspect inachevé, avec des moellons ou du béton non enduit. Plusieurs espaces libres, délaissés de voirie ou prés, sont occupés pour du stockage de matériel ou le stationnement de véhicules.
Il reste un emplacement encore agricole dans la zone, destiné à l'implantation d'activités économiques.

Photo 183 : Zone agricole et économique de Lanslevillard



Photo 184 : Espace disponible dans la zone agricole et économique de Lanslevillard



La zone économique du Chalp, en sortie de Lanslevillard, est traitée dans la partie relative aux entrées et traversées de villages par la RD902 puis la RD1006.

3.3.2.2 La zone économique Lécheraine de Lanslebourg

La zone économique de Lanslebourg, nommée Lécheraine, regroupe des activités agricoles et artisanales. Installée dans un ancien méandre de l'Arc, au pied d'un talus qui en marque la limite nord, elle est perceptible depuis les chemins agricoles passant à l'amont. Il s'agit de grands volumes, implantés en fonction de la voie de desserte. De loin, aucun espace vert à l'exception des abords immédiats des bâtiments, aucune plantation, n'est visible.
Sa perception depuis la RD1006 est détaillée dans la partie relative aux traversées de villages.

Photo 185 : Zone économique de Lécheraine depuis l'amont



La traversée de la zone économique donne une impression d'un espace certes bien utilisé, mais peu soigné : aux abords des bâtiments poussent des plantes rudérales, du matériel et des matériaux sont stockés le long des voies, des bâtiments… Les espaces communs (voirie et stationnement) sont exclusivement minéraux. De nombreux bâtiments ne semblent pas terminés (les enduits ne sont pas faits) ou en mauvais état (revêtements endommagés, notamment).

Photo 186 : Traversée de la zone économique de Lécheraine – secteur agricole



Photo 187 : Traversée de la zone économique de Lécheraine – secteur mixte



Photo 188 : Extrémité ouest de la zone économique de Lécheraine – secteur artisanal



Les zones économiques de Plan de la France et des Contamines sont traitées dans la partie relative aux entrées et traversées de villages par la RD902 puis la RD1006.

3.3.2.3 La zone économique La Fennaz de Termignon

Cette zone économique peut être aperçue furtivement depuis la RD1006 ou la RD126 menant à Bellecombe. Cet emplacement, sauf à s'arrêter sur la route et à prendre le temps d'observer le fond de vallée, reste relativement discret dans le grand paysage. Les volumes sont imposants avec une certaine unité dans les couleurs, plutôt claires.

Photo 189 : Zone économique de La Fennaz depuis l'amont



Cette zone abrite des activités agricoles et artisanales, mais aussi des maisons individuelles, logement de fonction des exploitants ou artisans. Il reste quelques étendues non bâties, utilisées comme

pâturages de proximité. On retrouve là aussi, mais dans une moindre mesure, du matériel et des matériaux stockés aux abords des constructions. Les abords de quelques maisons individuels sont clôturés.

Photo 190 : Bâtiment agricole et maison à La Fennaz



Photo 191 : Bâtiments économiques de La Fennaz



Les zones économiques du Fonder d'en Bas (centrale à béton) et des Favières, sur Sollières-Sardières, sont traitées dans la partie relative aux entrées et traversées de villages par la RD902 puis la RD1006.

3.3.2.4 La zone économique des Glières de Bramans

La zone économique de Champ Jean, la perception des Glières depuis la RD et le secteur de Mollard Faquetti – Les Avanières sont traités dans la partie relative aux entrées et traversées de villages par la RD902 puis la RD1006.

La zone économique des Glière compte des activités artisanales et des exploitations agricoles. Les volumes du bâti sont importants ; à noter la présence de quelques tunnels, uniquement présent dans cette zone.

L'urbanisation est peu dense, ménageant d'importants espaces encore inoccupés. Du matériel et des matériaux sont stockés sur les emplacements disponibles et aux abords des bâtiments. La verdure est nettement plus présente que dans les autres zones économiques.

Photo 192 : Entrée de la zone économique des Glières



Photo 193 : Espaces encore non bâtis dans la zone des Glières



Photo 194 : Abords minéraux d'un bâtiment

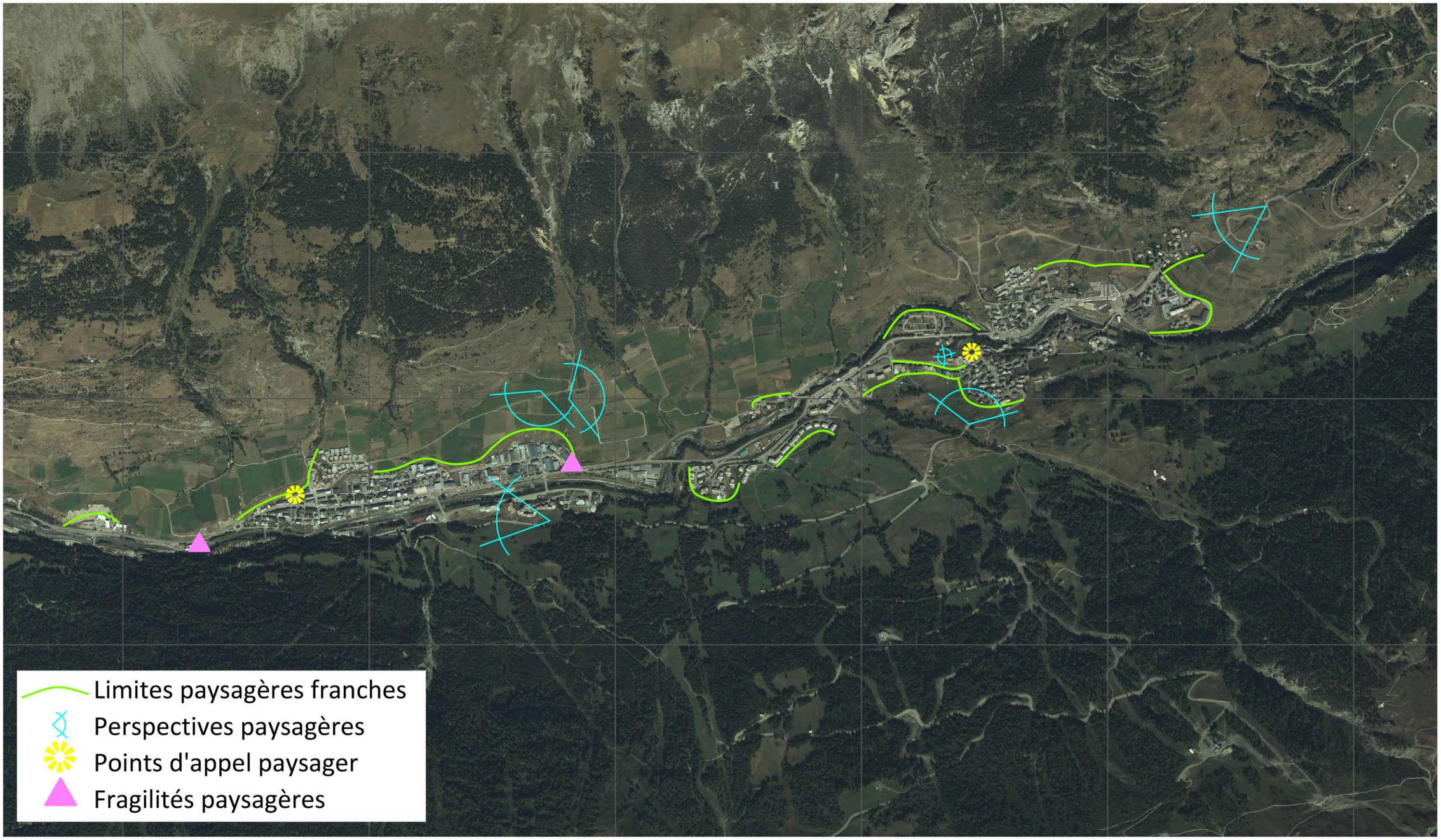


Photo 195 : Stockages en plein air

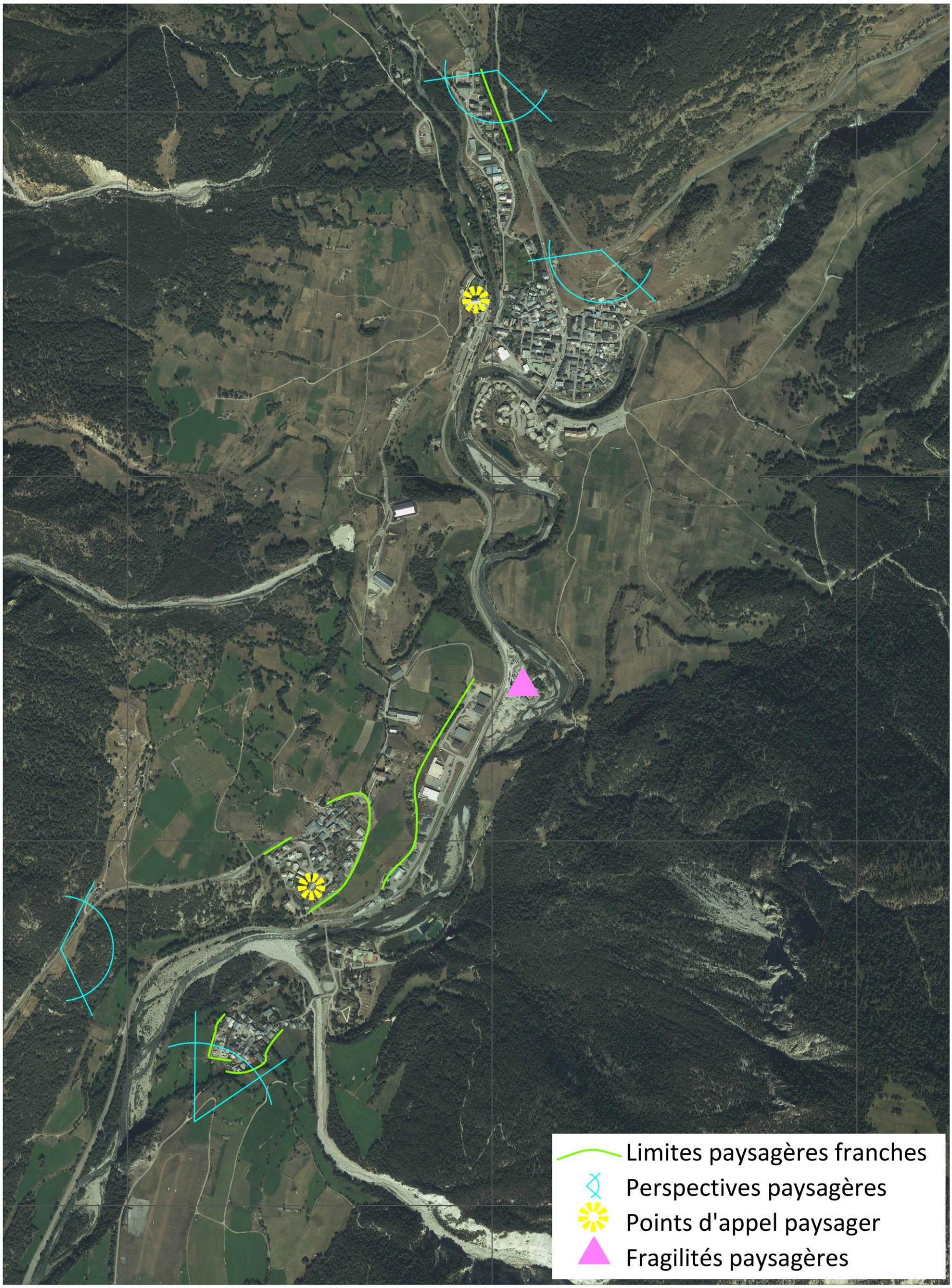


3.4 Cartes de synthèse des enjeux

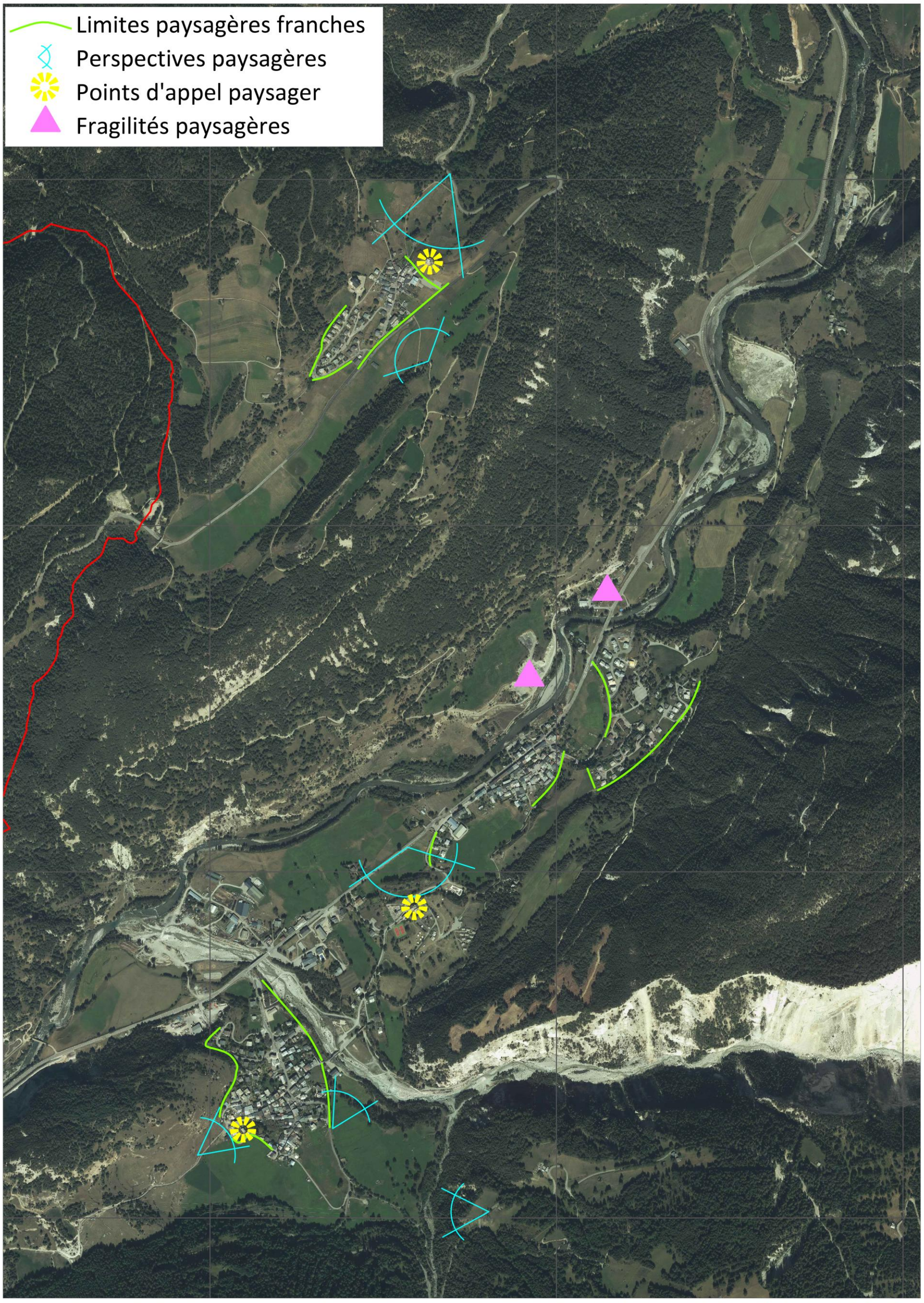
Carte 39 : Synthèse des enjeux paysagers – secteur Lanslevillard / Lanslebourg



Carte 40 : Synthèse des enjeux paysagers – secteur Termignon / Sollières Endroit et Enver



Carte 41 : Synthèse des enjeux paysagers – secteur Sardières / Bramans



PAYSAGES ET FORME URBAINE : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux généraux
Trois ensembles paysagers distincts : les espaces de montagne, le plateau haut avec Lanslevillard et Lanslebourg et le plateau bas avec Termignon, Sollières-Sardières et Bramans. L'ensemble relié par l'Arc.	
Des vallées assez larges, avec des points de vue en surplomb depuis les versants ou les voies de communication. Des villages plutôt bien délimités, grâce à la topographie et entourés de vastes espaces agricoles qualitatifs sur le plan paysager.	**Conserver cette qualité paysagère locale, qui participe au cadre de vie et à l'attrait touristique.**
	Contenir les extensions urbaines des villages, pour ne pas miter le paysage et assurer leur intégration.
Des entrées et traversées de village très perçues par les automobilistes (accès aux stations, route des Grandes Alpes, accès aux cols…).	**Veiller à un développement qualitatif des villages, en particulier le long des voies de communication (RD1006 et 902).**
Des villages avec une diversité des formes urbaines et des perceptions paysagères, selon les époques de construction. Des espaces ouverts entre le bâti, espaces de respiration dans la densité.	**Tenir compte de la diversité des formes urbaines dans les aménagements proposés.**
Des zones économiques pas toujours qualitatives, en termes d'aménagement et architecture.	**Proposer des mesures pour une évolution qualitative des zones économiques.**

4 PATRIMOINE CULTUREL

4.1 Les caractéristiques architecturales

4.1.1 Le bâti traditionnel

Ce type d'architecture se rencontre principalement dans les villages épargnés par la guerre, c'est-à-dire Bramans, Sollières-Sardières et une partie de Termignon. Quelques rares constructions de Lanslebourg et Lanslevillard semblent avoir échappé aux flammes.
Les volumes sont simples, en rectangle, avec quelques décrochements et vont du Rez-de-chaussée + Combles au R+2+C. De nombreuses constructions sont mitoyennes et créent de grands ensembles continus.
Les toitures sont à 2 pans, de pente comprise entre 30 et 40 %. Le principal matériau de couverture est la lauze. Le faîtage des toitures est généralement orienté dans le sens de la pente ou parallèle à la rue. Les débords de toit sont systématiques.
Les façades sont généralement enduites en crépi dans des teintes beige ou pastel ou en pierres apparentes. Certaines sont également peintes avec des motifs architecturaux plus élaborés (chainage d'angle, encadrement d'ouvertures, etc.). Un bardage bois vertical est très rarement présent en partie haute de la façade. On rencontre aussi des balcons, généralement en bois avec des barreaux simples et des suspentes pour les maintenir. Cependant, dans les rues principales, on retrouve également des balcons en dur avec des garde-corps en fer forgé.

Photo 196 : Echantillon de constructions « traditionnelles »










4.1.2 Les constructions d'après-guerre

Dans une partie de Termignon, à Lanslebourg et Lanslevillard, détruits par la guerre, les bâtiments reconstruits sont souvent imposants, avec une importante emprise au sol et une hauteur de type R+1+grands combles, voire R+2à R+3+combles.
Les toitures sont à deux pans, en tôle ou bac acier.
Les façades d'origine semblent avoir été très sobres, particulièrement sur l'arrière, avec l'absence de balcon et des ouvertures uniquement fonctionnelles. Le gris domine. Au fil du temps, certaines constructions ont été colorées ; des balcons ont pu faire leur apparition, notamment en façade sud.

Photo 197 : Echantillon de constructions d'après-guerre












4.1.3 Les traversées de RD ou rues importantes

Le long de la route départementale et d'une rue annexe à Termignon, les constructions sont généralement de type R+1+combles à R+2+c au maximum. L'alignement du bâti et sa mitoyenneté donnent d'importantes emprises au sol. Les devantures commerciales sont particulièrement nombreuses.

Les rares toitures plates se trouvent à Lanslevillard, ce qui confère aux bâtiments une architecture en rupture avec l'aspect traditionnel. Ailleurs, les toitures sont à deux pans, avec le faîtage en général parallèle à la route. A Lanslebourg sont apparues des ouvertures en toiture.

En beaucoup d'endroits, les façades sont colorées. Si ce n'est la partie maçonnée, ce sont les menuiseries (volets, souvent à « carreau » et balcons). A noter que les façades le long de la RD1006 laissent à penser que les couleurs d'origine étaient beaucoup plus vives.

Photo 198 : Echantillon de façades le long de la RD ou dans les rues principales annexes









4.1.4 Les constructions « individuelles » récentes

Les constructions « récentes » présentent des caractéristiques architecturales souvent cohérentes avec le bâti ancien mais pas dans tous les cas.

Les volumes sont plus modestes, adaptés aux besoins d'une famille. La base reste dans la grande majorité des cas rectangulaire.

Les toitures sont majoritairement à deux pans. Les matériaux de couverture sont variés (shingle, tôle ondulée, tuile noire ou brune ou encore en bac acier).
On retrouve des façades avec du parement pierre ou entièrement en bois (madriers empilés). Le bardage bois semble être apparu récemment. L'usage de ce matériau n'est pourtant pas traditionnel et l'on tend ainsi vers une architecture plus banale et moins locale.
Les balcons peuvent être constitués de garde-corps aux motifs très travaillés.
Certains lotissements communaux ont privilégié les constructions mitoyennes, pour économiser le foncier. Ces ensembles restent toutefois homogènes.
Les chalets « Chaloin », sur le Verney, présentent une architecture singulière, avec un soubassement maçonné surmonté d'une partie bois en losange tronqué.

Photo 199 : Echantillon de constructions récentes



4.1.5 Les ensembles touristiques

Les hébergements touristiques présentent de grands volumes.
Les plus anciens, vraisemblablement des années 70, ont un toit à un pan. Les plus récents sont à deux pans, avec parfois de nombreux décrochés et des ouvertures en toiture pour l'éclairage des combles.
Certains utilisent la couleur, voire la pierre, en référence aux constructions des traversées de village, pour souligner des éléments architecturaux ou sur l'ensemble de la façade.
Si la façade sud compte de nombreux ouvertures et balcons, celles au nord sont souvent plus sobres.
Dans certaines opérations, le bois est très présent, avec des bardages qui couvrent une part importante des façades, conduisant à une standardisation du bâti : on trouve le même en Haute Maurienne, en

basse Maurienne, mais aussi dans d'autres vallées. Cette évolution répondrait à l'attente des vacanciers, qui se font une certaine image des « chalets » de montagne qui ne correspond pas à la réalité du bâti traditionnel.
Dans d'autres cas, le bois se limite aux menuiseries, dont les garde-corps des balcons.

Photo 200 : Echantillon d'hébergements touristiques



4.2 Le patrimoine remarquable

4.2.1 Les monuments classés ou inscrits

Val-Cenis compte 24 monuments classés ou inscrits, qui sont les suivants :

- Bramans : église Saint-Pierre d'Extravache, inscrite en totalité, 5 mai 1966
- Lanslebourg :
 - Clocher de l'ancienne église, seul le clocher est inscrit, 17 avril 1952
 - Eglise Notre-Dame de l'Assomption, classée en totalité, 11 février 1991
- Lanslevillard :
 - Chapelle Saint-Sébastien, classée en totalité, 9 juin 1897
 - Chapelle Sainte-Anne, inscrite en totalité, 7 juin 1994
 - Chapelle Saint-Roch, inscrite en totalité, 7 juin 1994
 - Chapelle de la Madeleine, inscrite en totalité, 7 juin 1994
 - Chapelle Saint-Etienne, inscrite en totalité, 7 juin 1994

- Chapelle Sainte-Agathe, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Chapelle Saint-Genix, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Chapelle Saint-Pierre, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Chapelle Saint-Laurent, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Chapelle Notre-Dame-de-la-Salette, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Chapelle Saint-Antoine, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Chapelle Saint-Jean-Baptiste, inscrite en totalité, 7 juin 1994
- Pont Saint-Pierre, inscrit en totalité, 7 juin 1994
- Eglise Saint-Michel, classée en totalité, 14 mars 1991
- Pierre à cupules « Chantelouve », classée en totalité, 19 janvier 1911
- Pierre à cupules « Chantelouve », classée en totalité, 19 janvier 1911

- Sollières-Sardières
 - Grotte des Balmes, classée en totalité, 2 octobre 1978
 - Rocher des Balmes, classé en totalité, 2 octobre 1978
- Termignon
 - Chapelle Notre-Dame-de-la-Visitation, classée en totalité, 11 décembre 1987
 - Eglise, inscrite en totalité (y compris les décors intérieurs), 3 juin 1986
 - Monument aux Morts – jonction chemin Reclus / rue Parrachée, inscrit en totalité, 13 mars 2019

Ce classement ou cette inscription implique un périmètre de servitude et protection de 500 mètres, dans lesquels l'avis ou l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est requis pour tout projet. Certains monuments se situent à grande proximité ou dans les villages, ce qui impacte les possibilités d'évolution du bâti existant et de construction nouvelle.

Photo 201 : Quelques monuments classés ou inscrits sur la commune de Val-Cenis

Eglise Saint-Pierre d'Extravache



Chapelle de La Madeleine



Chapelle Saint-Laurent



Chapelle Notre-Dame-de-la-Salette



Chapelle Saint-Pierre et pont Saint-Pierre



Eglise Saint-Michel



Eglise Notre-Dame-de l'Assomption



Clocher de l'ancienne église



Grotte des Balmes (source : https://www.archeologie-sollieres-sardieres.com)



Chapelle Notre-Dame-de-la-Visitation



Eglise de Termignon



Monument aux Morts de Termignon



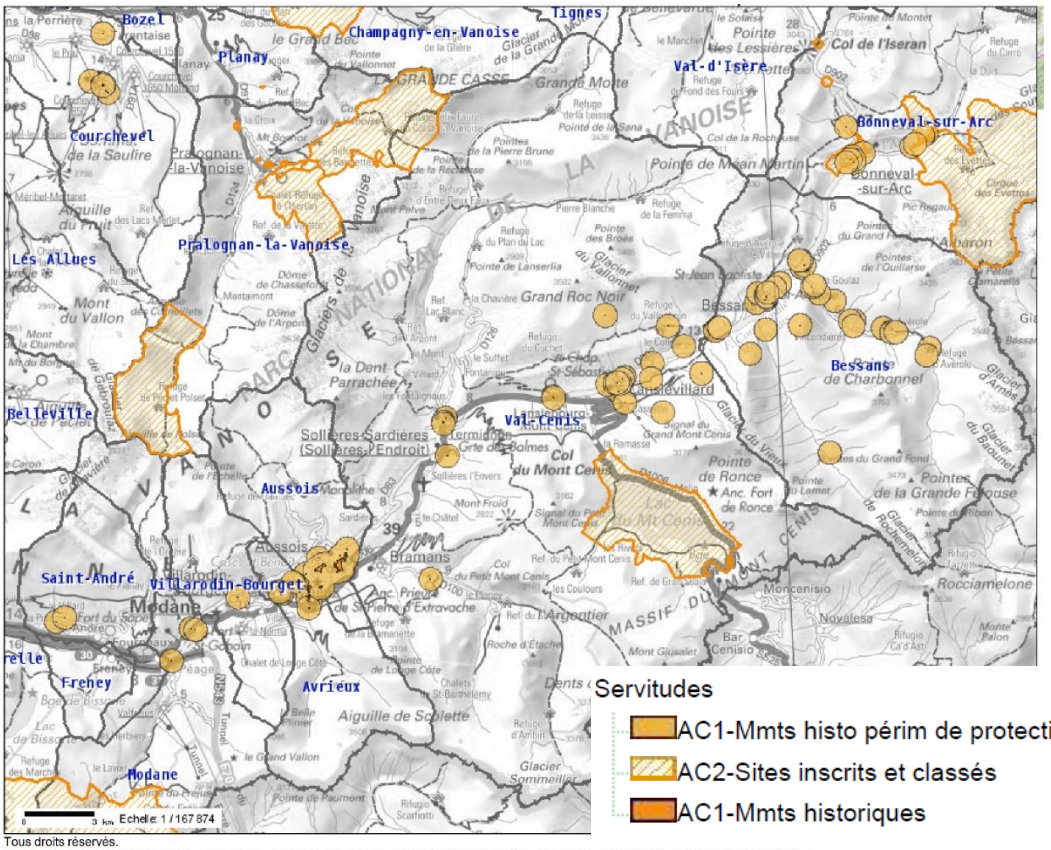
Val-Cenis est également concerné par les périmètres débordants suivants :

- Bramans : gravures rupestres d'Aussois, inscrites en totalité, 22 novembre 1999
- Lanslevillard : chapelle Saint-Maurice à la Chalpe et oratoire des âmes du Purgatoire à la Chalpe, sur Bessans, inscrits le 22 août 1996.

A cela s'ajoutent trois sites inscrits :

- Lanslebourg : ensemble formé par le quartier du Canton, site inscrit le 10 mai 1979
- Lanslebourg : plateau du Mont-Cenis, site inscrit le 19 octobre 1948
- Termignon : lacs et Col de la Vanoise, avec l'ensemble des sommets qui entourent le col et les lacs situés sur chaque versant, site inscrit le 29 juin 1944.

Carte 42 : Périmètres des monuments historiques et sites inscrit ou classés



4.2.2 Les autres monuments et le « petit » patrimoine

La commune de Val-Cenis compte un patrimoine militaire important, avec de plusieurs forts et des blockhaus, notamment. Les plus connus sont localisés aux abords du Mont-Cenis, avec le Fort de Varisselle, du Mont Froid, de Ronce, de Pattacreuse, du Turra et de Malamot. Aux abords du fort de la Turra se trouvent des casernements avec les vestiges d'un ancien téléphérique.

Turra







Mont-Froid



Malamot



Variselle



Pattacreuse



Ronce



Source des photoshots Turra : http ://www.maurienne-tourisme.com

Le « petit » patrimoine se compose des nombreux bassins, lavoirs, fours, présents dans chaque village. Ils avaient autrefois une vraie utilité pour la vie quotidienne : abreuvement du bétail, lessive, cuisson du pain.

En complément des chapelles et églises classées ou inscrites, on recense de nombreuses autres chapelles, des oratoires et croix de missions.

A cela s'ajoutent les nombreux murets le long des jardins, des voies de circulation ou de soutènement pour les cultures en terrasse.

Au Col du Mont-Cenis, différents aménagements ont été réalisés, en lien avec l'histoire, le musée de la Pyramide, avec l'environnement, comme le jardin alpin,…

Le hameau de Grande Croix, en aval du barrage de Mont-Cenis, représente également une partie du patrimoine local.

Photo 202 : Echantillon de « petit » patrimoine





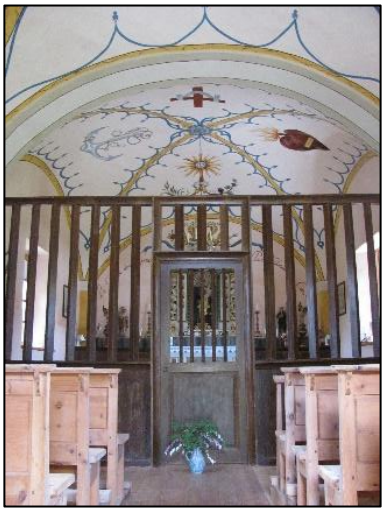













4.3 Le patrimoine archéologique

Source : Porter à Connaissance

Les villages de Sollières-Sardières et Lanslevillard présentent un fort intérêt archéologique.

Sollières-Sardières se caractérise par l'importance de son patrimoine archéologique, avec une première fréquentation remontant au Néolithique. Ainsi, seize emplacements sont recensés en raison de la présence d'entités archéologiques de formes et époques différentes :

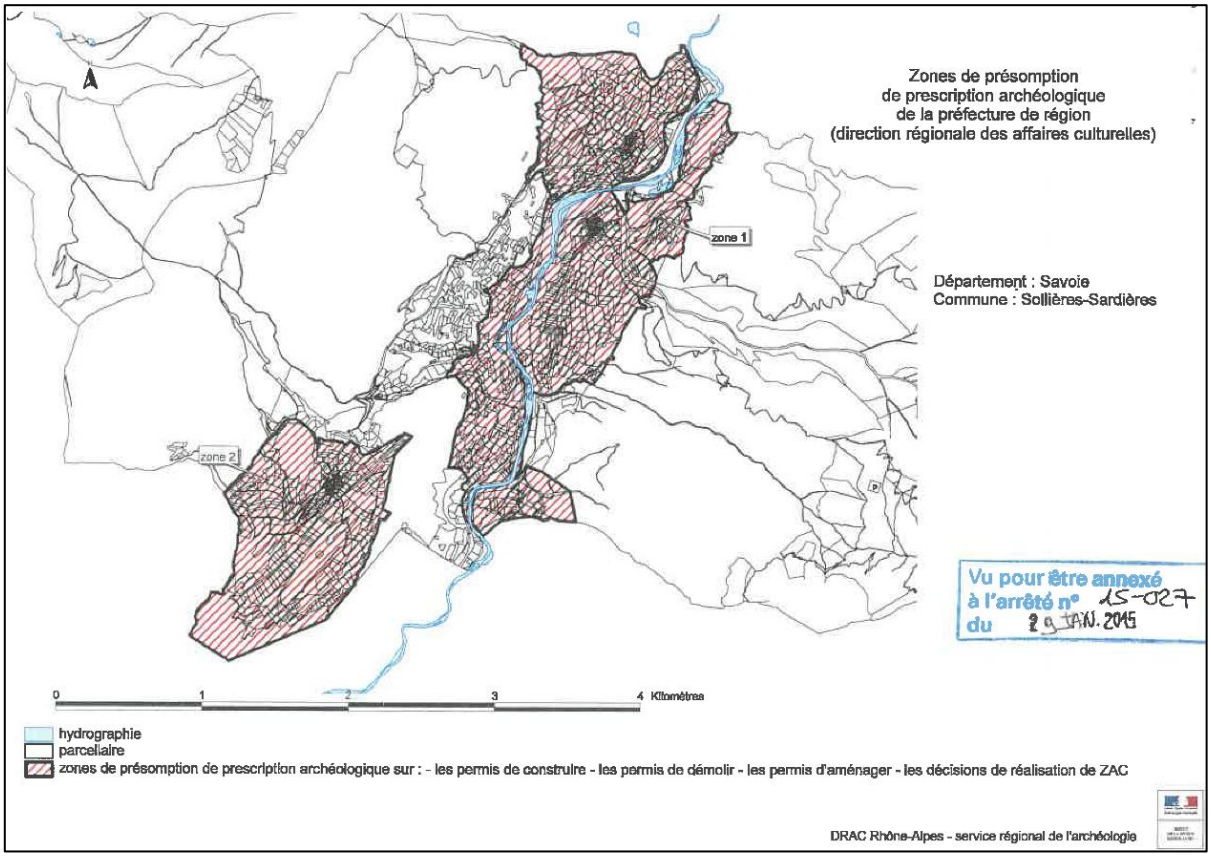
- Environs de l'église et du cimetière de Sardières / funéraire / Age du fer ?
- Environs de l'église et du cimetière de Sardières / funéraire / Gallo-romain ?
- Environs de l'église et du cimetière de Sardières / funéraire / Moyen Âge ?
- Cimetière de Sardières / cimetière / Haut Moyen Âge
- Chapelle Saint-Laurent / Église de Sardières / Haut Moyen Âge ?
- Église de Sardières / chapelle / Moyen Âge classique
- Église de Sardières / église / Époque moderne
- Sardières / tumulus / Age du bronze final - Premier Age du fer ?
- Sollières / église / Moyen Âge
- Lac de Sollières, à 100m de la rive droite / Époque indéterminée / bloc ouvragé
- Lac de Sollières / Age du bronze - Age du fer / parois ornées
- Lac de Sollières / Époque indéterminée / bloc ouvragé
- Lac de Sollières / Haut Moyen Âge / paroi ornée
- Col de Sollières / Age du bronze - Age du fer / paroi ornée
- Col de Sollières / Haut Moyen Âge / paroi ornée
- Hameau de l'Adroit / cimetière / architecture religieuse / Époque moderne
- Camping / Bas-empire / Indices d'occupation
- Côte Envers (salles II et III) / Les Balmes / campement / Néolithique
- Côte Envers (salles II et III) / Les Balmes / cimetière / Age du bronze final
- Côte Envers (salles II et III) / Les Balmes / cimetière / Age du fer
- Mollard-Gonthier ("le Roc des Puits Brises") / architecture militaire / Époque moderne ?
- Les Balmes II / habitat / Age du bronze final
- Les Balmes II / habitat / Premier Age du fer
- Abri du Châtel / Les Pellivots, au-dessus du Châtel / nécropole / Premier Age du fer - Second Age du fer
- Abri du Châtel / Les Pellivots, au-dessus du Châtel / occupation / Age du bronze final
- Abri du Châtel / Les Pellivots / occupation / Néolithique moyen - Néolithique final
- Finaz / habitat / Époque indéterminée
- Le Mont / Époque indéterminée / foyer
- Sous les Belles Places / Age du bronze - Age du fer / paroi ornée
- Sous les Belles Places / Haut Moyen Âge / paroi ornée
- Erellaz-Creux du Sable / Age du bronze - Age du fer / paroi ornée
- Erellaz-Creux du Sable / Haut Moyen Âge / paroi ornée
- Télégraphe Chappe / Le Mollard Fleury / sémaphore / Époque contemporaine

Il est à noter que ces informations ne représentent que l'état actuel des connaissances

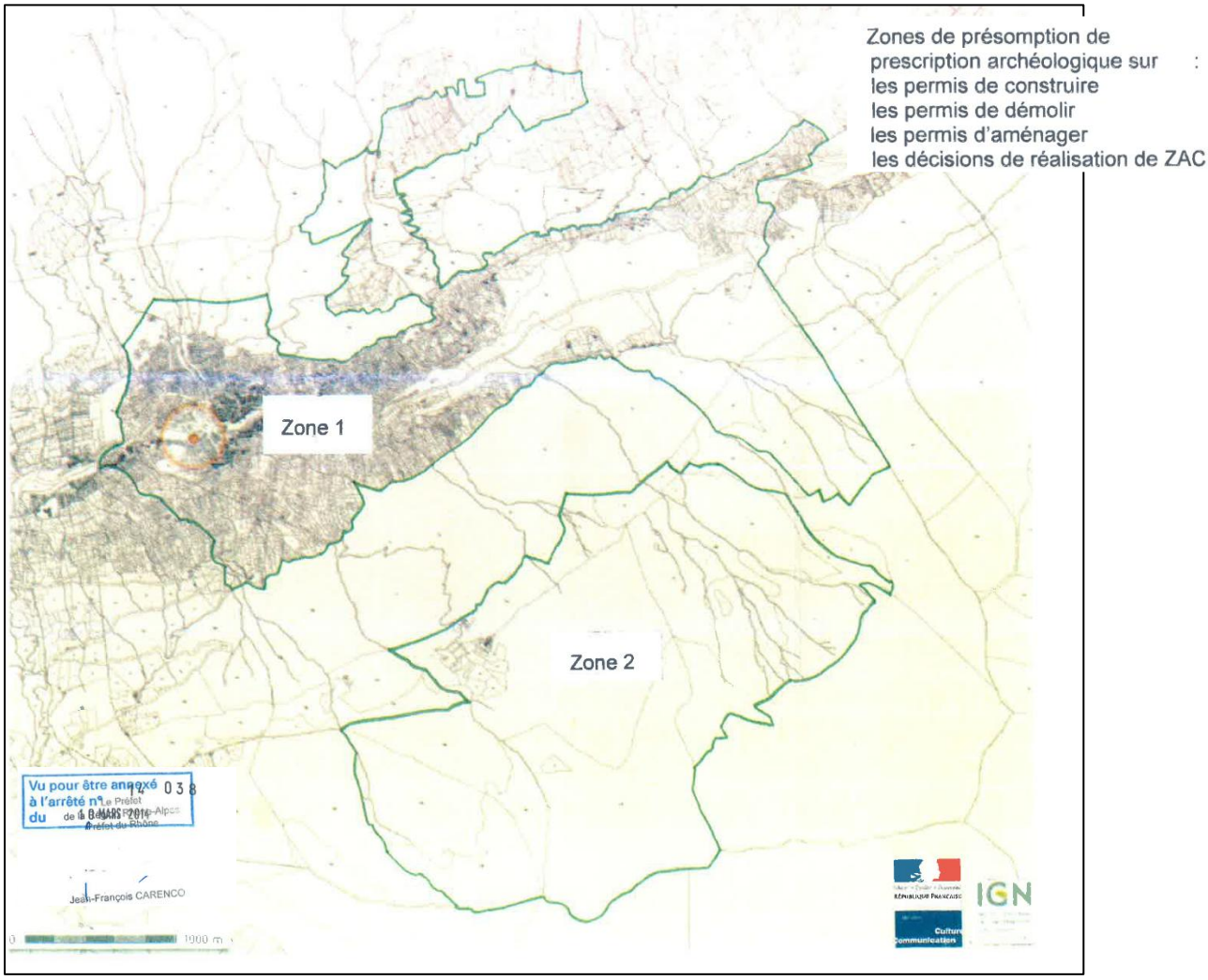
Lanslevillard dispose également de nombreux vestiges archéologiques, qui sont pour la plupart des gravures rupestres ou des sépultures. Aucune liste ne figure dans le Porter à Connaissance.

Sollières-Sardières et Lanslevillard sont concernés par un arrêté de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction. Tous les travaux d'aménagement situés dans un périmètre couvert par ces arrêtés sont soumis à consultation du service régional de l'archéologie.
A Sollières-Sardières, il s'agit d'un périmètre très large autours des villages de Sollières Endroit et Sollières Envers, qui englobe l'Arc et s'étend jusqu'au Châtel. Les abords de Sardières, principalement en direction du sud-ouest, sont également concernés.
A Lanslevillard, une large bande de part et d'autre de l'Arc ainsi que les pentes du Mont-Cenis sont concernées.

Carte 43 : Zone de présomption de prescriptions archéologiques de Sollières-Sardières



Carte 44 : Zone de présomption de prescriptions archéologiques de Lanslevillard



A Bramans, la carte archéologique recense une dizaine de sites archéologiques :

- Granges de Savins : tumulus (mal localisé), Age du bronze final – Premier Age du fer
- Saint-Pierre d'Extravache : église, Moyen-Age – Période récente
- Bourg : église, Epoque moderne
- Mine des Sarrazins : Grottes des Colombières, mine, Epoque indéterminée
- Notre-Dame de la Délivrance : église, Moyen-Age
- Saint-Pierre d'Extravache : prieuré, Moyen-Age – Période récente
- Croix du Mollard : Néolithique, silex
- Replat du Cernay : Le Cernay, Néolithique, quartz
- Col du Petit Mont-Cenis : Néolithique, silex
- Vallon de Savine : Néolithique, quartzite.

PATRIMOINE CULTUREL : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

Une architecture traditionnelle bien marquée, qui tend à s'effacer au profit d'une architecture plus banale.

Des traversées de départementales intéressantes, avec des façades colorées.

Un patrimoine remarquable, avec

- 24 monuments classés ou inscrits, principalement religieux
- Un patrimoine militaire composé de six forts
- Un « petit » patrimoine très important
- Plusieurs centaines de chalets d'alpage.

Un patrimoine archéologique riche, témoin d'une occupation ancienne du territoire.

Enjeux généraux

↳ Mettre en place des outils pour préserver le caractère architectural de Val-Cenis.

↳ Protéger et valoriser ce patrimoine historique et archéologique de la commune, en préservant les abords des Monuments Historiques et en identifiant les plus remarquables.

5 PREVENTION DES RISQUES

5.1 Risque sismique

La commune est classée en deux zones de sismicité :

- Termignon, Sollières-Sardières et Lanslevillard en niveau 3 (niveau d'aléa modéré)
- Lanslebourg et Bramans en niveau 4 (niveau d'aléa moyen).

Il n'existe pas de système fiable pour prévision à court et moyen terme pour les séismes. C'est pourquoi il convient d'informer et de protéger les populations.
La réglementation afférente à ce zonage et les prescriptions figurent sur le site internet : http://www.planseisme.fr/zonage-sismique-de-la-france.html.

5.2 Risques miniers

Comme indiqué dans la partie 2.2 Qualité des sols en page 65, le territoire de Val-Cenis est concerné par trois périmètres miniers : celui de Cléry et les deux de Pelvoz (Pelvoz nord et Pelvoz sud), dont les concessions ont été annulées respectivement en 1939 et 1968. S'ajoutent des périmètres de travaux miniers qui n'ont pas fait l'objet de concession.
Ces zones sont susceptibles de présenter les phénomènes dangereux de type mouvement de terrain et de porter atteinte à la sécurité publique et aux biens.
Il est nécessaire de prendre en compte le contour des enveloppes des travaux et d'y interdire toute construction nouvelle et toute modification substantielle du bâti, en l'absence de connaissance plus précise sur la nature des dangers. A noter toutefois que ces périmètres se situent sur les hauteurs de la commune et que seuls quelques chalets d'alpage pourraient éventuellement être concernés.

5.3 Risques naturels

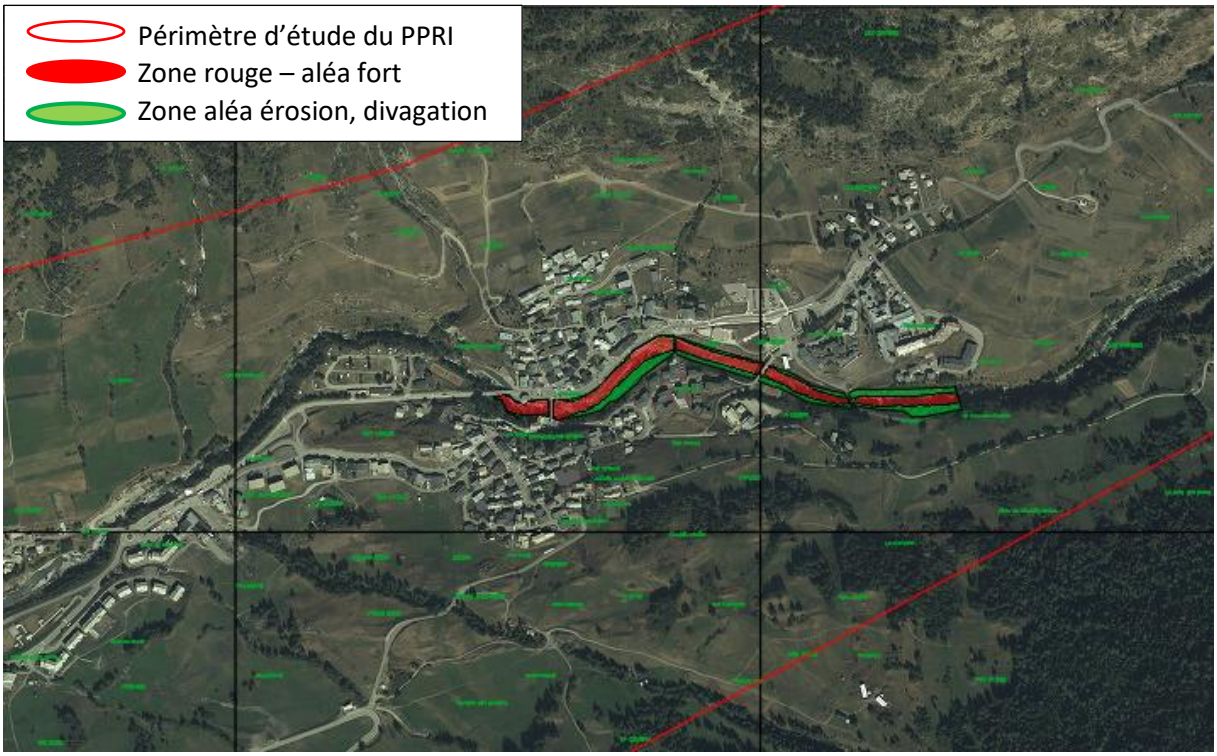
5.3.1 Risque d'inondation

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Arc, tronçon de Bramans à Bonneval-sur-Arc a été approuvé le 12 juillet 2016.
Le PPRI est une servitude qui s'impose au PLU et à toute demande d'autorisation d'occupation des sols. Tout le linéaire de l'Arc est concerné sur Val-Cenis, avec des zones réglementées de part et d'autre. Seuls quelques tronçons semblent avoir été identifiés sans risques aux abords du cours d'eau :

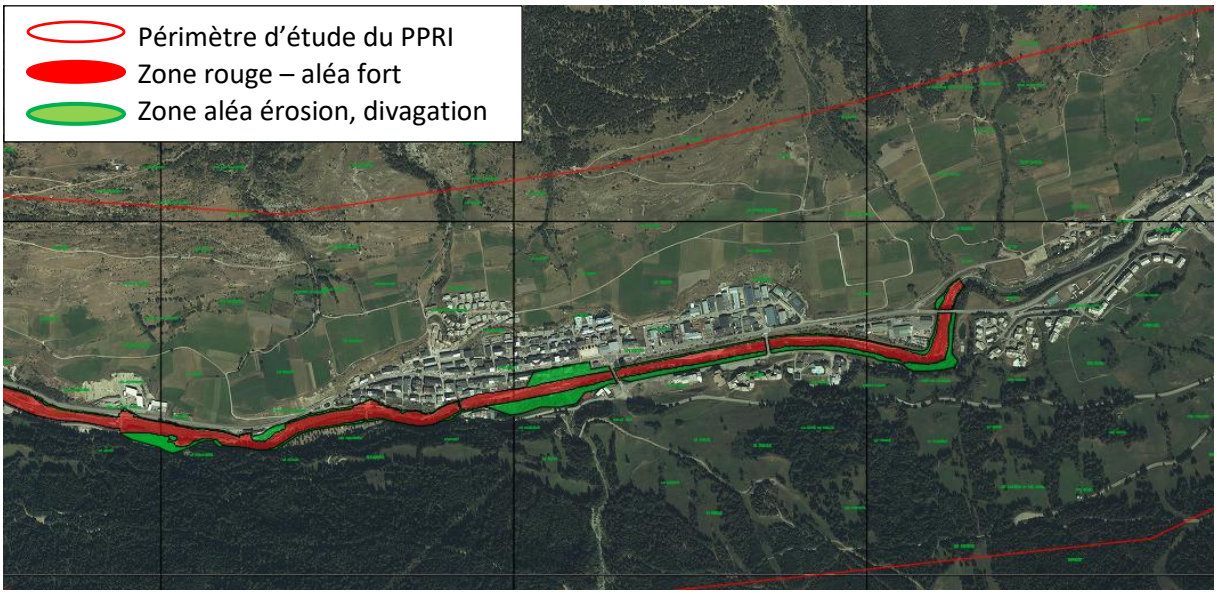
- Les gorges en amont de Lanslevillard, depuis environ le niveau du Col de la Madeleine – sans enjeux concernant l'urbanisme
- Depuis la traversée de la RD1006 vers le terrain de camping de Lanslevillard, jusqu'au secteur de Herbefin, en amont de la zone d'activités de la Chalp
- Le linéaire depuis La Balmette en sortie de Lanslebourg, jusqu'au pont Saint-André à Termignon – sans enjeu concernant l'urbanisme.

Les secteurs étudiés dans le cadre du PPRI devront figurer sur le plan de zonage du PLU.

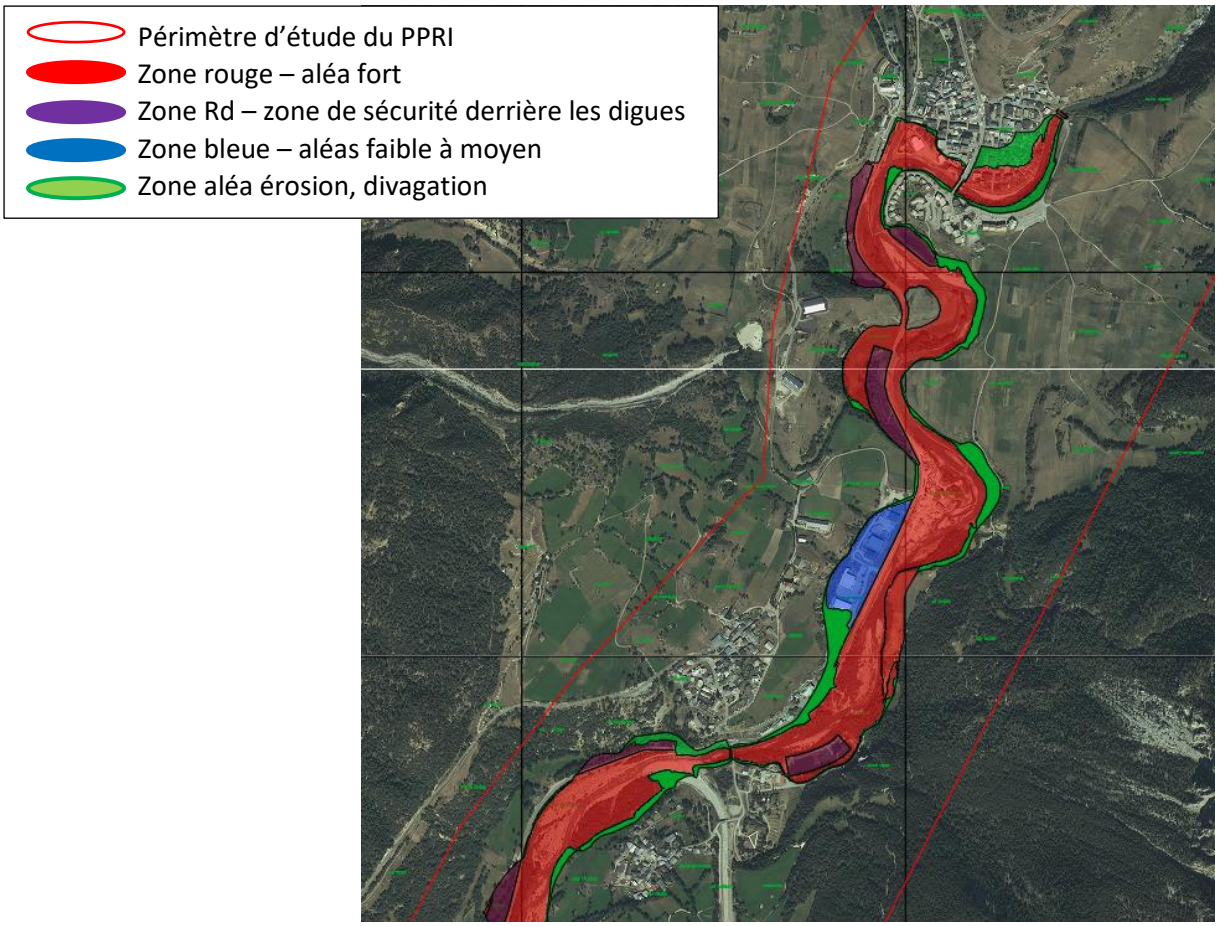
Carte 45 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Lanslevillard



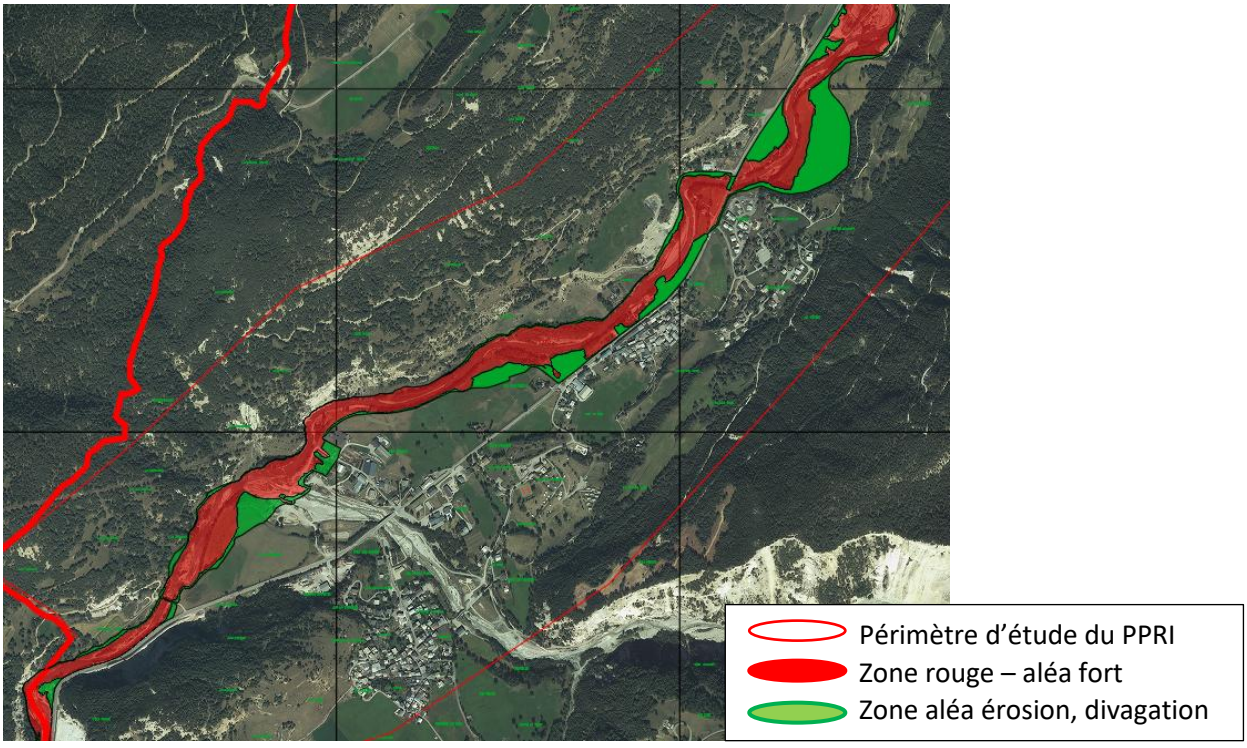
Carte 46 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Lanslebourg



Carte 47 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Sollières-Sardières et Termignon



Carte 48 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Bramans



5.3.2 Risques autres qu'inondation

Les cinq communes déléguées disposent d'un Plan de Prévention des Risques Naturels :

- Lanslevillard : PPRN approuvé le 23 mars 2004
- Lanslebourg : PPRN approuvé le 30 septembre 1999 et révisé le 03 octobre 2011
- Termignon : PPRN approuvé le 03 septembre 2013
- Sollières-Sardières : PPRN approuvé le 23 janvier 2013
- Bramans : PPRN approuvé le 30 avril 2014 et modifié le 13 novembre 2017

En complément, la commune dispose des études suivantes :

1. Alpes Géo Conseil, Etude des risques naturels pour le PLU, Rapport de présentation, cartographie des aléas, 14 octobre 2025.
 Et Alpes Géo Conseil, Etude des risques naturels pour le PLU, Règlement zonage réglementaire, 14 octobre 2025

Cette étude a été réalisée spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du PLU sur des périmètres qui ne sont couverts ni par les PPRN, ni par les études complémentaires citées ci-dessous, en particulier les secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) ou des zones d'études en discontinuité loi montagne.

2. DDT Savoie, Expertise avalanche, Commune de Val-Cenis, Etude pour l'actualisation des aléas avalanches sur la zone agricole de Termignon, suite à l'avalanche de Bonnenuit du 23/12/219, mai 2020.
 Office National des Forêts, RTM, Projet, protection de la Zone Agricole de Termignon contre les avalanches de Bonnenuit, août 2020.

Cette étude est référencée dans le règlement de la zone Ab, puisqu'elle détermine les possibilités d'aménager et de construire dans cette zone Agricole.
Elle ne fait pas l'objet d'une identification au plan de zonage car elle recoupe le périmètre du PPRN, mais avec des périmètres d'aléa différent. La zone Ab de Termignon étant clairement délimitée et identifiable, cette superposition d'informations ne semble pas utile.

3. Office National des Forêts, service RTM, Commune de Lanslevillard, Plan d'Indexation en « Z » (PIZ) dans les secteurs hors PPR de Pissérieut et Chenevières, juin 2013. Cette étude porte sur des secteurs en extension du PPRN de Lanslevillard.

4. Office National des Forêts, service RTM, Etude des aléas naturels à Bellecombe, Commune de Val-Cenis, août 2018, réalisée dans le cadre de l'évolution du PLU de Termignon pour le secteur de Bellecombe (Auberge) et précisée en 2020 pour le projet de requalification du parking

5. TORAVAL, Ingénieurs Conseils, Notice de présentation – préconisations à respecter pour le lotissement du Mollaret (Lanslevillard – Savoie) Version Originale, : octobre 2007, MAJ2008 et correction : 2015.

Ces études sont référencées dans le règlement (Titre 2 : règles applicables à toutes les zones) comme devant être prises en compte lors des projets et leur périmètre figure au plan de zonage. Elles couvrent des secteurs exclus du périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels.

En complément, le RTM a réalisé une « Etude hydraulique et propositions d'aménagements pour la protection contre les débordements de l'Arcelle Neuve » sur Lanslevillard, en mars 2016. Afin de protéger le secteur des crues torrentielles, comme proposé par l'étude, un chenal d'écoulement pour permettre le transit des laves jusqu'à l'Arc a été réalisé en 2019.
S'agissant d'une étude d'aménagement pour protéger du risque, elle ne définit pas de prescriptions ou recommandations individuelles à mettre en œuvre lors des projets. Elle n'est donc pas mentionnée dans le règlement.

Ces études complémentaires figurent en annexe au rapport de présentation, étant donné qu'il ne s'agit pas de Servitude d'Utilité Publique au même titre qu'un PPRN.

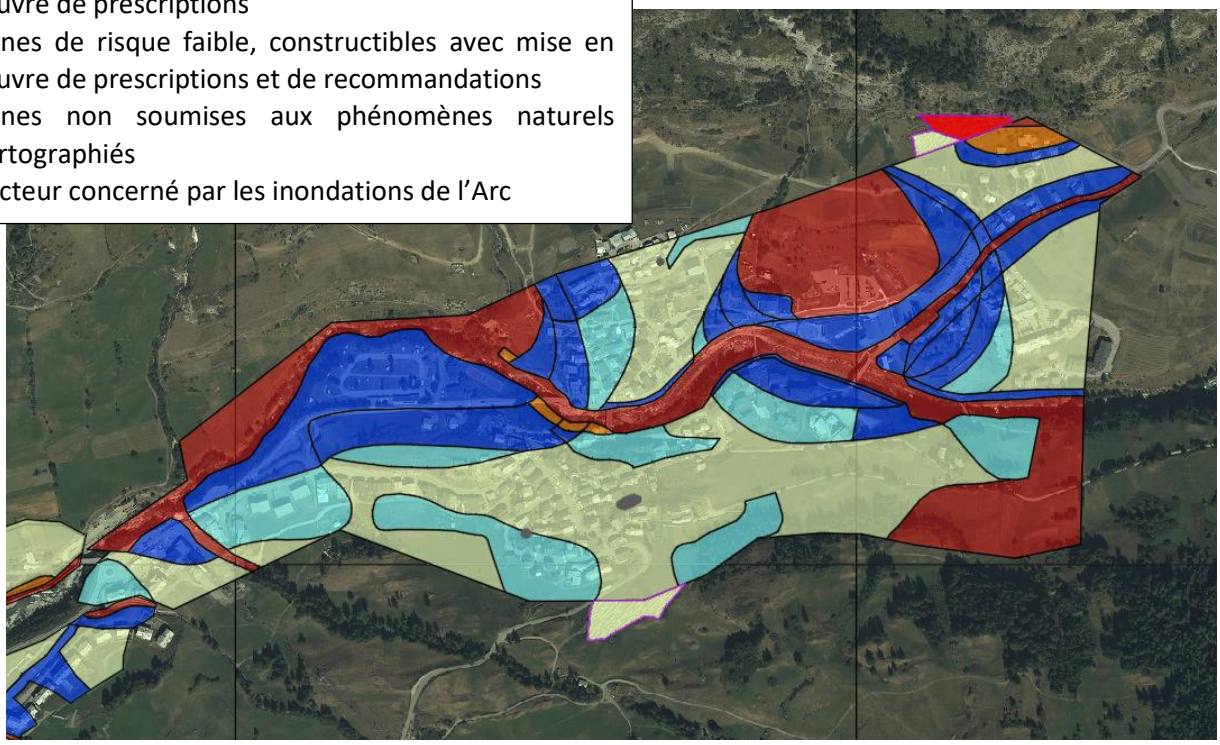
Les phénomènes pris en compte sont :

- les affaissements, les effondrements
- les avalanches
- les chutes de pierres et/ou blocs, et/ou écroulements
- les coulées boueuses issues de glissement et/ou de laves torrentielles
- les érosions de berge
- les glissements de terrain
- les érosions.

Le PPRN est une servitude qui s'impose au PLU et à toute demande d'autorisation d'occupation des sols.

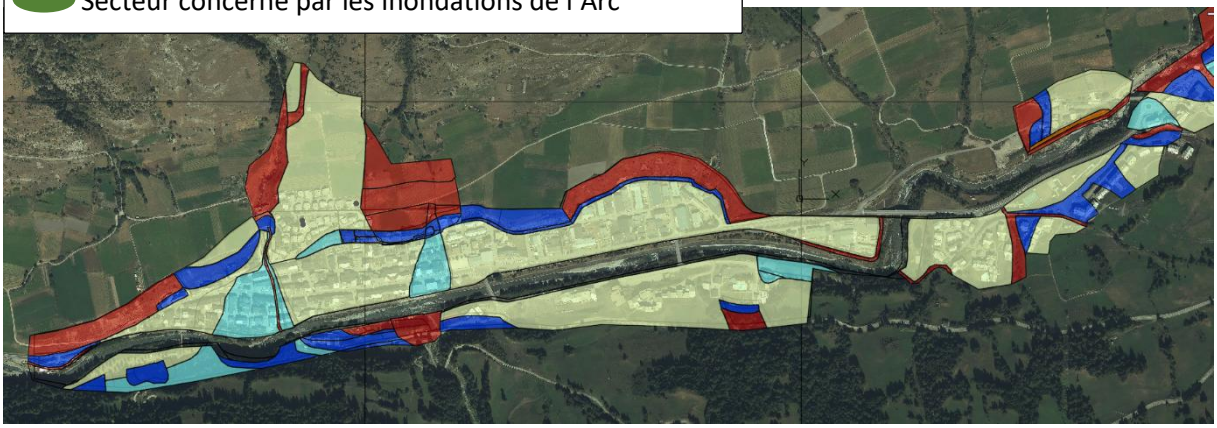
Carte 49 : Zonage réglementaire du PPRN de Lanslevillard

- Zones non constructibles
- Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant
- Zones de risque moyen, constructibles avec mise en œuvre de prescriptions
- Zones de risque faible, constructibles avec mise en œuvre de prescriptions et de recommandations
- Zones non soumises aux phénomènes naturels cartographiés
- Secteur concerné par les inondations de l'Arc

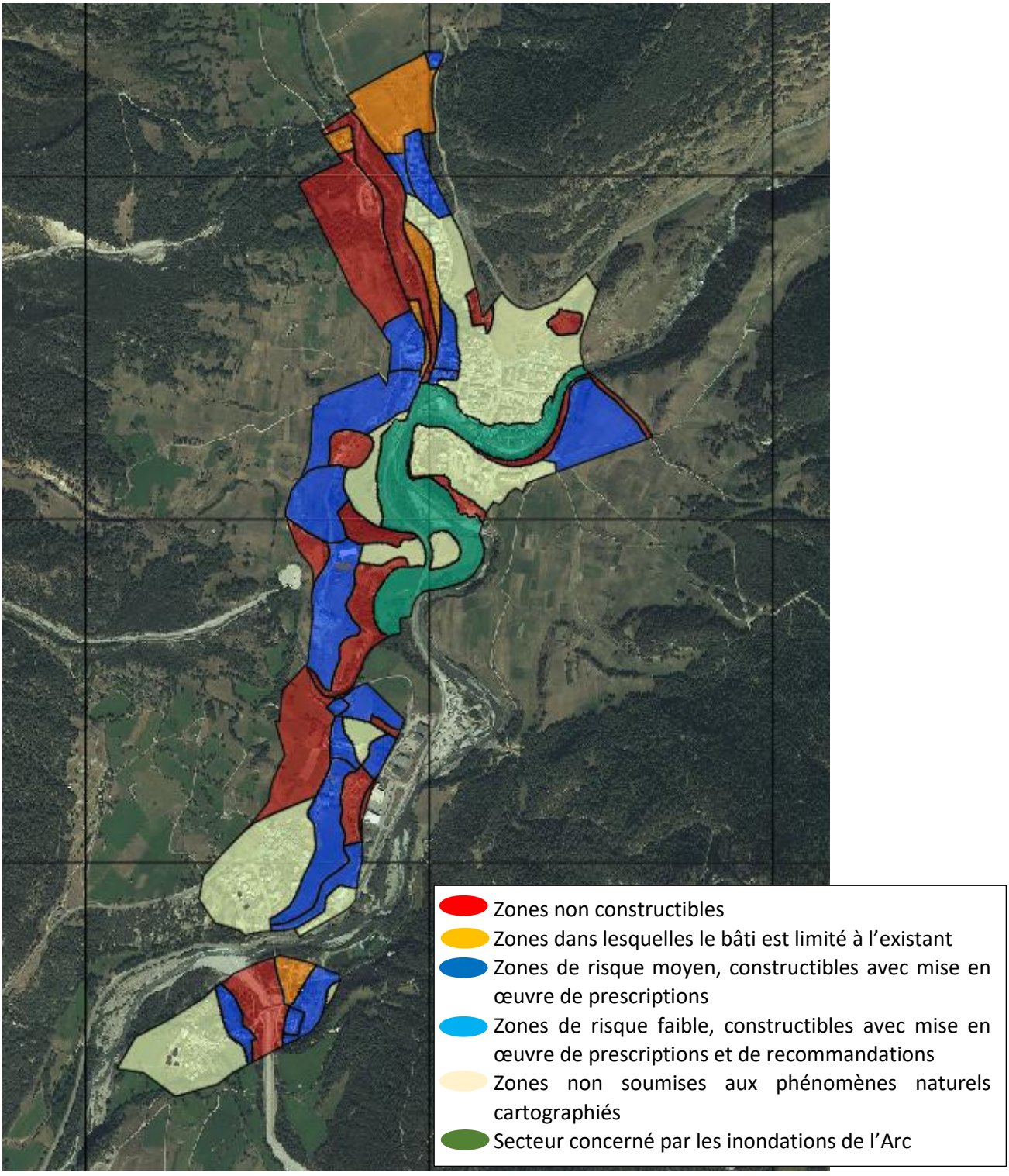


Carte 50 : Zonage réglementaire du PPRN de Lanslebourg

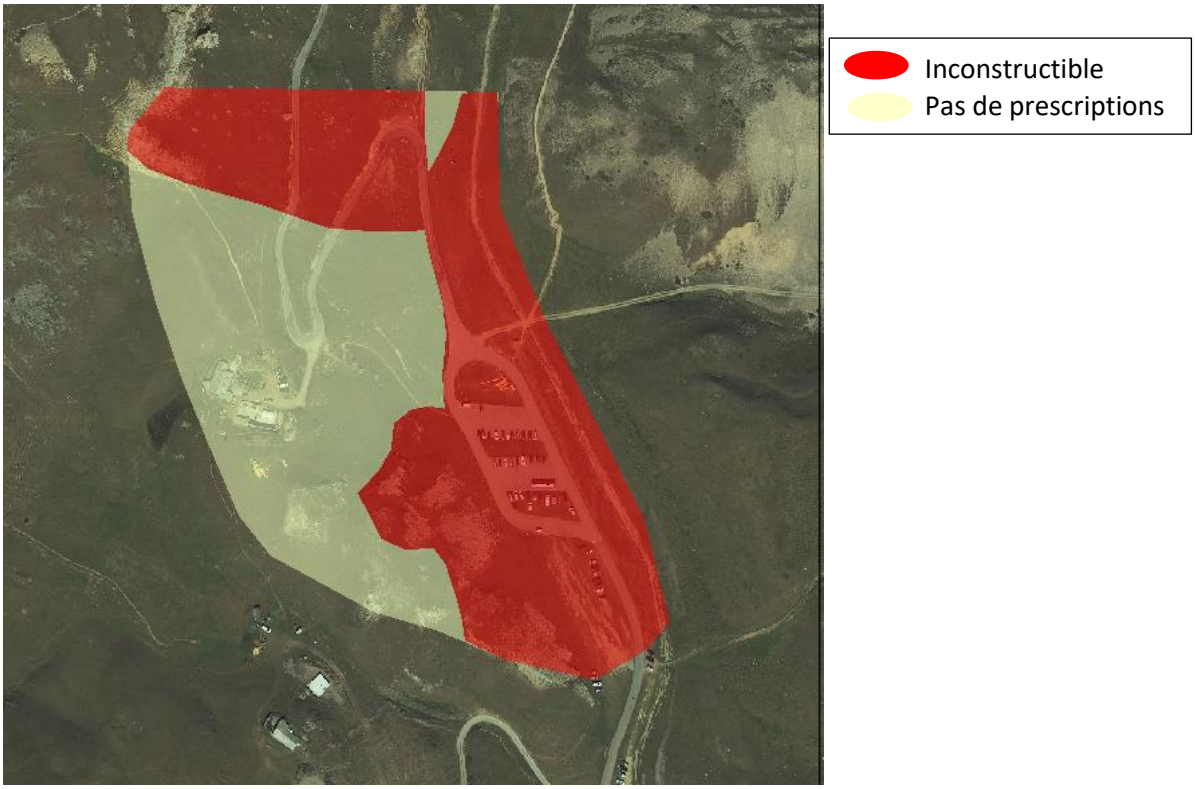
- Zones non constructibles
- Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant
- Zones de risque moyen, constructibles avec mise en œuvre de prescriptions
- Zones de risque faible, constructibles avec mise en œuvre de prescriptions et de recommandations
- Zones non soumises aux phénomènes naturels cartographiés
- Secteur concerné par les inondations de l'Arc



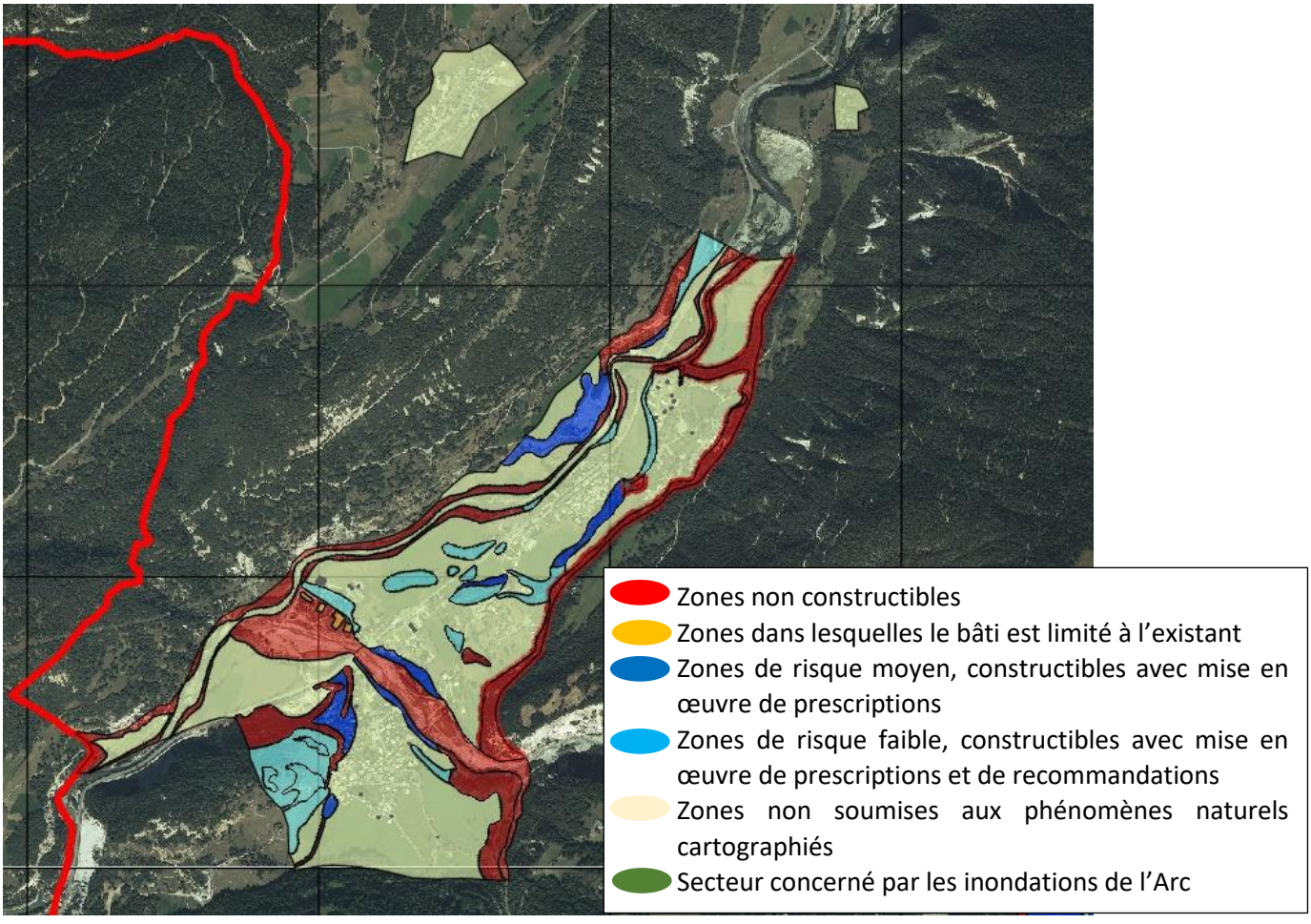
Carte 51 : Zonage réglementaire des PPRN de Termignon, Sollières Endroit et Sollières Envers



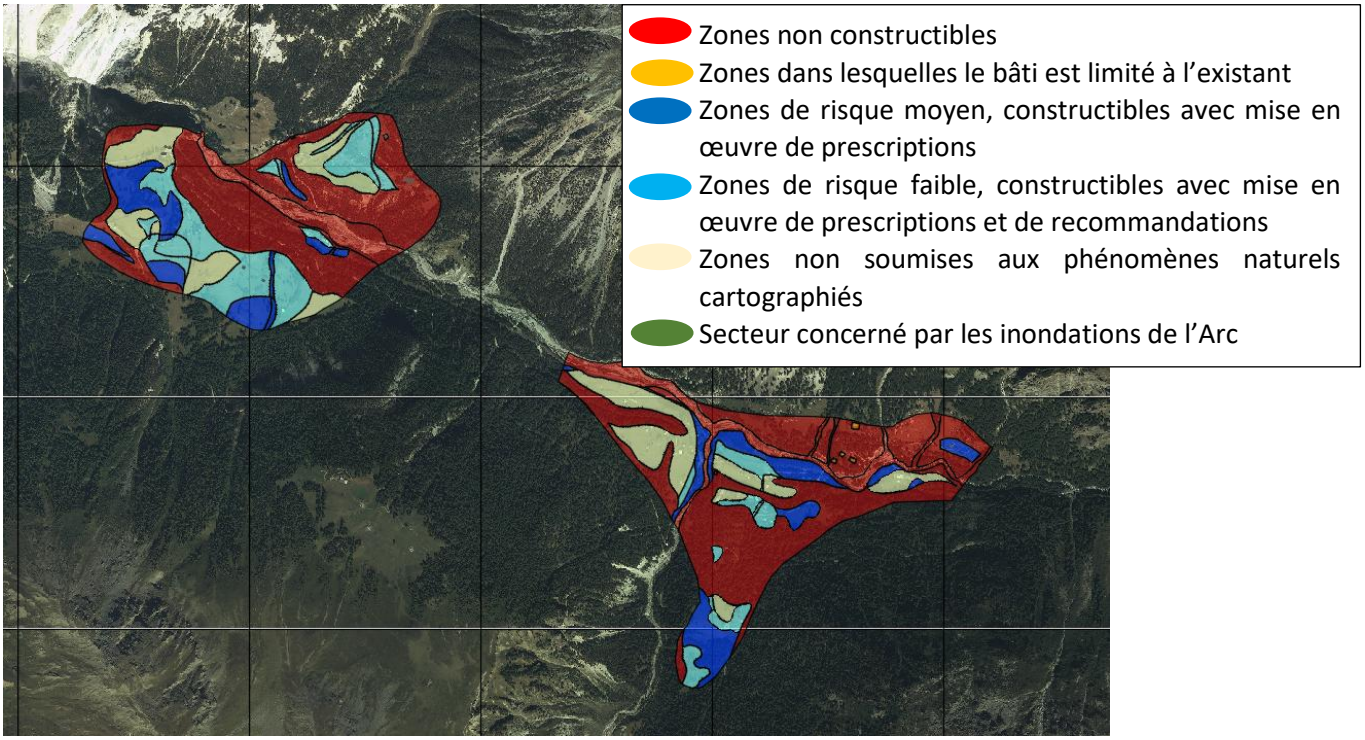
Carte 52 : Carte réglementaire au regard des risques naturels à Bellecombe



Carte 53 : Zonage réglementaire des PPRN de Bramans vallée et Sardières



Carte 54 : Zonage réglementaire des PPRN de Bramans « montagne »



Il est rappelé qu'il conviendra de conserver une bande « non aedificandi » de 10 mètres de large de part et d'autre des sommets de berges des cours d'eau et de tout autre axe hydraulique (élément du réseau hydrographique, fossé, ravin, talweg sec ou non,…) pouvant faire transiter de manière continue ou temporaire un débit suite à un épisode pluvieux. Dans certains secteurs spécifiques, cette bande de recul peut être réduite (sans pouvoir être inférieure à 4 mètres) à condition de présenter une étude démontrant le caractère non érodable des berges ou démontrant le cas de bassins versants de faible développement par rapport à la section hydraulique du cours d'eau.

En complément, la commune est intégrée à la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA) de Haute-Maurienne et suivie au titre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA). Seul le village de Bramans et le Verney semblent ne pas être concernés par une trop grande proximité des avalanches, ainsi que l'illustre la carte ci-dessous.

Carte 55 : Extrait de la CLPA

Témoignages d'avalanches

CLPA - Témoignages d'avalanches (Précisions sur http://www.avalanches.fr)

Avalanche

Zone d'avalanches

Zone présumée avalancheuse

Dégâts importants dus au souffle

CLPA - Témoignages d'avalanches (Précisions sur http://www.avalanches.fr)

Avalanche localisée

Avalanche localisée présumée

Liaison présumée entre avalanches

Interprétation des phénomènes passés

CLPA - Interprétation de phénomènes passés (Précisions sur http://www.avalanches.fr)

Avalanche

Zone d'avalanches

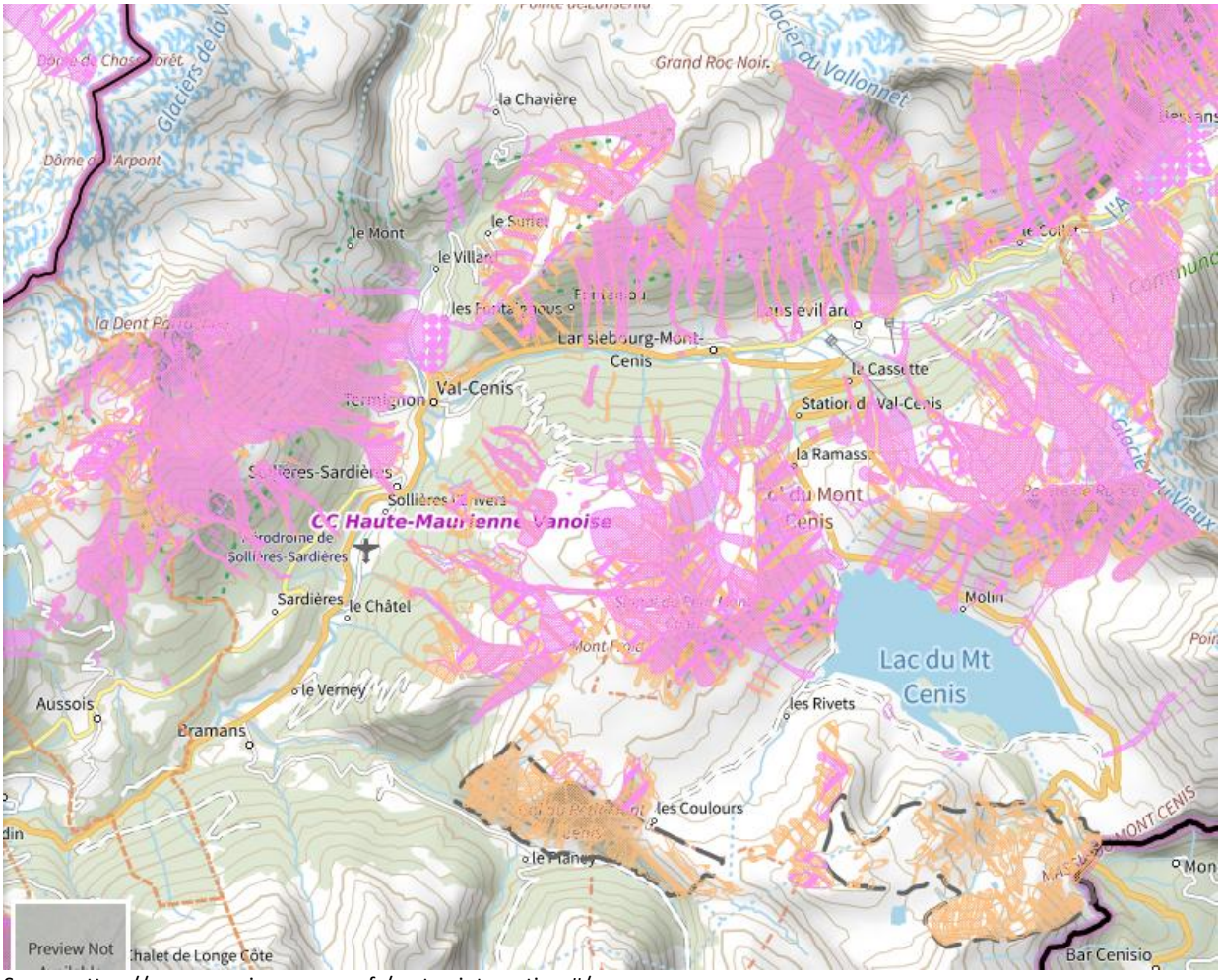
Zone présumée avalancheuse

CLPA - Interprétation de phénomènes passés (Précisions sur http://www.avalanches.fr)

Avalanche localisée

Avalanche localisée présumée

Liaison présumée entre avalanches

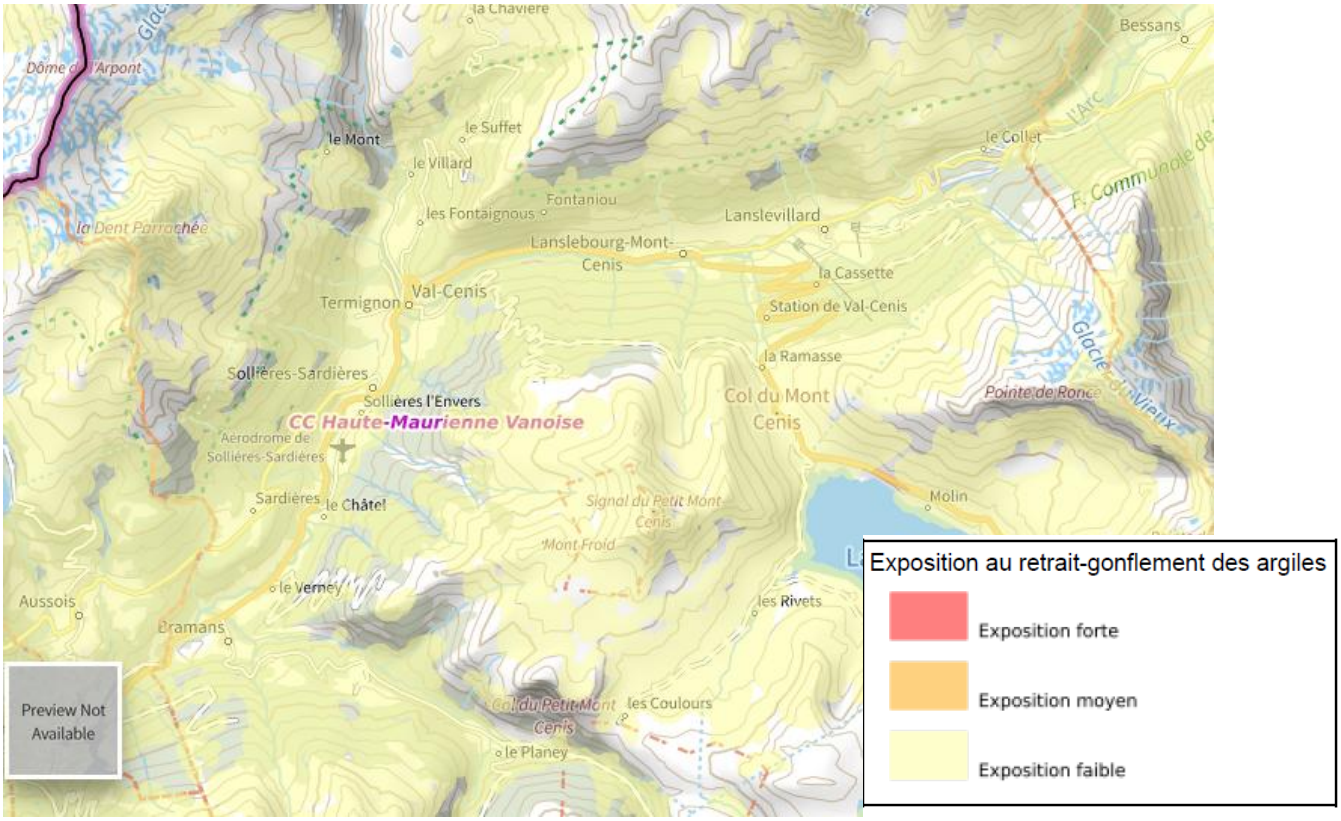


Source : ttps://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/

5.4 Aléa retrait – gonflement des argiles

Le territoire de Val-Cenis est exposé à un aléa faible de retraits – gonflements des argiles.

Carte 56 : Caractéristiques de l'aléa retrait – gonflement des argiles



Source : https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/show/

5.5 Onde de submersion de barrage

Le territoire de Val-Cenis est concerné par l'onde de submersion du barrage du Mont-Cenis en cas de rupture de celui-ci ou de crues affectant son bassin versant. Ce phénomène concerne une petite partie du territoire située au sud du barrage, sur le versant italien et le territoire de Bramans, étant donné l'existence d'un système d'ouverture d'urgence sur ce versant en cas de rupture du barrage.

5.6 Risques technologiques

La commune de Val-Cenis n'est pas concernée.

RISQUES : SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse	Enjeux généraux
Risque sismique 4 sur Lanslebourg et Bramans et 3 pour Termignon, Sollières-Sardières et Lanslevillard.	**Information de la population.**
Risque minier : trois périmètres concernés, dans les secteurs de montagne.	**Peu d'enjeux au regard du PLU.**
Risque d'inondation : un PPRI définissant les secteurs à risques.	**Prendre en compte ces documents dans les choix de développement du village.**
Autres risques naturels : un PPRN pour chaque commune déléguée et des études complémentaires.	**Mettre à jour les cartes d'aléas sur les secteurs du torrent de l'Arcelle (Lanslevillard) et de l'avalanche de Bonnenuit (Termignon).**
Phénomènes avalancheux recensés, à proximité de quasiment tous les secteurs urbanisés, à l'exception des villages de Bramans et du Verney.	**Information de la population.**
Aléa retrait – gonflement des argiles faible.	**Information de la population.**
Onde de submersion du barrage du Mont-Cenis.	**Information de la population.**
Aucun risque technologique.	**Pas d'enjeu.**

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

Carte 1 : Présentation du réseau hydrographique de Val Cenis 8
Carte 2 : Périmètre du site Natura 2000 du massif de la Vanoise sur la commune de Val Cenis 13
Carte 3 : Périmètre du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion sur la commune de Val Cenis..... 15
Carte 4 : Périmètre du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes sur la commune de Val Cenis 18
Carte 5 : Périmètre de la zone cœur du parc national de la Vanoise sur la commune de Val Cenis 20
Carte 6 : Périmètre de l'APPB Mont Cenis et Vallon de Savine..... 22
Carte 7 : Périmètres des ZNIEFF de type 1 sur la commune de Val Cenis..... 28
Carte 8 : Périmètres des ZNIEFF de type 2 sur la commune de Val Cenis..... 29
Carte 9 : Localisation des pelouses sèches sur la commune de Val Cenis 32
Carte 10 : Localisation des pelouses sèches sur la commune de Val Cenis – Focus sur les villages 33
Carte 11 : Localisation des zones humides sur la commune de Val Cenis 35
Carte 12 : Zones de reproduction potentielles du Tétras lyre sur la commune de Val Cenis 42
Carte 13 : Atlas cartographique de la trame verte et bleue régionale – Commune de Val Cenis 49
Carte 14 : Cartographie départementale de la Trame Verte et Bleue – Commune de val Cenis (source : DDT73) 51
Carte 15 : SCoT du Pays de Maurienne – DOO – Espaces de biodiversité à protéger – Commune de Val Cenis 52
Carte 16 : Localisation des corridors écologiques sur la commune de val Cenis – Source : Atlas du DOO du SCoT du Pays de Maurienne Arrêt mars 2025..... 53
Carte 17 : Trame verte et bleue de Val Cenis..... 54
Carte 18 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Bramans..... 55
Carte 19 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Sardières..... 55
Carte 20 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Sollières 56
Carte 21 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Termignon 57
Carte 22 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Lanslebourg 58
Carte 23 : Trame verte et bleue de Val Cenis – Secteur de Lanslevillard..... 58
Carte 24 : Cartographie des zones sensibles à la qualité de l'air 60
Carte 25 : Ancienne carrière d'Extravache..... 65
Carte 26 : Anciennes carrières du Plan des Junier 66
Carte 27 : Ancienne carrière de Planchamp..... 66
Carte 28 : Ancienne carrière d'amiante à l'est de Termignon 67
Carte 29 : Ancienne carrière du Paradis..... 67
Carte 30 : Enveloppe des travaux miniers de Cléry – Lanslebourg 68
Carte 31 : Enveloppe des travaux miniers de Pelvoz Nord – Termignon 69
Carte 32 : Enveloppe des travaux miniers de Pelvoz sud - Termignon 69
Carte 33 : Localisation de la carrière..... 70
Carte 34 : Aléa amiante environnemental 71
Carte 35 : Localisation des sites BASIAS sur Bramans 72
Carte 36 : Localisation des sites BASIAS sur Lanslebourg..... 75
Carte 37 : Localisation du site BASOL sur Bramans..... 77
Carte 38 : Localisation du site BASOL sur Sollières-Sardières 77

Carte 39 : Synthèse des enjeux paysagers – secteur Lanslevillard / Lanslebourg..... 137
Carte 40 : Synthèse des enjeux paysagers – secteur Termignon / Sollières Endroit et Enver 138
Carte 41 : Synthèse des enjeux paysagers – secteur Sardières / Bramans 139
Carte 42 : Périmètres des monuments historiques et sites inscrit ou classés 148
Carte 43 : Zone de présomption de prescriptions archéologiques de Sollières-Sardières 152
Carte 44 : Zone de présomption de prescriptions archéologiques de Lanslevillard 153
Carte 45 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Lanslevillard 156
Carte 46 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Lanslebourg 156
Carte 47 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Sollières-Sardières et Termignon 157
Carte 48 : Périmètres concernés par le PPRI à proximité des secteurs urbanisés de Bramans..... 157
Carte 49 : Zonage réglementaire du PPRN de Lanslevillard..... 160
Carte 50 : Zonage réglementaire du PPRN de Lanslebourg 160
Carte 51 : Zonage réglementaire des PPRN de Termignon, Sollières Endroit et Sollières Envers 161
Carte 52 : Carte réglementaire au regard des risques naturels à Bellecombe 162
Carte 53 : Zonage réglementaire des PPRN de Bramans vallée et Sardières..... 162
Carte 54 : Zonage réglementaire des PPRN de Bramans « montagne »..... 163
Carte 55 : Extrait de la CLPA..... 164
Carte 56 : Caractéristiques de l'aléa retrait – gonflement des argiles..... 165

Table des figures

Figure 1 : Schéma de principe d'un réseau écologique..... 47
Figure 2 : Mappe sarde Lanslevillard..... 104
Figure 3 : Mappe sarde de Lanslebourg 107
Figure 4 : Mappe sarde de Termignon 113
Figure 5 : Mappe sarde de Sollières Endroit 118
Figure 6 : Mappe sarde de Sollières Envers..... 122
Figure 7 : Mappe sarde de Sardières..... 126

Tables des graphiques

Graphique 1 : Evolution à long terme des concentrations en polluants réglementés 61

Table des photos

Photo 1 : Forêt résineuse d'ubac à Bramans..... 5
Photo 2 : L'Arc en aval de Sollières 6
Photo 3 : Pins et pelouses du site Natura 2000 17
Photo 4 : Lac de Savine..... 21
Photo 5 : Pelouses sèches en adret de Lanslevillard..... 31
Photo 6 : Zone humide du village de Termignon et zone humide « RN6 »..... 34
Photo 7 : Bancs de graviers et formations de saules dans le lit de l'Arc..... 34
Photo 8 : Doron de Termignon..... 36
Photo 9 : Torrent d'Ambin..... 38
Photo 10 : Composition floristique des prairies de fauche montagnarde 39

Photo 11 : Prairie de fauche montagnarde du col de la Madeleine et irrigation des prairies de fauche de Bramans 40
Photo 12 : Alpage d'Entre-Deux-Eaux et du Mont Cenis 41
Photo 13 : *Génépi des glaciers et Androsace alpine* 43
Photo 14 : Gagée des champs et Sabot de Vénus 44
Photo 15 : Bouquetin mâle et Circaète Jean le Blanc 45
Photo 16 : Vallon d'Etache, au-dessus de Bramans 82
Photo 17 : Vallon de Cléry, au-dessus de Lanslebourg 82
Photo 18 : Plan du Lac, au-dessus de Termignon 82
Photo 19 : Barrage et vallon du Mont-Cenis 83
Photo 20 : Domaine skiable de Val-Cenis depuis la montée à la Petite Turra 83
Photo 21 : Vallée de Lanslebourg et Lanslevillard depuis la Petite Turra 84
Photo 22 : Lanslevillard et Lanslebourg depuis Le Mas 84
Photo 23 : Le fond de vallée de Lanslevillard 85
Photo 24 : Le village de Lanslebourg 85
Photo 25 : Vallée de Termignon à Sardières depuis la RD1006 86
Photo 26 : Vallée en direction du sud de puis la montée à Bellecombe 86
Photo 27 : Vallée en direction du nord depuis Sardières 87
Photo 28 : Bramans sur le cône de déjection de l'Ambin 87
Photo 29 : Sollières-Envers sur le cône de déjection de l'Envers et sommet du domaine skiable de Termignon 88
Photo 30 : Versant de La Vanoise, depuis le Jeu 88
Photo 31 : Vallon de La Rocheure, Vallon de La Leisse et vallée de l'Arc à droite 88
Photo 32 : L'Arc en limite avec Bessans 89
Photo 33 : L'Arc dans la traversée de Lanslevillard 89
Photo 34 : L'Arc dans la traversée de Lanslebourg, avec le cheminement 89
Photo 35 : L'Arc au droit du centre technique communal 90
Photo 36 : L'Arc qui prend les gorges en direction de Termignon 90
Photo 37 : L'Arc à Termignon 90
Photo 38 : L'Arc et sa ripisylve depuis le pont des Juiniers 90
Photo 39 : Lanslevillard depuis la RD902 en descendant du Col de la Madeleine 91
Photo 40 : Lanslevillard depuis le sentier de randonnée passant au nord-est 91
Photo 41 : Arrivée sur le village de Lanslevillard, premières impressions… 92
Photo 42 : Vue sur le village de Lanslevillard depuis la voie communale versant ubac 92
Photo 43 : Stationnement et front bâti le long de la RD 93
Photo 44 : Commerces et cheminements piétions le long de la RD 93
Photo 45 : Entrée ouest de Lanslevillard 93
Photo 46 : Vue sur le secteur des Champs depuis le pont de la RD902 enjambant l'Arc 93
Photo 47 : Zone économique du Chalp, le long de la RD902 94
Photo 48 : Entrée d'agglomération de Lanslebourg 94
Photo 49 : Débouché de la zone de L'Echeraine en entrée est de Lanslebourg 94
Photo 50 : Transition végétale entre la zone agricole et la zone artisanale 95
Photo 51 : Eléments industriels et artisanaux le long de la RD 95
Photo 52 : Place le long de la RD 95
Photo 53 : Traversée de la RD de Lanslebourg : alignement des constructions 95
Photo 54 : Traversée de Lanslebourg par la RD 95
Photo 55 : Le village de Lanslebourg depuis la RD1006 95
Photo 56 : Arrivée à Lanslebourg depuis la RD1006 96
Photo 57 : Arrivée sur Lanslebourg depuis le Col du Mont-Cenis 96
Photo 58 : Entrée ouest de Lanslebourg 96

Photo 59 : Bâti ancien et stockage à Plan de France 97
Photo 60 : Zone des Contamines 97
Photo 61 : Zone de recyclage de matériaux le long de la RD 97
Photo 62 : Vallée aval depuis la RD1006, au-dessus de Termignon 98
Photo 63 : Entrée nord de Termignon 98
Photo 64 : Traversée de Termignon par la RD 98
Photo 65 : Entrée sud de l'agglomération de Termignon 99
Photo 66 : Entrée du village de Termignon 99
Photo 67 : Zone économique des Favières côté gauche et centrale à béton masquée par la végétation à droite 99
Photo 68 : Débouché de la RD83 sur la RD1006 100
Photo 69 : Zone de dépôt de matériaux à Champ Jean 100
Photo 70 : Zone économique des Glières, entrée sud de Bramans 101
Photo 71 : Traversée du Verney 101
Photo 72 : Vue sur le clocher de Bramans depuis la RD1006 101
Photo 73 : Vue sur le Haut du Verney 101
Photo 74 : Débouché de la RD100 sur la RD1006 102
Photo 75 : Zone économique de Mollard Faquetti et dépôts des Avanières 102
Photo 76 : Groupement bâti du Collet 103
Photo 77 : Rue du village de Lanslevillard – versant adret 104
Photo 78 : Abords de la Mairie 104
Photo 79 : Rue du village de Lanslevillard – versant ubac 105
Photo 80 : L'un des jardins, avec Notre Dame de la Salette en arrière-plan 105
Photo 81 : Jardin en périphérie de Lanslevillard 105
Photo 82 : Le village autrefois, avec l'église 105
Photo 83 : Montée vers l'école 105
Photo 84 : Habitat individuel de La Chenevière 106
Photo 85 : Lotissement du Mollard à destination essentiellement d'habitat permanent 106
Photo 86 : Camping de Lanslevillard 106
Photo 87 : Secteur de stockage au nord-est des Champs 107
Photo 88 : Traversée des Champs 107
Photo 89 : Rue transversale pavée, le long du ruisseau canalisé de Sainte-Marie 108
Photo 90 : Alignement du bâti à Lanslebourg 108
Photo 91 : Quartier du Canton, le seul non détruit pendant la guerre 108
Photo 92 : Jardins aux abords du cimetière 108
Photo 93 : Place de Val-Cenis – un lieu minéral 108
Photo 94 : Perspective depuis la rue de l'Arc en direction de l'ouest 108
Photo 95 : Lotissement Saint-Martin 109
Photo 96 : Logements de l'OPAC 109
Photo 97 : Camping de Lanslebourg 109
Photo 98 : Ensemble touristique homogène 110
Photo 99 : Habitat individuel mitoyen à Terre Grasse 110
Photo 100 : Hébergements touristiques en construction 110
Photo 101 : Placette avec commerces en rez-de-chaussée dans un ensemble touristique 110
Photo 102 : Départ de la télécabine de Val-Cenis le Haut 110
Photo 103 : Départ du télésiège de la Ramasse 110
Photo 104 : Aux Saignées – côté est, avec le front de neige à proximité 111
Photo 105 : Villeneuve – côté ouest, à proximité du départ du télésiège 111
Photo 106 : Hébergements touristiques côté rue 111
Photo 107 : Habitat individuel aux Champs 111

Photo 108 : Hébergements touristiques avec des aménagements paysagers 111
Photo 109 : Hébergements touristiques face à Lecheraine 112
Photo 110 : Centre de vacances des Cruets 112
Photo 111 : Hébergement touristique du Sablon 112
Photo 112 : Logements touristiques du Sablon 113
Photo 113 : Proximité logements touristiques et domaine skiable 113
Photo 114 : Ruelle étroite au nord de la RD 114
Photo 115 : Canal couvert dans la rue des Jardins 114
Photo 116 : Abris dans les jardins de Termignon 114
Photo 117 : Jardins potagers 114
Photo 118 : Alignement des constructions de part et d'autre d'une rue minérale 115
Photo 119 : Ruelle préservée 115
Photo 120 : Large rue de la Place de la Vanoise, avec ses commerces 115
Photo 121 : Jardins le long de l'Arc 115
Photo 122 : La Fennaz depuis la RD126 menant à Bellecombe 116
Photo 123 : Logements collectifs de La Fennaz 116
Photo 124 : Habitat individuel de La Fennaz 116
Photo 125 : Terrain de rugby 116
Photo 126 : Camping de La Fennaz 116
Photo 127 : Camping des Mélèzes 116
Photo 128 : Espace vert et jardins à l'arrière des maisons de la Boucle de l'Arc 117
Photo 129 : Maisons de la Boucle de l'Arc côté rue 117
Photo 130 : Les Terrasses 117
Photo 131 : Hébergements touristiques à l'environnement très minéral 118
Photo 132 : Pont à deux niveaux reliant le village et la Boucle de l'Arc 118
Photo 133 : Sollières Endroit depuis le sud de Sollières Envers 119
Photo 134 : Sollières Endroit en descendant de Sardières 119
Photo 135 : Sollières Endroit depuis la route menant à Sollières Envers 119
Photo 136 : Place minérale destinée au stationnement à Sollières Endroit 119
Photo 137 : Bâti aligné à la voie 119
Photo 138 : Abords de l'église 120
Photo 139 : Chemin piéton permettant d'accéder aux jardins 120
Photo 140 : Constructions récentes en aval du village 120
Photo 141 : Lotissement communal 120
Photo 142 : Centre de vacances Anjou Vanoise 120
Photo 143 : Centre de vacances au nord-est 120
Photo 144 : Camping de Sollières Endroit 121
Photo 145 : Constructions de Chenantier 121
Photo 146 : Camping de Chenantier 121
Photo 147 : Plan d'eau le long de l'Arc 121
Photo 148 : Sollières Envers depuis la crête à l'est de Sardières 122
Photo 149 : Entrée du village de Sollières Envers avec ses maisons individuelles 123
Photo 150 : Place centrale, utilisée pour le stationnement 123
Photo 151 : Rue étroite 123
Photo 152 : Habitat individuel périphérique, avec ses jardins potagers 123
Photo 153 : Entrée sud-ouest de Sollières-Envers, avec ses jardins et maisons individuelles 123
Photo 154 : Village de Sardières depuis la RD83 – aval 124
Photo 155 : En arrivant à Sardières depuis Sollières Endroit 124
Photo 156 : Village de Sardières en descendant d'Aussois 125
Photo 157 : Village de Sardières depuis l'est 125

Photo 158 : Au croisement de la RD et de l'ancienne RD 126
Photo 159 : Place du four, le long de l'ancienne départementale 126
Photo 160 : Ruelle de Sardières 127
Photo 161 : Perspective sur l'église 127
Photo 162 : Habitat du lotissement de Sardières 127
Photo 163 : Habitat du lotissement de Sardières et ses plantations ornementales 127
Photo 164 : Ancien hôtel transformé en logement 127
Photo 165 : Habitat à l'écart de l'église 127
Photo 166 : Alignement du bâti dans une rue à l'arrière 128
Photo 167 : Ruelle non carrossable 128
Photo 168 : Place minérale dédiée au stationnement 128
Photo 169 : Jardins potagers en périphérie du village 128
Photo 170 : Secteur arboré et piéton des chalets Chaloin, à l'architecture particulière 129
Photo 171 : Habitat individuel des Hauts du Verney 129
Photo 172 : Habitat mitoyen du lotissement de Lenfrey 129
Photo 173 : Maisons individuelles au sud du Verney 129
Photo 174 : Ensemble paroissial 129
Photo 175 : Terrain de camping 129
Photo 176 : Entrée nord du chef-lieu 130
Photo 177 : L'une des rues principales de Bramans 130
Photo 178 : Ruelle étroite 130
Photo 179 : Enchevêtrement des toitures 131
Photo 180 : Potagers aux abords de l'habitat plus récent 131
Photo 181 : Constructions récentes et potagers en amont du village 131
Photo 182 : Centre de vacances le long de la RD 131
Photo 183 : Zone agricole et économique de Lanslevillard 132
Photo 184 : Espace disponible dans la zone agricole et économique de Lanslevillard 132
Photo 185 : Zone économique de Lécheraine depuis l'amont 133
Photo 186 : Traversée de la zone économique de Lécheraine – secteur agricole 133
Photo 187 : Traversée de la zone économique de Lécheraine – secteur mixte 134
Photo 188 : Extrémité ouest de la zone économique de Lécheraine – secteur artisanal 134
Photo 189 : Zone économique de La Fennaz depuis l'amont 134
Photo 190 : Bâtiment agricole et maison à La Fennaz 135
Photo 191 : Bâtiments économiques de La Fennaz 135
Photo 192 : Entrée de la zone économique des Glières 135
Photo 193 : Espaces encore non bâtis dans la zone des Glières 136
Photo 194 : Abords minéraux d'un bâtiment 136
Photo 195 : Stockages en plein air 136
Photo 196 : Echantillon de constructions « traditionnelles » 141
Photo 197 : Echantillon de constructions d'après-guerre 142
Photo 198 : Echantillon de façades le long de la RD ou dans les rues principales annexes 143
Photo 199 : Echantillon de constructions récentes 144
Photo 200 : Echantillon d'hébergements touristiques 145
Photo 201 : Quelques monuments classés ou inscrits sur la commune de Val-Cenis 146
Photo 202 : Echantillon de « petit » patrimoine 149

Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du massif de la Vanoise 11
Tableau 2 : Liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du massif de la Vanoise 12
Tableau 3 : Liste des oiseaux ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du massif de la Vanoise 12
Tableau 4 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion 14
Tableau 5 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau de vallons d'altitude à Caricion 14
Tableau 6 : Liste des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes..... 16
Tableau 7 : Liste des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 Formations forestières et herbacées des Alpes internes 17
Tableau 8 : Liste des espèces végétales protégées présentes en fond de vallée 44
Tableau 9 : Liste des sites BASIAS sur Bramans..... 72
Tableau 10 : Liste des sites BASIAS sur Lanslebourg 73
Tableau 11 : Traitement des déchets 79

ANNEXES

DDT Savoie, Expertise avalanche, Commune de Val-Cenis, Etude pour l'actualisation des aléas avalanches sur la zone agricole de Termignon, suite à l'avalanche de Bonnenuit du 23/12/219, mai 2020.
Office National des Forêts, RTM, Projet, protection de la Zone Agricole de Termignon contre les avalanches de Bonnenuit, août 2020.

Office National des Forêts, service RTM, Commune de Lanslevillard, Plan d'Indexation en « Z » (PIZ) dans les secteurs hors PPR de Pissérieut et Chenevières, juin 2013.

Office National des Forêts, service RTM, Etude des aléas naturels à Bellecombe, Commune de Val-Cenis, août 2018.

Alpes Géo Conseil, Etude des risques naturels pour le PLU, Rapport de présentation, cartographie des aléas, 14 octobre 2025.
Alpes Géo Conseil, Etude des risques naturels pour le PLU, Règlement zonage réglementaire, 14 octobre 2025

TORAVAL, Ingénieurs Conseils, Notice de présentation – préconisations à respecter pour le lotissement du Mollaret (Lanslevillard – Savoie) Version Originale, : octobre 2007, MAJ2008 et correction : 2015.

Office National des Forêts, service RTM, Commune de Lanslevillard, Etude hydraulique et propositions d'aménagements pour la protection contre les débordements de l'Arcelle Neuve, version 07/03/2016.